

Liberté Égalité Fraternité



RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

2002



INTRODUCTION	• 3
ORGANIGRAMME	• 6
LES POLITIQUES PRIORITAIRES 2002	• 8

LA SÉCURITÉ, UNE EXIGENCE ABSOLUE	• 11
LA SÉCURITÉ CIVILE, DES PROFESSIONNELS DU RISQUE	• 26
LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	• 34
LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION	• 46
UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES	• 50
LES LIBERTÉS PUBLIQUES, LE DROIT EN ÉVOLUTION	• 56
UNE GESTION DES MOYENS AUX AVANT-POSTES DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT	• 61
DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU CŒUR DE L'ACTION	• 65

SOMMAIRE

UNE POLITIQUE SOCIALE TRANSPARENTE	• 68
LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES	• 71
L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION	• 73
LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE PRÉVISION	• 75
L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE	• 76

L'ÉTAT TERRITORIAL EN 2002

ALSACE	• 81
AQUITAINE	• 83
AUVERGNE	• 85
BOURGOGNE	• 87
BRETAGNE	• 89
CENTRE	• 91
CHAMPAGNE-ARDENNE	• 93
CORSE	• 95
FRANCHE-COMTÉ	• 97
ILE-DE-FRANCE	• 99
LANGUEDOC-ROUSSILLON	• 102
LIMOUSIN	• 104
LORRAINE	• 106
MIDI-PYRÉNÉES	• 108
NORD-PAS-DE-CALAIS	• 110
BASSE-NORMANDIE	• 112
HAUTE-NORMANDIE	• 114
PAYS DE LA LOIRE	• 116
PICARDIE	• 118
POITOU-CHARENTES	• 120
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	• 122
RHÔNE-ALPES	• 124

L'ÉPHÉMÉRIDE 2002	/ 126
LES CHIFFRES CLÉS 2002	/ 128

LA GRANDE DIVERSITÉ DES MISSIONS ASSURÉES PAR LE MINISTÈRE, LEUR CARACTÈRE FONDAMENTAL POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU PAYS, LA VOLONTÉ DES FRANÇAIS QUE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LES LIBERTÉS LOCALES COMPTENT PARMIS LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT, IMPOSENT DE RENDRE COMPTE DE L'ACTION DU MINISTÈRE POUR RÉPONDRE À L'ATTENTE DE NOS CONCITOYENS.

INTRODUCTION

LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'année 2002 fut d'abord celle de la sécurité intérieure, priorité du gouvernement. L'objectif fixé pour 2002 et les années suivantes est le recul significatif et durable de la délinquance, notamment celui des actes les plus violents. L'idée première est maintenant de replacer la victime au cœur des préoccupations du ministère, de veiller à apporter une réponse à ses attentes.

En quelques mois, cette politique est devenue une réalité. La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure a été votée dès le 29 août 2002. Elle entre maintenant dans les faits.

L'organisation des moyens existants a été corrigée pour améliorer leur efficacité et supprimer les incohérences coûteuses. Le rapprochement entre la police et la gendarmerie par le décret du 15 mai 2002 en fut l'acte fondateur. Ce fut aussi la création des 28 Groupes d'Intervention régionaux. C'est encore le renforcement des offices centraux de police judiciaire. C'est enfin la nouvelle architecture de la sécurité intérieure qui met un terme à la superposition de structures et de responsabilités.

Des réformes importantes ont été entreprises telles que la "zonalisation" des forces mobiles ou la révision des zones de compétence de la Police et de la Gendarmerie Nationales. Tant de changements dont la nécessité était partagée, mais que d'aucuns jugeaient impossibles, sont devenus réalité.

La seconde obligation fut de repenser le droit existant avec objectivité et franchise pour agir efficacement. La loi sur la sécurité intérieure permet d'apporter des



réponses précises aux nouvelles formes de délinquance que les habitants les plus modestes subissaient dans la résignation telles que la prostitution ou la mendicité agressive.

Il est également apparu indispensable d'améliorer la protection même des policiers et gendarmes comme de leurs familles car encore en 2002, 9 policiers et 10 gendarmes ont été tués, plus de 15 000 ont été blessés en service.

Enfin, le budget 2003 traduit les engagements votés par le Parlement dans la loi d'orientation pour la sécurité intérieure (LOPSI). D'ores et déjà, il est garanti que sur cinq ans 40 % des moyens seront effectivement engagés.

A l'évidence, la politique de sécurité intérieure ne peut plus être pensée dans l'ignorance de la délinquance inter-

nationale. Cette exigence s'impose dans la lutte contre la criminalité organisée, l'immigration illégale, la cybercriminalité et plus encore la lutte contre le terrorisme. Dans ce cadre, l'objectif est bien de favoriser la création d'un espace européen de sécurité intérieure et de justice.

Cette nouvelle politique a permis de stopper la progression ininterrompue de la délinquance depuis cinq ans. De mai à décembre, le nombre de faits constatés baisse de 0,74 % par rapport à l'année précédente. La tendance est encore plus marquée s'agissant de la lutte contre la délinquance routière puisque le nombre des accidents a baissé de 9,2 %, celui des tués de 6,3 % et celui des blessés de 10 %. Ce résultat est d'abord dû à l'engagement des policiers et des gendarmes. Deux chiffres l'illustrent : le nombre de faits élucidés a augmenté de 6,75 % ; le nombre des dépistages positifs de l'alcoolémie a progressé de 16,4 %.

Avant même que les moyens supplémentaires programmés soient disponibles, la seule motivation a permis de stopper la progression de l'insécurité. Ce simple constat confirme l'opportunité d'intégrer la culture du résultat dans le fonctionnement quotidien des services. Dès 2002, une démarche d'évaluation mensuelle avec les responsables départementaux a été engagée. L'objectif est également de mieux reconnaître et valoriser les mérites des policiers dès 2003.

La nouvelle politique de sécurité intérieure doit être confortée par une politique de prévention de la délinquance, politique nécessaire pour permettre un recul "durable" de l'insécurité. Le Premier ministre a chargé le ministère de l'intérieur de concevoir celle-ci. L'objectif est de clarifier le champ de la prévention pour mieux identifier les responsabilités et les moyens d'action.

La sécurité recouvre aussi le champ de la protection des personnes et des biens contre les risques naturels ou industriels.

Comme pour la sécurité intérieure, la nouvelle définition de la politique de sécurité civile se recentre sur les besoins de la victime, qu'ils soient d'ordre psychologiques ou financiers, dans l'attente d'un retour à une situation "normale" rapide. C'est une nouvelle logique qui s'impose aux plans de prévention et à la gestion de crises.

L'ampleur des crises subies en 2002 a également souligné la nécessité d'adapter les moyens de la sécurité civile. Le budget ainsi augmenté de 10,38 % entre 2002 et 2003 afin de remettre à niveau les équipements tels que ceux contre les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques.

Au-delà des moyens, la sécurité civile repose avant tout sur l'engagement d'hommes et des femmes qui ont choisi d'exercer cette mission par conviction. Huit pompiers

sur dix sont volontaires. Mais depuis 10 ans, le nombre de volontaires stagne. En dédiant la journée du 22 juin aux sapeurs-pompiers, ces hommes et ces femmes seront ainsi remis à l'honneur. C'est aussi dans cet objectif qu'une mission d'expertise sur l'avenir du volontariat a été confiée à des élus et des professionnels de la sécurité civile. Ses réflexions s'inscriront dans le projet de loi sur la modernisation de la sécurité civile qui doit être présenté au Parlement en 2003.

UNE NOUVELLE MANIÈRE DE GÉRER LA FRANCE

La décentralisation a été un facteur de progrès incontestable depuis 20 ans. La nécessité d'engager l'acte II de la décentralisation est aujourd'hui partagée par les élus et l'administration, mais plus encore par les usagers. La centralisation excessive caractérise encore trop souvent l'administration et se traduit par la lourdeur des procédures et leur inadaptation aux réalités.

Le gouvernement a demandé aux acteurs locaux, quels qu'ils soient, d'exprimer leurs propres propositions sur la décentralisation. 26 Assises régionales des Libertés locales ont été organisées à cette fin.

Le projet de loi de révision constitutionnelle a posé les bases de ce débat. Des garanties constitutionnelles sont ainsi données pour que la décentralisation soit une réalité. La Constitution autorise, sous conditions, les expérimentations par les collectivités. Le choix de la meilleure manière de gérer la France pourra ainsi reposer sur une évaluation réaliste et complète des expériences menées.

La décentralisation n'est que le premier volet de la réforme de l'Etat. De fait, elle ne peut être dissociée de **la réforme de l'administration centrale et surtout territoriale du ministère**. Les Assises des Libertés locales ont confirmé l'attachement de nos concitoyens à la présence d'un Etat garant des lois et de la cohésion nationale au plus près du terrain. Leurs témoignages de confiance à l'égard des agents de l'Etat renforcent d'autant la nécessité que les responsabilités soient mieux identifiées et réellement déconcentrées.

L'année 2002 a permis de franchir une étape supplémentaire vers plus de capacité d'initiative et d'autonomie de gestion des préfetures grâce à la globalisation.

Cette étape ouvre la voie à une réforme beaucoup plus ambitieuse, parallèle à la décentralisation. Les préfetures, les sous-préfetures, les administrations territoriales doivent étre responsables des objectifs qui leurs sont fixés, autonomes dans la gestion des moyens, et organisées pour offrir aux usagers un Etat plus efficace.

Plus généralement, une nouvelle logique s'affirme, celle de la culture du résultat et de la reconnaissance des fonctionnaires. Il est temps de quitter la logique d'exécution, sclérosante et démotivante, pour entrer dans celle de la décision assumée. Il est aussi temps de donner au mérite et à l'égalité des chances toute leur place dans l'administration.

TROIS DOSSIERS PRIORITAIRES AU CŒUR DES MISSIONS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le gouvernement s'est fixé trois objectifs s'agissant de la Corse. Mais il importe au préalable de restaurer la confiance en Corse. C'est dans cette perspective que le ministre de l'intérieur s'est rendu à plusieurs reprises dans l'île en 2002. L'objectif est de trouver la voie la plus adaptée pour permettre le développement de la Corse, en tenant compte de ses spécificités dans la République. Cette voie passe par trois axes fondamentaux :

- lutter contre la violence pour permettre à ses habitants de retrouver la tranquillité à laquelle, comme tous les Français, ils ont droit,
- valoriser le formidable potentiel économique dont dispose la Corse, en mettant notamment en application le programme exceptionnel d'investissement,
- adapter les institutions pour favoriser une meilleure mise en oeuvre des politiques publiques.

Le ministère de l'intérieur est également le ministère des Libertés publiques. Sur ce point, l'amélioration des procédures de contrôle de l'immigration et de l'asile s'impose. Les problèmes ont été identifiés : la lenteur d'examen des demandes d'asile, le cas des personnes qui ne sont ni expulsables ni régularisables, mais aussi la double peine.

Les travaux préparatoires ont été achevés pour une réforme de cette politique qui sera présentée au printemps 2003. Ni la régularisation à 100 %, ni l'immigration zéro ne sont des réponses plausibles et durables.

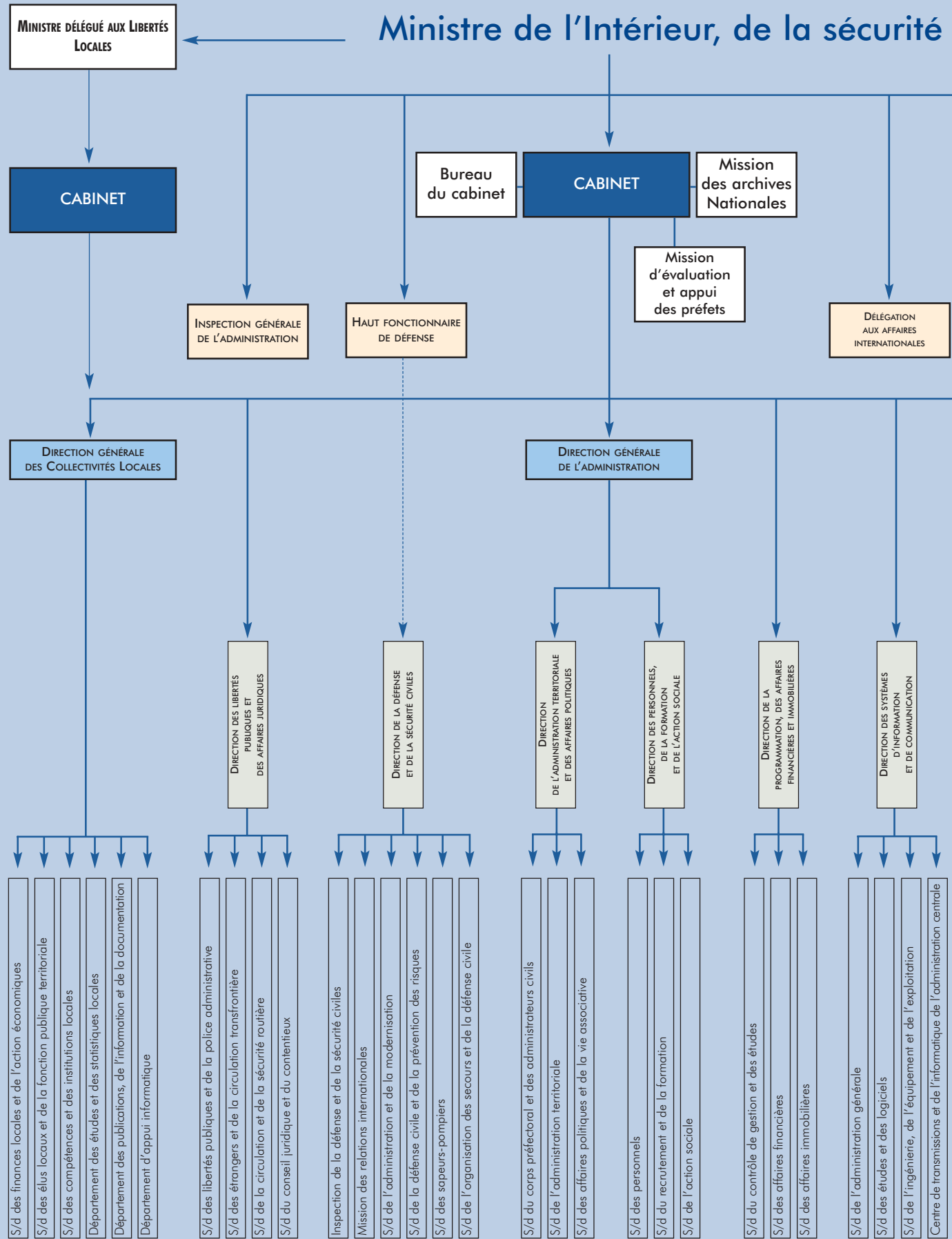
La France s'est construite dans la diversité et le souci d'intégrer ceux qui avaient la volonté de respecter les valeurs de la République. C'est une politique globale et réaliste qui sera définie. Les procédures seront corrigées pour respecter les principes fondamentaux de la République. Ceci suppose de pouvoir mieux contrôler les demandes et faciliter ensuite l'intégration des étrangers. Ceci exige aussi que la double peine soit limitée au cas des personnes qui n'ont pas d'attache en France.

Le ministre de l'intérieur est le ministre des cultes.

Depuis plus de trois ans, la création d'instances représentatives du culte musulman s'est imposée. L'objectif est de permettre un dialogue entre les administrations et tous les responsables musulmans de France pour répondre aux questions posées par la pratique du culte musulman. Près de 5 millions de musulmans vivent en France. Ils doivent bénéficier du principe de laïcité et s'engager dans la création d'un Islam de France, respectueux des lois de la République.

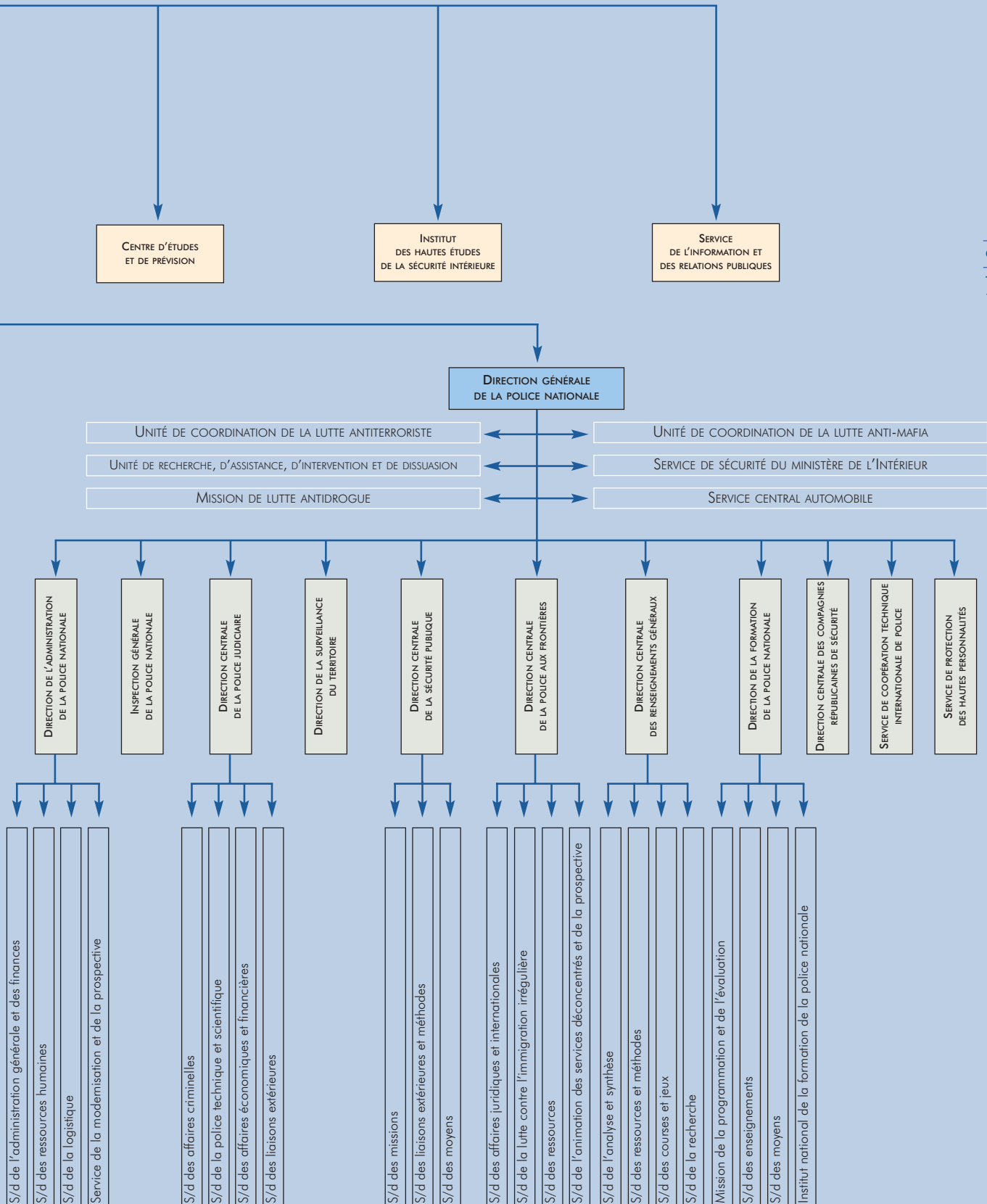
L'année 2002 s'est achevée sur l'optimisme et l'encouragement. Les résultats sont incontestables. Ils témoignent d'une réalité, celle de la motivation des hommes et femmes qui travaillent au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, de leur dignité retrouvée et de leur conviction partagée d'accomplir une mission juste et indispensable.

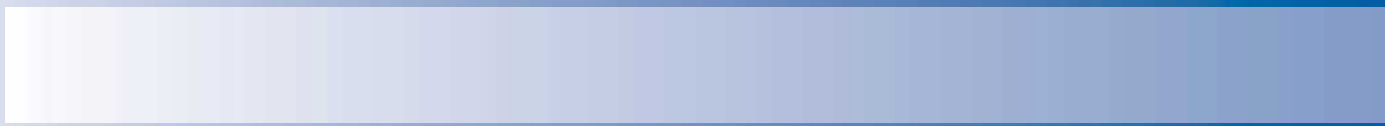
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES



intérieure et des libertés locales

CONTRÔLE FINANCIER





LES POLITIQUES PRIORITAIRES • 2002

8

9

- LA SÉCURITÉ, UNE EXIGENCE ABSOLUE
- LA SÉCURITÉ CIVILE, DES PROFESSIONNELS DU RISQUE
- LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
- LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
- UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES
- LES LIBERTÉS PUBLIQUES, LE DROIT EN ÉVOLUTION
- UNE GESTION DES MOYENS AUX AVANT-POSTES DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT
- DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU CŒUR DE L'ACTION
- UNE POLITIQUE SOCIALE TRANSPARENTE
- LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
- L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
- LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE PRÉVISION
- L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

P OUR QUE LA SÉCURITÉ, PREMIÈRE DES LIBERTÉS, DEVIENNE À NOUVEAU UN DROIT AU QUOTIDIEN, DES RÉFORMES MAJEURES ONT ÉTÉ ENGAGÉES EN 2002. ORGANISATIONS RÉNOVÉES, COOPÉRATIONS RENFORCÉES, MOYENS AMÉLIORÉS... : LES PREMIERS RÉSULTATS SONT ENCOURAGEANTS. REVUE DE DÉTAIL.

LA SECURITE UNE EXIGENCE ABSOLUE

LES PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2002

L'ABOUTISSEMENT DE DEUX GRANDS DOSSIERS DE LA LÉGISLATURE 1997-2002

L'achèvement de la mise en place de la police de proximité

Instaurée par la loi d'orientation pour la sécurité du 21 janvier 1995, la police de proximité correspond à une nouvelle façon de concevoir la relation entre l'administré et le service public. En clair, elle vise à rendre la police plus présente et plus visible sur la voie publique, à renforcer son ancrage sur un territoire, un quartier, un secteur de ville, à la rapprocher des citoyens, à garantir un meilleur accueil des victimes, à encourager sa créativité dans les partenariats qu'elle est amenée à nouer avec les élus, les associations et les autres administrations.

Engagée dans un premier temps à Paris par la réforme de la préfecture de police, la police de proximité a été expérimentée, à partir de mai 1999, sur cinq sites pilotes. Étendue ensuite à 62 sites d'expérimentation, la police de proximité est entrée en avril 2000, dans une phase de généralisation. En juin 2002, tous les territoires en zone police étaient couverts, soit 1 609 communes et 29,7 millions d'habitants.



La mise en œuvre de l'ARTT dans la Police Nationale

16 000 heures maximum : telle est la durée annuelle de travail effectif (hors heures supplémentaires) fixée par le décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État. Pour traduire cet engagement au sein de la police nationale, tout en tenant compte des contraintes liées au métier de policier, plusieurs textes ont été élaborés début 2002 et soumis aux instances paritaires en mars. Leur publication est intervenue le 3 mai 2002.

*La police de proximité
est généralisée en 2002*

10

11

DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE

La sécurité liée à l'entrée en vigueur de l'euro le 1^{er} janvier 2002

Le 1^{er} janvier 2002, des millions de pièces et de billets libellés en euros commencent à circuler dans l'ensemble du pays alors que les francs sont encore utilisables jusqu'au 17 février 2002 minuit.

Pour sécuriser cette opération unique dans l'histoire de notre monnaie, les forces de sécurité ont été à pied d'œuvre pendant des mois. Conformément au plan national de passage à l'euro adopté en Conseil des ministres en mai 2001, policiers et gendarmes ont été chargés de multiples missions : escortes des transports de fonds entre les centres départementaux de stockage placés sous la responsabilité de l'armée et les succursales de la Banque de France, présence physique auprès des 169 centres forts des transporteurs de fonds mobilisés pour l'opération, escortes des transports de fonds entre la Banque de France et les établissements bancaires pour les approvisionner en euros et y collecter les francs.



Policiers et gendarmes ont assuré la sécurité de l'euro

Au total, les forces de sécurité ont assuré plus de 26 000 missions, près de 450 000 heures de travail et l'équivalent d'un tour du monde par le nombre de kilomètres parcourus. Compte tenu de l'implantation géographique des établissements bancaires et de la nature des transferts, la gendarmerie a assuré 46% de cette charge de travail et la police 54%.

La création d'un Office de recherche des disparitions inquiétantes de personnes

En janvier 2002, le ministre de l'intérieur annonçait la création d'un office central chargé des disparitions inquiétantes de personnes.

Un ensemble de mesures, articulées autour de quatre thèmes, était alors mis en oeuvre en vue d'améliorer le dispositif de recherches : la coordination au niveau départemental et national des dispositifs de recherches par un office ; le perfectionnement de la démarche d'enquête à partir d'un processus rigoureux de questionnement du déclarant facilité par l'utilisation d'un questionnaire-type ; l'amélioration des modes et des moyens de recherches ; l'enrichissement des formations professionnelles et la communication externe.

Conformément à ces annonces, l'office central a été créé par décret du 3 mai 2002.



Mieux coordonner la recherche des personnes disparues

Des raves-parties mieux encadrées

Face à la multiplication des accidents et des nuisances occasionnées par les "rave-parties" aux riverains comme aux participants eux-mêmes, les pouvoirs publics ont souhaité que ces rassemblements musicaux se tiennent dans de meilleures conditions de sécurité, de salubrité et d'ordre public.

Désormais, celles-ci sont soumises à déclaration préalable afin que la préfecture et les services de l'Etat s'assurent, en lien avec les organisateurs, que toutes les conditions de sécurité et de salubrité sont respectées (article 53 de la loi du 15 novembre 2001). A l'inverse, une "rave-partie" qui se tient sans déclaration ou en violation d'une mesure d'interdiction est pénalement sanctionnée.

Le décret du 3 mai 2002 et une circulaire du 24 juillet 2002 sont venus préciser les modalités d'application de cette nouvelle réglementation.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE NATIONALE (DAPN)

qui compte 1 600 fonctionnaires, est chargée du recrutement et de la gestion des carrières de l'ensemble des fonctionnaires et agents de la police nationale. Elle gère les crédits de fonctionnement et d'équipement des services de police, coordonne le domaine immobilier, les transmissions et l'informatique, est chargée de la prospective et de la coordination du développement des nouvelles technologies de la police nationale. Elle intègre, à ce titre, la direction de programme du réseau ACROPOL.

PRINTEMPS 2002 : UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE LA SÉCURITÉ

La sécurité intérieure, priorité du gouvernement, prérogative nouvelle du Président de la République

Première innovation : le Conseil de sécurité intérieure (CSI), par décret du 15 mai 2002, est directement placé sous la présidence du Président de la République, qui en nomme le secrétaire général. Il reçoit pour mission de :

- définir les orientations de la politique menée dans le domaine de la sécurité intérieure et de fixer ses priorités ;
- s'assurer de la cohérence des actions menées par les différents ministères, de procéder à leur évaluation et de veiller à l'adéquation des moyens mis en œuvre ;
- examiner les projets de loi de programmation traitant de la sécurité intérieure.

Le Premier ministre, le ministre chargé de la sécurité intérieure, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre chargé de la défense, le ministre chargé de l'économie et des finances, le ministre chargé du budget et le ministre chargé de l'outre-mer, sont membres du Conseil de sécurité intérieure. Au cours du second semestre 2002, le conseil s'est réuni à cinq reprises.

Un nouveau positionnement pour la Gendarmerie Nationale

Deuxième nouveauté majeure de l'année : la modification en profondeur du lien entre la gendarmerie et le ministère de l'intérieur. L'article 3 du décret du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur,

LE GOUVERNEMENT MIS EN PLACE APRÈS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE A BÂTI UNE NOUVELLE ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DE SÉCURITÉ.

ETABLI CONFORMÉMENT AUX ORIENTATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CE DISPOSITIF RÉNOVÉ EST CONSACRÉ PAR LA LOI DU 29 AOÛT 2002 D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE, PLUS CONNUE SOUS LE NOM DE LOPSI.



de la sécurité intérieure et des libertés locales (MISILL)

dispose en effet que "pour l'exercice de ses missions de sécurité intérieure, le MISILL est responsable de l'emploi des services de la gendarmerie nationale mentionnés au décret du 14 juillet 1991 et qu'à cette fin, en concertation avec le ministre chargé de la défense, il définit les missions de ces services, autres que celles qui sont relatives à l'exercice de la police judiciaire et il détermine les conditions d'accomplissement de ces missions et les modalités d'organisation qui en résultent".

La LOPSI prévoit qu'une meilleure complémentarité doit s'instaurer entre la police et la gendarmerie, notamment dans les domaines de la logistique et des nouvelles tech-

Le rapprochement police-gendarmerie est engagé

La réaffirmation du rôle du préfet dans le pilotage local des politiques de sécurité

Si, au niveau national, le Conseil de sécurité intérieure, présidé par le Président de la République, détermine les orientations générales de la politique menée dans le domaine de la sécurité intérieure et fixe les grandes priorités, c'est le préfet qui, dans chaque département, a la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure, sans méconnaître les compétences de l'autorité judiciaire.

C'est au préfet qu'il revient également de décliner les objectifs nationaux, en tenant compte des caractéristiques de chaque département, dans le cadre des "conférences départementales de sécurité" qu'il co-préside avec le procureur de la République (décret du 17 juillet 2002). Chargées de coordonner l'action des services de l'Etat dans le domaine de la lutte contre l'insécurité, les conférences départementales réunissent au moins une fois par trimestre les chefs des services déconcentrés de l'Etat investis de compétences dans le domaine de la sécurité au sens large : services de police et de gendarmerie, services



Le préfet est au centre du dispositif local de sécurité

fiscaux, douanes, trésor public, services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, inspection d'académie...

Enfin, par souci de cohérence et d'efficacité, les pouvoirs des préfets délégués pour la sécurité et la défense sont renforcés (décret du 30 mai 2002). Ils assurent notamment, sous l'autorité des préfets de zone, la direction de l'état-major de zone, du service de zone des systèmes d'information et de communication et du secrétariat général pour l'administration de la police (S.G.A.P.). L'exercice d'attributions en matière d'ordre public et de coordination des forces participant à la sécurité peut également leur être confié par les préfets de zone, préfets des départements chefs-lieux.

Une meilleure association des élus locaux aux politiques de sécurité et de prévention

La loi de novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne prévoyait que le représentant de l'Etat dans le département ou le préfet de police associe le maire à la définition des actions de prévention de la délinquance et de la lutte contre l'insécurité comme à la diffusion des résultats obtenus. Ces dispositions ont été reprises, confortées et approfondies par le décret du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Pour atteindre cet objectif et renforcer, dans les faits, les partenariats avec les élus, deux instances ont été créées par le décret de juillet 2002.

Au plus près du terrain et des citoyens, c'est-à-dire au niveau communal ou intercommunal, des "conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance" ont été créés. Ils se sont substitués aux conseils communaux de prévention de la délinquance lorsque ceux-ci leur préexistaient. Présidés par les maires (ou, dans le cas d'un conseil

530, c'est le nombre de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) créés, installés ou en cours de création au 1er décembre 2002.

Parmi eux, 153 ont été mis en place d'emblée dans un cadre intercommunal. C'est ainsi, par exemple, qu'un CLSPD réunit 25 communes autour de Toulouse et 32 communes autour de Saumur...

Les 530 CLSPD assurent le suivi des contrats locaux de sécurité (CLS) dont le nombre total s'élève à 547 fin 2002.

LA DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DCSP)

qui compte près de 80 000 fonctionnaires, anime, contrôle et évalue l'action de ses services territoriaux, comprenant 102 directions départementales et 462 circonscriptions en zone urbaine, en vue d'assurer la paix publique et la sécurité des personnes et des biens, 24h/24.

intercommunal, par le maire d'une commune membre voire par le président de l'établissement public de coopération intercommunale), comprenant de droit le préfet et le procureur de la République, ces conseils constituent l'instance de concertation de tous les acteurs concernés par la lutte contre l'insécurité. Destinés à mieux partager l'information sur les attentes de la population, ses difficultés et ses craintes, les conseils locaux peuvent être force de proposition pour la mise en place d'actions de prévention.

Ses membres sont également informés de la coordination des objectifs et des stratégies de lutte contre l'insécurité. Ils participent à l'élaboration des contrats locaux de sécurité et sont chargés de leur suivi.

A l'échelle du département, un "conseil départemental de prévention" s'est substitué au conseil départemental de prévention de la délinquance.

Présidé par le préfet, avec le président du conseil général et le procureur de la République comme vice-présidents, il est notamment chargé d'examiner l'état de la



Les élus, partenaires au quotidien des politiques de prévention

délinquance, d'encourager les initiatives en matière de prévention, de faire toutes propositions utiles en ce domaine et de dresser le bilan de l'activité des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

A Paris, un "Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance", dont la présidence est assurée conjointement par le préfet de police, le maire de Paris et le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, cumule les missions des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et des conseils départementaux de prévention.

LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE (DCPJ)

qui compte 4 200 fonctionnaires, lutte, au travers de ses neuf offices centraux spécialisés et de ses dix-neuf services régionaux de police judiciaire contre le crime organisé et la délinquance spécialisée. Ces derniers, ainsi que les services départementaux de police judiciaire de la petite couronne de la région parisienne constituent les structures de rattachement de dix-huit groupes d'intervention régionaux (GIR).

Elle gère aussi pour tous les services d'enquêtes et les autorités judiciaires les outils de police technique et scientifique et la section centrale de coopération opérationnelle de police, centre nerveux de la coopération entre les services français et les autorités de près de 180 pays.

LA DÉFINITION DE NOUVEUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INTÉRIURE



Donner sa juste place à la police de proximité

L'objectif d'instaurer une police de proximité, poursuivi depuis 1995, a été confirmé par la LOPSI, adoptée le 29 août 2002. Mais pour que sa mise en oeuvre n'entrave pas les capacités d'action judiciaire et la présence nocturne des forces, la doctrine de la police de proximité a été réexaminée pour augmenter encore son efficacité et l'adapter à la demande de sécurité des Français.

C'est dans la même perspective que la doctrine d'emploi de la gendarmerie nationale, traditionnellement marquée par l'importance de la proximité, a été confirmée, adaptée et poursuivie.

A quoi sert en effet une présence accrue sur la voie publique si elle n'est pas prolongée par la recherche acti-

Une action judiciaire renforcée

ve et systématique des auteurs d'infractions afin qu'ils soient, dans les meilleurs délais, interpellés et mis à disposition de l'autorité judiciaire. Les capacités d'action judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale sont donc appelées à se développer, dans le cadre des moyens légaux mis à leur disposition par le législateur (LOPSI, LOPJ, LSI).

Privilégier l'investigation et l'action judiciaire, en particulier en matière de violences urbaines et de terrorisme

Pour s'adapter à l'évolution récente de la délinquance, les priorités assignées aux forces de sécurité ont été révisées à la lumière des faits. Si elle a évolué au plan quantitatif, la délinquance a également changé de nature. Aujourd'hui, elle s'exprime sous des formes plus violentes, elle semble aussi plus mobile, mieux organisée. Dans certains quartiers, le trafic de produits stupéfiants a contribué à la montée en puissance de l'économie souterraine, à l'exaspération des habitants, à la multiplication des dommages sociaux et sanitaires.



Des compétences judiciaires élargies



La lutte contre l'insécurité routière est renforcée

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE : UNE PRIORITÉ DU QUINQUENAT

Pour mettre un coup d'arrêt au dramatique bilan de l'insécurité routière qui fait chaque année 8 000 morts et plus de 100 000 accidents corporels, le Président de la République a promu la lutte contre la violence routière au premier rang des grands chantiers nationaux de son quinquennat. Elle est désormais l'une des priorités de l'action du gouvernement.

Malgré de multiples campagnes d'information et de prévention, aucune baisse significative du nombre de victimes n'a pu être obtenue depuis 1997.

Dans ce contexte, le rôle des services de police et de gendarmerie prend donc toute son importance. C'est pourquoi le ministère de l'intérieur, dont relève l'ensemble des forces chargées des contrôles et de la constatation des infractions, a renforcé sa politique dans ce domaine. Cette position volontariste semble déjà porter ses fruits. Si le nombre d'accidents n'a pas diminué de façon significative, ces derniers sont moins graves : -12,5 % de morts sur le second semestre 2002 comparé à la même période de l'année précédente.

En complément de l'action sur le terrain des agents des forces de sécurité intérieure, des dispositions ont été étudiées pour inciter les gestionnaires publics et privés du réseau routier à implanter de manière permanente des équipements capables de constater automatiquement certaines infractions.

Cet état des lieux exigeait d'alléger un certain nombre de contraintes procédurales. Afin de pouvoir réagir vite et sur tout le territoire, les capacités d'action des fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie ont été étendues, les procédures simplifiées, le travail des enquêteurs facilité.

C'est ainsi que les officiers de police judiciaire en fonction dans les circonscriptions de sécurité publique de la police nationale et les brigades de gendarmerie ont vu leurs compétences élargies à l'ensemble du département dans lequel ils exercent leurs attributions pour mieux poursuivre leurs enquêtes, y compris lorsqu'elles les conduisent à franchir les limites de leur circonscription. Pour certains agents et militaires spécialisés dans des missions de police judiciaire particulières, cette compétence peut même être étendue à la zone de défense.

De même, les moyens de la police technique et scientifique ont été renforcés afin d'obtenir de nouveaux modes d'administration de la preuve et d'améliorer le taux d'élucidation des faits constatés.

LA DIRECTION CENTRALE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (DCRG)

qui compte 3 000 fonctionnaires, participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Elle recherche et centralise les renseignements destinés à informer le gouvernement dans ces domaines.

268

, c'est le nombre de policiers, gendarmes, douaniers et agents des impôts œuvrant dans les unités d'organisation et de commandement des GIR fin 2002. Ils reçoivent en cas de besoin le concours de 1 400 personnes "ressources" supplémentaires.

LA DIRECTION DE LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE (DFPN)

qui compte 3 087 fonctionnaires, est chargée, au sein de ses écoles et de ses services déconcentrés, de la formation initiale et continue des différentes catégories de personnel de la police nationale. Elle assure l'élaboration et veille à l'application du schéma directeur de la formation.

LES PREMIERS RÉSULTATS DES GIR

En sept mois d'existence (mai à décembre 2002), les groupements d'interventions régionales ont participé à 209 opérations. Celles-ci ont débouché sur des sanctions effectives : 1 488 personnes ont été placées en garde à vue, dont 481 ont fait l'objet d'un mandat de dépôt. Parallèlement aux poursuites judiciaires, s'ajoutent éventuellement des sanctions fiscales ou douanières. 34% des affaires ainsi réalisées sont liées au trafic de stupéfiants, 14% au trafic de véhicules volés, et 15% concernent des vols, des recels ou des cambriolages. Les GIR sont aussi intervenus dans de nombreux autres domaines, comme les escroqueries à la "yescard", les machines à sous ou le blanchiment d'argent.

DES FORCES PLUS EFFICACES ET PLUS COHÉRENTES

Le renforcement des capacités d'investigation et de lutte contre l'économie souterraine et la délinquance financière : les GIR

Pour lutter plus efficacement contre une délinquance qui s'organise en réseaux puissants, se déplace d'un département à l'autre, dispose d'un maquis de connexions dans de multiples domaines, des unités réactives et adaptées aux enjeux de la délinquance ont été créés en mai 2002 : les groupements d'interventions régionales, plus connus sous l'acronyme de GIR.

Les 28 GIR regroupent policiers, gendarmes, fonctionnaires des services fiscaux, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, des douanes et de la direction départementale du travail et de l'emploi, autant de spécialités qu'il convient de coordonner pour recouper des informations de toute nature et agir efficacement contre les trafics en bande. Ayant vocation à intervenir contre toutes les formes de délinquance sur l'ensemble de la région, ils sont administrativement rattachés à un service régional de police judiciaire (S.R.P.J.) ou à une section de recherche (S.R.) de la gendarmerie.

Organisation des GIR, composition, compétences, modalités d'action et répartition : le fonctionnement de ces groupements a été arrêté par une circulaire interministérielle du 22 mai 2002. De son côté, une circulaire du 29 mai 2002 du Garde des Sceaux, précise leur compétence territoriale en matière judiciaire (identique à celle du SRPJ ou de la SR dont ils dépendent), le cadre de l'exécution de leur mission, l'habilitation et la notation des officiers de police judiciaire qui y sont affectés. Au total, les GIR apportent une valeur ajoutée significative dans l'appréhension des nouvelles formes de délinquance.

Le redéploiement de l'offre de sécurité à partir d'une analyse locale des besoins : le redéploiement police-gendarmerie et les communautés de brigades

Faire coïncider les effectifs de sécurité avec les évolutions de la démographie, les tendances lourdes de la délinquance et parvenir à un redéploiement rationnel et équilibré entre les zones de compétence de la police et de la gendarmerie nationales : tel est l'un des axes forts de la LOPSI.

Mais à la différence des plans de réorganisation antérieurs, ces redéploiements ont été conçus dès octobre 2002 par les préfets, en liaison étroite avec les directeurs départementaux de la sécurité publique et les commandants de groupement de gendarmerie. Partant de l'analyse précise des situations locales, les plans ont fait l'objet d'une concertation avec les élus. Ils ont ensuite été transmis au niveau central pour examen et décision. Les premiers arbitrages ont été rendus avant la fin de l'année 2002.

Ainsi, le ministre de l'intérieur a décidé de mesures de redéploiement dans 33 départements. A l'inverse, il n'est pas apparu nécessaire d'opérer des redéploiements dans les départements de la Corse du Sud, de la Côte d'Or, des Landes, de Maine et Loire, de l'Oise, de Vaucluse, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Côté police, les 13 premières circonscriptions transférées, par souci de cohérence, à la gendarmerie sont celles de Romilly sur Seine (10), St Jean d'Angély (17), Pézenas (34), Mayenne (53), Caudry (59), Mourenx et Oloron-Ste-Marie (64), Saint-Tropez (83), Fontenay le Comte (85), Issoire et Thiers (63), Sarlat (24) et Bernay (27). Les personnels concernés par ces fermetures de commissariats font l'objet d'un suivi professionnel et social particulier. A l'inverse, la refonte de la carte se traduit aussi, par l'extension de circonscriptions de sécurité publique en zones urbaines ou péri-urbaines, avec fermetures concomitantes de brigades de gendarmerie implantées en ville.

Côté gendarmerie, la LOPSI a également permis une adaptation du dispositif aux nouveaux enjeux de sécurité dans les zones rurales et péri-urbaines. Le maillage territorial de la gendarmerie reposera désormais sur les communautés de brigades, entités regroupant les brigades sous un commandement unique, agissant sur une circonscription cohérente du point de vue de la population et de la géographie de la délinquance.

Ce dispositif, qui n'exclut pas l'existence de brigades territoriales autonomes pour répondre à des caractéristiques locales particulières, couvre la totalité du territoire national avec des unités spécialisées : pelotons de surveillance et d'intervention (PSIG), brigades de recherches, unités de circulation routière. Il garantit également une réponse permanente de la gendarmerie aux besoins de la population : intervention en moins de 30 minutes, accueil du public 24 h sur 24, réduction de l'attente en brigade, attention renforcée pour les vic-

times. En outre, la création des communautés de brigades permet, en optimisant les ressources en personnel, de revenir à une plus grande "appropriation du territoire" par une meilleure connaissance des personnes et des lieux.

LE SERVICE CENTRAL DES COMPAGNIES RÉPUBLICAINES DE SÉCURITÉ

qui compte 15 000 fonctionnaires répartis en 61 unités mobiles, est chargé de l'organisation et du contrôle des unités constituant la réserve générale de la police nationale qui apportent leur concours aux services territoriaux en vue du maintien de l'ordre public et de la défense des institutions.

Il contribue à la sécurisation du réseau autoroutier suburbain et des grands itinéraires, et participe aux missions de police et de secours dans les massifs montagneux ainsi que sur les plages des littoraux français.



Une meilleure gestion de l'ordre public, au plus près de l'événement : la "zonalisation" des forces mobiles

Les forces mobiles ont été créées, en France, à une époque marquée par des épisodes répétés de troubles à l'ordre public. La démocratie apaisée que notre pays connaît depuis de nombreuses années autorise aujourd'hui de faire évoluer la doctrine d'emploi des forces mobiles. La nouvelle politique dessinée permet ainsi de mieux placer au service de la sécurité quotidienne les 30.000 agents qui constituent aujourd'hui les forces mobiles. Une circulaire du 1^{er} septembre 2002 présente la nouvelle doctrine d'emploi des forces mobiles mise en œuvre

conformément aux objectifs fixés par la LOPSI. Elle retient deux principes essentiels : la déconcentration de la gestion opérationnelle des forces mobiles au niveau des sept zones de défense qui maillent le territoire et l'engagement des forces mobiles dans la lutte contre l'insécurité.

L'instruction commune d'emploi définit les principes et les modalités du recours aux compagnies républicaines de sécurité et aux escadrons de gendarmerie mobile. Elle précise aussi les nouvelles règles à observer dans la gestion opérationnelle de ces unités.

Objectif de la "zonalisation" : engager prioritairement les compagnies républicaines de sécurité et les escadrons de gendarmerie mobile dans des missions de sécurité générale en appui des services territoriaux de la police et de la gendarmerie nationales. Cette réorientation nécessite cependant que les unités soient disponibles en tout temps et adaptables à différentes sortes de missions, une évolution qui se révèle incompatible avec la pérennisation du dispositif de fidélisation territoriale engagé depuis 1999.



Une nouvelle doctrine d'emploi pour les forces mobiles. CRS et gendarmes mobiles viennent en renfort des services territoriaux

Grâce à la coordination des forces mobiles assurée sous l'autorité des préfets de zone, ces effectifs viennent désormais compléter et appuyer les dispositifs territoriaux mis en place par les directeurs départementaux de la sécurité publique, les responsables de la police aux frontières ou par le commandant du groupement de gendarmerie. C'est donc à eux qu'il appartient de préparer soigneusement, avec les commandants d'unité, les opérations de police réalisables grâce à la mise à disposition de ces renforts.

Le maintien de la capacité opérationnelle de la police nationale : le rachat des jours ARTT

Appliquée à la police nationale, qui doit assurer la sécurité des Français de jour comme de nuit 365 jours par an, la réduction du temps de travail constitue un dilemme. Quelles compensations proposer à des fonctionnaires qui, pour la plupart d'entre eux, continuent à travailler jusqu'à 40 h 30 par semaine alors que la durée légale du temps de travail est fixée à 35 heures ? Pour répondre à cette question, un programme de rachat de jours et de paiement des astreintes a été élaboré, destiné à sauvegarder la capacité opérationnelle des forces de police :

- 7 jours ARTT ont été "rachetés", car ils ont été travaillés, pour tous les policiers, quels que soit leur grade ou leur affectation ;
- des crédits ont été obtenus (13,23 M€ en année pleine) pour payer les astreintes qui étaient récupérées en temps jusqu'alors. Ce potentiel ainsi récupéré équivaut à 949 emplois à temps plein ;
- après la signature du décret interministériel relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État, un projet d'arrêté interministériel a été préparé afin que tous les personnels de la police nationale puissent également bénéficier, sur la base du volontariat, de cette possibilité de report de prise de jours.

LE SERVICE CENTRAL DE COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DE POLICE (SCTIP)

participe à la mise en œuvre de la politique de la France en matière de sécurité intérieure par le truchement de ses 82 implantations, qui couvrent 135 pays.

Dans ce domaine, il étudie et conçoit, programme et mène à bien des actions de coopération technique dont il assure également le développement et l'évaluation.

Il coordonne et anime des travaux d'experts menés dans le cadre de la coopération institutionnelle au niveau international, et plus particulièrement de l'Union européenne.

LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

L'APPRÉHENSION DANS UN CADRE EUROPÉEN DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

La coopération avec les pays limitrophes de l'Union Européenne

Le terrorisme et le crime organisé, le blanchiment et les filières criminelles qui exploitent les candidats à l'immigration clandestine sont par nature des phénomènes transnationaux contre lesquels seule la coopération entre les Etats permet d'agir efficacement. En 2002, cette lutte a donc été considérée comme une priorité.



*Des patrouilles mixtes
se multiplient*

En matière de coopération transfrontalière (Schengen), les structures des services frontaliers de la direction centrale de la police judiciaire ont été adaptées pour améliorer l'efficacité de la coopération opérationnelle. Un exemple : les "cellules de coordination européenne" créées sur le modèle de celle rattachée au service régional de la police judiciaire de Strasbourg.

De même, la mise en place, au sein de la direction centrale de la police judiciaire, de la section centrale de coopération opérationnelle de police (S.C.C.O.POL.), point de contact unique pour Interpol, Schengen, Europol et les services étrangers améliore, notamment par une coordination accrue des différents services français concernés (police, gendarmerie, douanes, justice), les relations avec les organes européens et mondiaux de coopération policière.

LA RECHERCHE DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION AUX FRONTIÈRES

Parce que la pression migratoire aux frontières extérieures de l'Union européenne ne cesse de croître, l'Allemagne et l'Italie ont souhaité développer une approche commune de la maîtrise des flux. Celle-ci renforce la légitimité du concept d'une "police européenne aux frontières".

Des commissariats communs aux centres de coopération policière et douanière

Pour renforcer la coopération policière transfrontalière, la France a signé depuis 1998, sur la base de la convention Schengen avec les pays voisins dont la Suisse, des accords prévoyant la création de structures communes. Aux commissariats communs associant police française et police étrangère des premiers temps se substituent peu à peu des centres de coopération policière et douanière (CCPD), associant aussi gendarmerie et douanes. La plupart des CCPD ont été installés en 2002.

Structures inter-services, les CCPD analysent et transmettent toute information de nature judiciaire ou administrative pertinente pour la lutte contre les trafics, fournissent aide et soutien lors des observations ou poursuites transfrontalières et contribuent à la coordination d'actions conjointes de surveillance.

Dans chaque CCPD, un coordonnateur national représente l'ensemble des services :

- CCPD franco-belge à Tournai (police),
- CCPD franco-luxembourgeois (gendarmerie),
- CCPD franco-allemand à Kehl (police),
- CCPD franco-suisse à Genève (douane),
- CCPD franco-italiens à Modane (gendarmerie) et Vintimille (police),
- CCPD franco-espagnols à Biriattou-Irun (police), à Canfranc-Somport (gendarmerie), à Melles-Pont du Roy (gendarmerie) et au Perthus-La Junquera (police).

Le renforcement du réseau des attachés de sécurité

Le service de coopération technique internationale de la police anime un réseau de fonctionnaires de police en poste dans 65 délégations, auquel il convient de rattacher les 40 officiers de liaison inter-services qui dépendent de la police judiciaire et de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste.

L'extension du réseau des attachés de sécurité intérieure, formé de policiers et de gendarmes, s'est poursuivie en 2002, en portant une attention plus particulière à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et l'immigration irrégulière.

LE RENFORCEMENT DES MOYENS

DE NOUVEAUX MOYENS JURIDIQUES

Un nouveau train législatif destiné à donner aux forces de sécurité des moyens renouvés a été adopté dès l'été 2002.

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure

Premier texte voté dans le cadre de la nouvelle législature, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002 comporte huit articles et deux rapports annexés. Ensemble, ils définissent les orientations de la politique de sécurité intérieure et la programmation financière de la police nationale comme de la gendarmerie nationale pour les années 2003 à 2007.

Pour permettre aux forces de sécurité d'atteindre les buts fixés par le législateur, 5,6 milliards d'euros supplémentaires ont été dégagés pour les années 2003-2007. Les mesures relatives à la situation des personnels qui seront prises durant cette période répondent principalement à quatre priorités :

- améliorer les capacités d'action judiciaire des services grâce à l'extension et à la revalorisation de la qualification d'officier de police judiciaire,
- mieux inciter les personnels à rester en poste dans les zones les moins attractives,
- reconnaître la pénibilité accrue des métiers de la sécurité intérieure,
- renforcer l'encadrement supérieur des forces de sécurité intérieure.

La loi d'orientation et de programmation pour la justice

La loi du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) comporte 69 articles et un rapport annexé dans lequel sont définies les orientations et la programmation des moyens humains et financiers de la justice pour la même période, 2003 à 2007.

Plusieurs des dispositions de la loi, qui se décline en six axes majeurs, concernent directement l'activité des services de police et de gendarmerie :

LE SERVICE DE PROTECTION DES HAUTES PERSONNALITÉS (SPHP)

est chargé de la protection rapprochée des hautes personnalités françaises gouvernementales et institutionnelles sur le territoire et lors de leurs déplacements à l'étranger. Il assure cette même mission auprès des hautes personnalités étrangères et des délégations accueillies en France.

- la simplification et le renforcement de l'efficacité de la procédure pénale, essentiellement en ce qui concerne l'instruction, la détention provisoire et le jugement ;
- l'amélioration de l'aide apportée aux victimes et la création d'une procédure judiciaire d'enquête ou d'information spécifique pour rechercher les causes d'une disparition inquiétante ou suspecte.

Le projet de loi de sécurité intérieure

Afin de rétablir la sécurité, "droit fondamental et première des libertés", le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a présenté le 23 octobre 2002 en conseil des ministres le projet de loi de sécurité intérieure (LSI).

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la LOPSI et met en place les moyens juridiques nouveaux dont les forces de sécurité ont besoin.

Ainsi, le projet de loi s'articule autour de trois objectifs principaux :

- "améliorer l'efficacité des forces de sécurité" dans l'identification et la recherche des auteurs de crimes et délits ;
- moderniser le droit actuel en introduisant de nouveaux délits réprimant des "formes de délinquance, causes de graves dommages et inégalités";
- renforcer l'autorité et la capacité des agents publics concourant à la restauration de la sécurité tout en leur assurant une meilleure protection juridique ainsi qu'à leur famille.

DES MOYENS MATÉRIELS NOUVEAUX OU ACCRUS

En 2002, la police et la gendarmerie nationales ont bénéficié de moyens accrus, un mouvement qui se poursuivra dans les années à venir dans le cadre de la mise en oeuvre de la LOPSI.

Flash-balls et gilets pare-balles

Mieux protéger les personnels de police et de gendarmerie engagés dans des missions opérationnelles sur la voie publique, tel est l'objectif du programme de dotation du gilet



91 000 nouveaux gilets pare-balles

pare-balles "à port dissimulé" engagé en 2002. Supérieurs en capacités balistiques, plus confortables (introduction d'une véritable gamme de tailles, effort sur l'ergonomie), 91 000 gilets de ce type ont été distribués en 2002 (34 000 pour la police et 57 000 pour la gendarmerie).

Simultanément, un programme de renforcement du parc de gilets à port apparent, encore supérieur en capacités balistiques, plus opérationnel et adapté à tous les utilisateurs, en civil comme en tenue, a été lancé. En 2002, 9 000 gilets de ce type (6 000 pour la police et 3 000 pour la gendarmerie) ont d'ores et déjà été livrés.

De même, les deux forces de sécurité ont acquis en 2002 560 flash-balls (460 pour la police, 100 pour la gendarmerie) et un marché unique pour les deux institutions doit être passé en 2003 pour des acquisitions complémentaires.

ACROPOL

Lancé en 1995, le programme ACROPOL (Automatisations des Communications Radio téléphoniques Opérationnelles de la Police) vise à remplacer le système analogique de communications radiophoniques de la police nationale par un



La nouvelle version d'ACROPOL assure des communications sans faille

système numérique offrant des fonctionnalités novatrices et mieux adaptées aux missions opérationnelles.

En 2002, une nouvelle version logicielle, élaborée par la direction des systèmes d'information et de communication du ministère, a été déployée. Ce logiciel de nouvelle génération supprime les coupures au changement de relais et permet, en cas de changement de réseau de base, de rester toujours en contact, sans aucune manipulation. Dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police (SGAP) de Paris, les premiers sites visant à améliorer la couverture radio ont été ouverts (Nanterre, Vincennes, Parc des Princes, tunnels du périphérique).

UN LOURD TRIBUT PAYÉ PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ

Au cours de l'année 2002, 9 policiers (contre 15 en 2001) et 10 militaires de la gendarmerie (contre 2 en 2001) sont morts en service. 8 106 fonctionnaires de police (contre 7 998 en 2001) et 7 083 gendarmes (contre 6 841 en 2001) ont été blessés.

Pour accompagner ce déploiement, la direction de programme ACROPOL, rattachée au service de modernisation et de prospective de la DAPN, a tenu 36 réunions d'information auprès des utilisateurs, ouvert un site Intranet dédié, élaboré un projet de règlement d'emploi. Depuis octobre 2002, une formation initiale spécifique est dispensée dans l'ensemble des écoles de police tandis que les policiers en poste reçoivent une formation utilisateur au centre national d'études et de formation (CNEF) de Gif-sur-Yvette. Pour les utilisateurs, le bilan est déjà largement positif.

Des moyens immobiliers à la hauteur des ambitions

Réhabilitation d'un parc dégradé, mise à niveau des écoles et unités de formation, amélioration des conditions d'hébergement des gendarmes et des compagnies républicaines de sécurité, amélioration des conditions de garde à vue, augmentation du nombre de places dans les centres de rétention administrative : la gendarmerie nationale et la police nationale ont des besoins immobiliers importants.

Pour la police nationale, dont le parc immobilier atteint plus de 3,5 millions de mètres carrés, la priorité va au plan de rénovation et de construction du parc immobilier de la préfecture de police de Paris, à l'intensification de l'effort de réservation de logements pour les agents en zone urbaine, à la rénovation et l'augmentation des capacités des écoles de formation, à l'amélioration des conditions d'hébergement des CRS en Ile-de-France et à la mise à niveau des crédits de maintenance immobilière. Pour faire face à ce plan de charge, la direction de la police nationale et la direction de la programmation des affaires financières et immobilières ont élaboré un plan pluriannuel. Au cours de la période de programmation, les surfaces mises en chantier seront progressivement portées de 45 000 m² à 100 000 m² par an.

Pour la gendarmerie nationale, le principal objectif est de fournir à tous les gendarmes et à leurs familles des conditions de logement conformes aux normes actuelles. A cette fin, 3 500 unités de logement seront remises à niveau et la capacité de logement domaniale sera augmentée d'environ 4 000 équivalent-unités de logement à l'horizon 2007. Un effort particulier sera par ailleurs engagé en faveur des

LA DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES (DCPAF),

forte de 7 000 fonctionnaires, veille au respect des textes relatifs à la circulation transfrontalière, anime et coordonne l'action de tous les services de la police nationale en matière de lutte contre l'immigration irrégulière. Elle est également chargée de la coopération internationale opérationnelle dans les domaines de sa compétence et concourt à la sûreté des moyens de transport internationaux, à la police aéronautique, et à la sécurisation des réseaux ferrés.

unités de formation.

La LOPSI a dégagé les crédits supplémentaires, soit environ 75 M€ pour la police nationale et 95 M€ pour la gendarmerie. Elle a également procédé à des adaptations législatives pour accélérer l'exécution des opérations immobilières nécessaires à la sécurité intérieure.

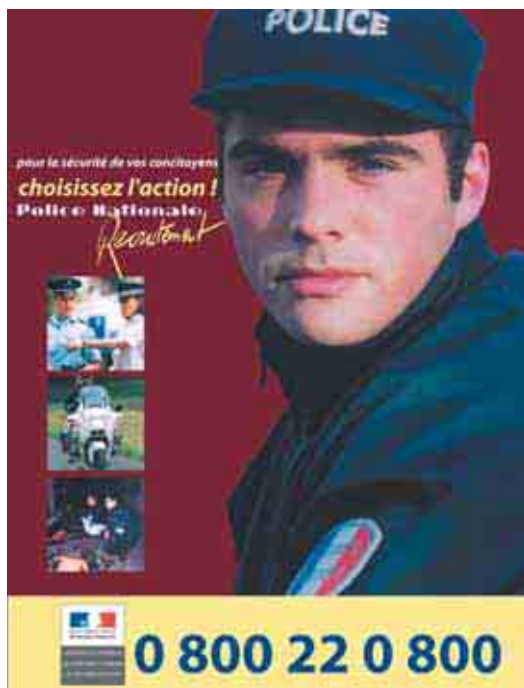
DES MOYENS HUMAINS CONSÉQUENTS

Le budget 2002

La loi de finances pour 2002 avait autorisé la création pour la police nationale de 1 700 postes de fonctionnaires actifs et de 300 postes administratifs. La LOPSI a encore augmenté cet effort.

La programmation de la LOPSI

Si la LOPSI prévoit, sur cinq ans, le recrutement de 13 500 fonctionnaires et militaires supplémentaires, elle a permis



dans le collectif budgétaire de fin d'année un certain nombre de création d'emplois pour la seule année 2002 :

- 1 000 personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont :

- 770 emplois administratifs ;
- 100 emplois scientifiques ;
- 90 emplois techniques ;
- 21 emplois spécialisés (médecins, psychologues, assistants de service social, interprètes,...) ;
- 19 contractuels informatiques.

- 900 personnels actifs.

- le maintien du potentiel opérationnel des adjoints de sécurité (ADS), à hauteur de 14 000 agents contractuels.

Vers un nouveau statut de contractuel pour les adjoints de sécurité

La disparition progressive des emplois-jeunes décidée par le nouveau gouvernement a incité le ministère de l'intérieur à bâtir un dispositif spécifique pour la gestion des adjoints de sécurité.

En 2003, le financement des 14 000 emplois concernés a été reconduit à hauteur de 80 % pour le ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et de 20 % par le ministère de l'intérieur. Au-delà de cette période transitoire de 2003, le ministère de l'intérieur souhaite la pérennisation de ces 14 000 emplois. C'est pourquoi il étudie les conditions dans lesquelles ils pourraient être durablement reconduits à partir du début 2004. L'élaboration d'un nouveau statut de contractuel de droit public de trois ans, avec prolongation éventuelle de deux ans est à l'étude.



13 500 postes supplémentaires de policiers et gendarmes sur 5 ans

LA PROGRESSION DE LA HAUSSE DE LA DÉLINQUANCE INTERROMPUE EN 2002

Les résultats en matière de délinquance

Avec 4 113 882 crimes et délits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, l'année 2002 enregistre une variation de la criminalité et de la délinquance qui s'établit à + 1,28 %, soit 52 090 faits supplémentaires

par rapport à 2001.

Après les fortes progressions enregistrées en 2000 (+ 5,72 % avec 203 985 faits supplémentaires) et en 2001 (+ 7,69 % avec 289 943 faits supplémentaires), ce résultat traduit une maîtrise de l'évolution de la délinquance. Le net retournement de tendance observé depuis mai 2002 (baisse de - 0,74 % des crimes et délits de mai à décembre 2002), alors que la délinquance accusait encore une hausse de + 4,80 % entre janvier et avril 2002, confirme cette inversion.

Les infractions révélées par l'action des services ont progressé de 15,47% en 2002 (contre -4,89% en 2001). Il s'agit de l'évolution la plus importante depuis 10 ans.

Parmi les 4 113 882 crimes et délits constatés, 1 080 518 ont été élucidés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Le nombre des élucidations a ainsi progressé de + 6,75 % (soit + 68 355 faits par rapport à 2001). Le taux global d'élucidation tous services de police et de gendarmerie confondus s'établit à 26,27 % (contre 24,92 % en 2001).

Les mesures de garde à vue prises par les officiers de poli-



Des moyens renforcés pour la lutte anti-terroriste

LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE (DST),

comptant 1 400 fonctionnaires, est un service de renseignement de sécurité intérieure, disposant de pouvoirs de police judiciaire spécialisée. Elle a compétence pour rechercher, prévenir et neutraliser les actions des services de renseignement étrangers sur le territoire national, ainsi que les actions terroristes d'inspiration étrangère de nature à menacer la sécurité du pays. Elle participe aussi à la protection du patrimoine économique.

ce judiciaire de la police et de la gendarmerie sont en hausse sensible (381 342 soit plus de +13,25%), ce qui contraste avec la diminution de 2001 (-7,63%).

En 2002, 906 969 personnes ont été mises en cause (soit une progression de + 8,51 % par rapport à 2001). Parmi elles, 60 998 ont été écrouées (+ 20,68 % par rapport à 2001).

Depuis l'été 2002, mois après mois, le ministère communique à la presse les résultats nationaux de la délinquance. L'analyse des évolutions constatées dans chaque département permet également la tenue mensuelle de réunions d'évaluation associant chez le ministre de petits groupes de préfets, de directeurs départementaux de la sécurité publique et de chefs de groupement départemental de gendarmerie. L'objectif de ces rencontres est clair : enraciner la "culture du résultat" à tous les échelons.

Les résultats en matière de lutte anti-terrorisme, criminalité organisée...

Cet agrégat permet l'analyse des infractions les plus graves qui nécessitent l'intervention des services spécialisés, notamment la direction de la surveillance du territoire (DST) et la direction centrale des renseignements généraux (DCRG).

Son contenu a été amélioré. Depuis le 1^{er} janvier 2001, il regroupe les homicides et tentatives d'homicides, les prises d'otages, les séquestrations, les vols à main armée, le proxénétisme, le trafic et la revente sans usage de stupéfiants, les attentats par explosifs, les faux documents d'identité et autres faux documents administratifs, la fausse monnaie, les infractions à l'exercice d'une profession réglementée, les fraudes fiscales et la nouvelle rubrique "vols de véhicules de transport avec fret".

La criminalité organisée et la délinquance spécialisée ont connu en 2002 une progression de +13,77 % (avec 4 573 faits supplémentaires par rapport à 2001). Une part de cet accroissement est à mettre sur le compte de l'activité des GIR qui ont "révélé" au grand jour et élucidées des infractions occultes jusqu'alors ignorées. Sa part dans la criminalité globale reste cependant faible : 0,92 % du total des crimes et délits en 2002 contre 0,82 % en 2001.

LES MISSIONS D'INSPECTION ET DE PROSPECTIVE

Les missions d'inspection et d'évaluation

Pour la police, l'inspection générale de la police nationale (IGPN), dont la compétence est nationale, exerce le contrôle de l'ensemble des services actifs et des établissements de formation de la police nationale. Chargée de veiller au respect des lois et des règlements et du code de déontologie

de la police nationale, elle effectue les enquêtes qui lui sont confiées par les autorités administratives et judiciaires. A Paris et dans la petite couronne, c'est l'inspection générale des services de la préfecture de police qui est compétente tandis que deux délégations régionales de discipline sont implantées à Marseille (régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon) et à Lyon (régions Rhône-Alpes et Auvergne).

L'inspection générale de la police nationale procède également à des études et émet des propositions visant à l'amélioration du fonctionnement des services.

La gendarmerie nationale, de son côté, compte plusieurs structures de contrôle. Le ministre de la défense dispose du contrôle général des armées (CGA) et des inspecteurs généraux des armées (IGA).

Le directeur général de la gendarmerie dispose quant à lui de l'inspection de la gendarmerie nationale (IGN). Dirigée par un général, l'IGN est en charge des inspections relatives à l'administration et au service ainsi que des inspections techniques. Elle contrôle également le domaine de l'hygiène et de la sécurité et vérifie la régularité et le bon fonctionnement budgétaire et logistique de la gendarmerie.

La vérification des comptes et la surveillance administrative sont exercées au premier niveau par les commissaires résidents placés auprès des commandants de région de gendarmerie.

L'inspection de la gendarmerie a également mené ou participé en 2002 à une dizaine d'études aux côtés d'autres inspections (IGA - IGPN en particulier) portant sur l'amélioration de la coopération police - gendarmerie en matière internationale, judiciaire, l'emploi des forces mobiles, l'étude sur l'amélioration de la sécurité routière et celle relative à l'exécution des transfèrements et extractions.

Enfin, elle procède aux enquêtes administratives et judiciaires pour des affaires impliquant des personnels de la gendarmerie. En 2002, elle a présenté un projet de code de déontologie et, en collaboration avec l'IGPN, a élaboré un projet de charte de qualité de l'accueil.

Les missions de prospective

Pour la police, le service de modernisation et de prospective (SMP), rattaché à la Direction de la police nationale (DAPN), exerce quatre missions.

D'abord, il assure la direction de programme ACROPOL pour faciliter l'adéquation du système aux besoins des utilisateurs. Ensuite, le service gère la mission prospective, études et synthèses.

En 2002, celle-ci s'est investie plus particulièrement dans la préfiguration de la future gestion prévisionnelle des emplois et compétences, le pilotage du projet d'inscriptions en ligne aux concours du ministère, la démarche qualité, l'évaluation de l'action de la police, notamment dans la perspective de

la LOLF, les chantiers de convergence police-gendarmerie,...

La mission NTIC constitue son troisième chantier majeur : mise en ligne des projets "intranet" (de la DGPN et de la DAPN), déploiement des réseaux et des applications au sein du système d'information CHEOPS, lancement du projet d'assistant personnel numérique, élaboration du cahier des charges du chantier des centres 112.

Enfin, le service gère la mission des politiques de recrutement dans le cadre de laquelle a été formulée une stratégie de recrutement "police" pour les cinq prochaines années.

Face aux défis technologiques et à la complexité croissante des équipements, le centre de recherche et d'études logistiques de la police (CREL) qui fait partie de la sous-direction de la logistique de la DAPN, a pour mission de proposer des réponses matérielles innovantes aux problèmes rencontrés par les policiers des différentes directions actives. Ses activités sont réparties dans quatre départements : armement, chimie, électronique, physique des matériaux.

Pour la gendarmerie, le centre de prospective de la gendarmerie nationale (CGPN) travaille depuis 1998 à la moderni-



La police nationale exploite toutes les possibilités technologiques

sation de l'Etat. Placé sous l'autorité immédiate du directeur général de la gendarmerie nationale, il a pour mission d'apporter un regard sur les évolutions de l'environnement de la gendarmerie tout en assurant, du fait de sa position "transversale", un rôle de veille.

En 2002, les principales études menées ont porté sur la déontologie, la féminisation, l'international, la doctrine, l'emploi des forces ou des réserves, l'acceptabilité des armes non létales, en coopération avec la délégation aux affaires stratégiques (DAS).

PRÉSENTS SUR TOUS LES FRONTS DE CRISE, LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA SÉCURITÉ CIVILE AMÉLIORENT SANS RELÂCHE LEURS MÉTHODES D'INTERVENTION, LEURS OUTILS D'ANTICIPATION, LEURS MOYENS DE RÉACTION POUR FAIRE FACE À TOUTES LES SITUATIONS. ETAT DES LIEUX 2002.

LA SECURITE CIVILE DES PROFESSIONNELS DU RISQUE



L'EC 145

DES MOYENS D'INTERVENTION MODERNISÉS

La direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) du ministère a placé l'année 2002 sous le signe de la modernisation des moyens opérationnels. Moyens aériens, unités d'intervention, moyens de communication ou déminage : la priorité a été donnée à l'amélioration des conditions d'intervention.

L'EC 145, NOUVELLE ARME DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Construit par Eurocopter Deutschland, l'hélicoptère EC 145 a été choisi par le ministère de l'intérieur pour remplacer une flotte vieillissante, composée pour l'essentiel d'Alouette III. La commande porte sur 32 appareils et s'élève à plus de

150 millions d'euros.

Le 23 avril 2002, le premier EC 145 était officiellement livré à la DDSC.

Ses performances donnent aux sauveteurs de la sécurité civile des atouts considérables :

il est plus sûr grâce à sa bimotorisation ; il peut voler aux instruments (IFR) ; il permet le vol de nuit grâce aux jumelles de vision nocturne (JVN) ; sa cabine est quatre fois plus spacieuse que celle de l'Alouette III ; il transporte 8 personnes au lieu de 5 ; sa vitesse de croisière est de 240 km/h au lieu de 175 ; sa capacité d'emport est plus importante, sur des distances plus longues.

Après la nécessaire phase d'adaptation et de formation des pilotes, l'EC 145 devrait être utilisé en mode opérationnel dès l'année 2003.

Une politique plus active d'exercices

Contrairement à d'autres pays européens, le grand public français est peu familier des exercices de sécurité civile qui permettent, en grandeur réelle, d'informer, de dédramatiser, de développer les bons réflexes. C'est pourquoi le ministre de l'intérieur a affirmé, dès le printemps, sa volonté de renforcer la politique d'exercice de sécurité civile. D'où une nette augmentation des exercices autour des centrales nucléaires. D'où aussi l'exercice Euratox 2002 dans le domaine de la protection contre les menaces de type nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC). Conduit dans un cadre européen, avec la participation de six pays de l'Union et de 850 sauveteurs, Euratox s'est déroulé du 26 au 29 octobre 2002, sur le camp militaire de Canjuers dans le Var. Fondé sur le scénario d'un double attentat de nature chimique, il a permis de tester en vraie grandeur les capacités européennes en matière d'intervention et de décontamination. Ses enseignements orienteront l'effort d'équipement des unités civiles ou militaires d'intervention.

Une gestion plus efficace des personnels des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC)

Pour ouvrir des perspectives nouvelles aux militaires de la sécurité civile regroupées au sein des UIISC, une importante réforme de l'organisation des carrières a été engagée en 2002. Les meilleurs des militaires du rang pourront ainsi accéder au corps des sous-officiers après un stage de formation à Saint-Maixent l'École ou préparer le concours de sapeur-pompier professionnel.

Un tronc commun de formation initiale a été mis en place conformément aux normes civiles en vigueur et aux impératifs de formation de l'armée de Terre. Des modules de spécialité permettront aux intéressés de rejoindre les rangs des compagnies "Risques Naturels" ou "Risques Technologiques",

JANVIER 2002 :

LE CYCLONE "DINA" FRAPPE

L'ÎLE DE LA RÉUNION

22 et 23 janvier 2002, le cyclone "Dina" frappe l'île de la Réunion. Dès le 24 janvier et jusqu'au 2 février 2002, un détachement de 60 hommes de l'UIISC7 de Brignoles est à pied d'œuvre sur l'île en appui d'un détachement de sapeurs pompiers de l'Aude.

Sa mission : apporter son aide aux services publics pour accélérer le retour à la vie normale. Au-delà du dégagement des itinéraires et du bâchage des habitations, c'est la remise en état des infrastructures électriques et du réseau d'alimentation d'eau potable qui a constitué le véritable défi : 60 000 personnes se trouvaient en effet privées d'eau. En dix jours, le détachement a parcouru 2 323 kilomètres, procédé à des dizaines de mises en sécurité d'édifices publics, et permis aux services publics de rétablir rapidement la distribution d'électricité et d'eau potable dans une zone très peuplée.

SEPTEMBRE 2002 :

LE GARD EST TOUCHÉ PAR

D'IMPORTANTES INONDATIONS

Le 9 septembre 2002, devant les graves inondations qui feront 25 morts, le préfet du Gard déclenche le plan ORSEC et sollicite l'intervention des renforts nationaux de la sécurité civile.

En quelques jours, plus d'un millier d'interventions d'hélicoptères de la sécurité civile ou de l'armée permettent l'hélicoptage et le sauvetage de plu-



sieurs centaines de vies humaines. Les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (n°1 de Nogent le Rotrou et n°7 de Brignoles), aidées par les établissements de soutien opérationnel et logistique de la sécurité civile, acheminent très rapidement leurs moyens d'alerte pour les engager immédiatement vers les zones les plus touchées, en renfort des sapeurs pompiers départementaux. Mis à disposition du préfet du Gard, ils procèdent à de nombreuses évacuations et mises en sécurité de personnes et de biens. Rejoints rapidement par les sections engagées en Corse depuis le mois de juin, ils assurent la production et à la distribution d'eau sanitaire et potable (1 700 m³) et participent au nettoyage (273 650 m³ d'eau pompée et refoulée) à la remise en état de ce qui peut l'être ainsi qu'au dégagement d'embâcles et au déblaiement d'itinéraires.

Sommières
sous les eaux

Des réseaux de communication en voie de rapprochement

Dans la crise, la communication est souvent le nerf de la guerre. Pour que les différentes équipes de secours puissent mieux se coordonner, la décision a été prise en 2002 de rapprocher les réseaux de la police nationale et des sapeurs-pompiers. Ainsi dès 2003, avec l'appui technique de la direction des systèmes d'information et de communication du ministère, une première expérimentation devrait être lancée dans trois départements pilotes pour implanter le réseau de communication de la police nationale, ACROPOL, dans les services départementaux d'incendie et de secours.

Autre priorité de l'action 2002 : une réflexion a été engagée sur le schéma directeur de la sécurité des systèmes d'information, aujourd'hui en cours d'élaboration, qui doit permettre une mise en sécurité prenant mieux en compte les risques nouveaux et les vulnérabilités. Le plan PIRANET du ministère complète ce dispositif.

Un important effort d'équipement nucléaire, radiologique, bactériologique ou chimique (NRBC)



21 millions d'euros investis en 2002 dans les équipements

En 2002, la direction de la défense et de la sécurité civile a accordé une attention toute particulière aux menaces nucléaires, radiologiques, bactériologiques ou chimiques ("NRBC").

Un programme de grande ampleur a permis la fourniture de moyens de lutte nucléaire, radiologique, biologique et chimique, pour les missions de détection comme pour la protection individuelle. 2 500 ensembles de protection individuelle (tenues, masques et cartouches) ont été attribués aux zones de défense et 1 000 aux UIISC. Une réserve est également disponible pour les services qui organiseront des exercices. Au total, plus de 21 millions

d'euros auront été engagés en 2002 pour l'achat de matériels de détection comme pour les modules de décontamination et de protection individuelle destinés aux équipes. L'équipement des sapeurs pompiers intervenant dans les 14 principales agglomérations françaises a également été renforcé. A noter que la gendarmerie dispose elle aussi d'équipements équivalents.

Enfin, une "cellule nationale de coordination et d'appui à la lutte contre le risque NRBC" a été mise en place auprès du directeur de la défense et de la sécurité civiles, qui assume la fonction de haut-fonctionnaire de défense pour le compte du ministère. Sa mission : l'élaboration, en liaison avec les ministères concernés, des programmes d'équipement, leur mise en œuvre coordonnée et leur suivi.

Les munitions chimiques : vers une solution

Jusqu'en 1993, l'élimination des munitions chimiques provenant des conflits mondiaux du 20^{ème} siècle était réalisée par pétardement en baie de Somme. Pour des raisons environnementales, cette technique a été abandonnée et a conduit à l'étude de nouvelles solutions. En 2002, la définition d'un protocole permettant le règlement durable de cette question a été adoptée en collaboration avec le ministère de la défense.

La première phase, conduite par le ministère de l'intérieur, prévoit le transport et le stockage temporaire des munitions chimiques sur le site de Suippes dans la Marne. La deuxième phase, gérée par le ministère de la défense, vise leur élimination définitive par l'usine SECOIA, sur le site militaire de Mailly-le-Camp dans l'Aube.

NEUILLY, LORIOU :

DEUX DRAMES

**DANS LE MONDE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

14 SEPTEMBRE 2002

NEUILLY-SUR-SEINE

Le 14 septembre 2002, à 18h11, les secours de la 5^{ème} compagnie de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris interviennent pour un feu de chambre à Neuilly-sur-Seine (92).

Alors qu'ils procèdent aux opérations de reconnaissance et d'attaque du feu qui ravage la chambre sinistrée, les premiers intervenants sont victimes d'un embrasement général qui provoque un violent effet d'explosion. Leurs camarades, témoins des faits, se portent immédiatement à leur secours lorsqu'à leur tour ils sont surpris par une nouvelle explosion.

Le sergent Thomas GABREAU (27 ans), les caporaux Gwénaél PILORGE (23 ans), Matthieu IRIGOIN (23 ans), Romuald MOTTIN (24 ans) et le sapeur Benoît LARMINIER (22 ans) succomberont à leurs blessures dans la soirée.

L'hommage qui leur est rendu lors d'une cérémonie aux Invalides en présence du Président de la République traduira l'émotion de toute la nation.

29 NOVEMBRE 2002

LORIOU-SUR-DRÔME

Dans la soirée du vendredi 29 novembre 2002, alors qu'ils sont de garde, Eric DUVEAU, José GARRIDO, Patrick DUC, Didier BOURGEAT et Laurent BROQUET, sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Loriol-sur-Drôme (26) interviennent sous la protection des services spécialisés de l'autoroute, pour un accident de circulation sur l'autoroute A7, à hauteur de la commune de Livron-sur-Drôme, dans une zone où la chaussée est en travaux.

Vers 20 h 45, alors que l'ensemble du dispositif de secours est en action, un véhicule circulant à très vive allure heurte très violemment les engins des services autoroutiers et de sapeurs-pompiers, fauchant au passage six sauveteurs. L'un d'entre eux, l'adjudant Salvatore SCIFO, est victime d'une triple fracture aux jambes. Trois de ses équipiers, le sergent-chef DUVEAU Eric, le sergent-chef José GARRIDO et le sapeur Patrick DUC sont tués sur le coup. Les sapeurs Didier BOURGEAT et Laurent BROQUET, sous la violence du choc, sont projetés dans la Drôme en crue.

Un important dispositif de recherches, immédiatement mis en place, a permis de retrouver le corps du sapeur Didier BOURGEAT le samedi 30 novembre. Mais, à ce jour, le corps du sapeur Laurent BROQUET n'a toujours pas été retrouvé. Là aussi, le chef de l'Etat viendra lui-même exprimer l'hommage de la nation.



*Cérémonie
à la mémoire
des pompiers*

28

29

DIRECTION DE LA DÉFENSE
ET DE LA SÉCURITÉ CIVILES

UNE GESTION PLUS EFFICACE DES RISQUES

Les moyens opérationnels ne sont pas tout. Pour améliorer leur efficacité dans l'intervention, les équipes de la sécurité civile ont également besoin d'outils juridiques, de systèmes d'information et de planification renforcés. C'est pourquoi l'année 2002 a marqué une étape importante dans l'évolution du cadre juridique.

L'affirmation du rôle de la zone de défense, l'accent mis sur l'actualisation des plans d'intervention, la sensibilisation du grand public, la refonte du plan Vigipirate ou la revalorisation du volontariat pour les sapeurs-pompiers annoncent les éléments fondateurs d'une nouvelle politique en matière de sécurité civile.

DES OUTILS JURIDIQUES PLUS COHÉRENTS



Le drame du Prestige a nécessité une forte coordination zonale

Une affirmation du rôle de la zone et des préfets de zone

Marées noires, inondations, tempête, réactivation du plan Vigipirate... : les différentes crises qui ont affecté le pays au cours des dernières années ont souligné, par leur ampleur, la nécessité d'une coordination plus efficace de l'action des pouvoirs publics à l'échelon interrégional. C'est dans cet objectif qu'ont été pris le décret du 16 janvier 2002 qui renforce significativement les pouvoirs des sept préfets de zone et le décret du 30 mai 2002 qui précise les missions des préfets délégués à la sécurité et à la défense placés auprès des préfets de zone pour les assister.

Lorsque surviennent des situations de crise ou des événements d'une particulière gravité dont les effets dépassent les limites d'un département, les préfets de zone, conformément aux nouveaux textes, ont toute latitude pour prendre les mesures de coordination qui s'imposent et affecter au mieux les moyens d'intervention mis à leur disposition. Il leur revient aussi de coordonner les mesures d'information et de circulation routières. C'est pourquoi les centres régionaux d'information et de coordination routières (C.R.I.C.R.) sont désormais placés, pour emploi, sous leur autorité.

De leur côté, les préfets délégués pour la sécurité et la défense qui assistent les préfets de zone de défense voient leur mission clarifiée et renforcée par le décret de mai 2002. C'est ainsi qu'ils assurent la direction effective de l'état-major de zone, du secrétariat général pour l'administration de la police et des services de zone des systèmes d'information et de communication.

Cette coordination opérationnelle renforcée au niveau de la zone et sa capacité à dépêcher des hommes et des matériels sur les lieux des crises doit permettre aux préfets de département d'être plus efficaces encore.

DES OUTILS D'INFORMATION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES CRISES PLUS PERFORMANTS

Une alerte plus efficace pour la population : la nouvelle procédure de vigilance météo

Vert, jaune, orange ou rouge : deux fois par jour, Météo France émet désormais des cartes de vigilance compréhensibles en un seul regard. Mise en œuvre en 2002, cette nouvelle procédure permet d'informer sans délai des phénomènes dangereux les services de l'Etat, les maires, les médias et le grand public. Et de transformer chacun en un acteur de sa propre sécurité en l'aidant à prendre la bonne décision : annulation d'une manifestation en plein air, sablage des routes, diffusion de conseils de prudence...

Après un an de fonctionnement, le bilan est positif pour la plupart des préfetures : diminution du nombre d'alertes, information plus précoce, meilleure organisation des dispositifs de gestion de crise...

La refonte de Vigipirate : une boîte à outils plus efficace

La refonte du plan Vigipirate, mis en œuvre dans le cadre d'une menace particulièrement importante pour la sécurité du territoire, a été entreprise dès le premier semestre 2002. Son architecture nouvelle, caractérisée par sa souplesse, intègre plusieurs volets.

Premier axe : évaluation de la menace en fonction de cinq situations de référence et définition d'un niveau d'alerte désormais désigné par des couleurs (jaune, orange, rouge, écarlate). Déterminé par le Premier ministre, chaque niveau correspond à des objectifs de sécurité et à des comportements adaptés au risque.

Deuxième axe : des alertes sectorielles ou géographiques,

appelant des réponses spécifiques limitées à un secteur ou à une aire, peuvent être décidées. Les mesures ou catégories de mesures correspondant au niveau d'alerte sont alors mises en œuvre de façon modulée en fonction des circonstances et non plus de façon automatique comme c'est le cas actuellement.

Enfin, troisième axe : la sortie de plan et la suspension des mesures peuvent être décidées de manière flexible selon le même processus que leur déclenchement. De plus, le gouvernement a la liberté de communiquer sur le niveau d'alerte, tout en gardant l'évaluation de la menace confidentielle. La conduite opérationnelle du plan, selon le principe de l'unicité, est confiée au ministre de l'intérieur par l'entremise de ses centres opérationnels.

**Un cadre d'intervention amélioré :
l'accompagnement de la préparation des plans
particuliers d'interventions (PPI)**



Tous les plans de secours ont été actualisés

L'explosion de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001 a mis en lumière la nécessité de moderniser les plans d'intervention et de secours des sites les plus sensibles. En 2002, les cent préfets ont donc lancé, sous la conduite de la DDSC, un important travail de mise à jour et de renforcement des plans particuliers d'intervention (PPI) qui analyse par avance tous les scénarios de crise envisageables et organise l'intervention coordonnées des secours.

Les dispositions de la nouvelle directive communautaire "Seveso II" ont également été intégrées dans les plans des entreprises tombant sous le coup de cette réglementation. Ainsi, 672 installations concernées ont été recensées. Plus de la moitié des PPI correspondant ont pu être finalisés dès cette année grâce à une forte mobilisation des services de l'Etat et des industriels.

Au delà des seuls établissements industriels, les grands barrages hydrauliques ont également fait l'objet d'une attention particulière avec la mise au point par la DDSC d'un guide méthodologique pour l'élaboration de PPI adaptés.

Une préparation renforcée à la gestion des crises

Formations, retours d'expériences, outils d'aide à la décision : tout au long de l'année 2002, la direction a travaillé à l'amélioration de la gestion des crises en développant les réflexes des acteurs de la sécurité civile.

Plus de 650 journées/stagiaires ont été organisées en liaison avec la direction générale de l'administration au pro-



Le préfet du Gard dirige la cellule de crise

fit des membres du corps préfectoral et des cadres des préfectures qui sont aux avant-postes en cas de crise. Un plan d'action destiné à mieux prendre en compte les retours d'expérience au sein de la DDSC comme dans les autres échelons fonctionnels (zones de défense et préfectures) a été adopté. Il doit permettre d'affiner encore les plans organisationnel et méthodologique à la lumière des expériences vécues, de développer la culture du retour d'expérience et de mieux en évaluer les résultats. Enfin, plusieurs outils pédagogiques et guides méthodologiques ont été développés. Témoin, un nouveau CD-Rom de gestion de crise propose aux préfectures de réaliser un exercice mettant en scène l'accident d'un camion transportant illégalement des produits chimiques.

La prise en compte de l'importance du volontariat pour les sapeurs pompiers

Alors que les sapeurs-pompiers volontaires constituent l'immense majorité des forces vives des centres de secours qui maillent le territoire rural, le développement des loisirs, les réticences des entreprises à libérer leurs salariés pour effectuer des missions imprévues ou le fort renouvellement des équipes fragilisent de plus en plus le volontariat.

C'est pourquoi le ministre de l'intérieur a décidé, dès la fin du premier semestre 2002, de "prendre à bras corps" le dossier de l'organisation des secours dans notre pays. Une mission de réflexion a été confiée dans cette perspective à Jean-Paul FOURNIER, maire de Nîmes. La commission, composée d'élus familiers de cette problématique, a remis ses premières conclusions au ministre et proposé différentes dispositions législatives.



Un plan d'action pour fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires

Parmi la batterie des mesures envisagées, le recrutement dès 16 ans, gage de fidélisation plus grande ; le recrutement dans le cadre de contrats à durée déterminée dès lors que les missions ne relèvent pas des secours d'urgence aux personnes ou de la protection des biens en cas de péril, pour mettre un terme à l'usage abusif du versement de vacations horaires à ces personnels ; l'extension à tous les volontaires de la part variable de l'allocation de vétérance ; un avantage retraite dont les formes restent à définir (bonification des points de retraite, plafonnement de la période de cotisation, revalorisation de l'allocation de vétérance mensuellement, avantage retraite par capitalisation).

Le rapprochement démineurs – artificiers

Les 160 démineurs de la sécurité civile interviennent quotidiennement pour neutraliser ou enlever les engins explosifs oubliés dans notre terre depuis les deux guerres mondiales. Ils réalisent également, au même titre que certains services de la police nationale, des interventions sur les engins explosifs improvisés (EEI) signalés dans les lieux publics. Au cours de l'année 2002, la décision de principe a été prise de rapprocher, et à terme d'intégrer, les quelque 148 "artificiers" de la police nationale, dans les effectifs du service du déminage de la sécurité civile. Cette décision, qui nécessite une phase importante d'harmonisation des formations et des cadres d'emplois, se traduira par une efficacité accrue dans le traitement des engins explosifs, anciens ou nouveaux, qui constitue une menace importante pour la sécurité de nos concitoyens.



Des démineurs de la sécurité civile et de la police se rapprochent

**L'INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DE
LA SÉCURITÉ CIVILE EN 2002**

L'Institut national d'études de la sécurité civile (INESC) consacre l'essentiel de ses activités à la formation des cadres de sécurité civile, dont celle des officiers de sapeurs-pompiers. Un budget de 12,6 millions d'euros a été mis en œuvre pour la réalisation de 48 000 journées stagiaires, réparties entre les sapeurs-pompiers (35 500), la formation à la prévention des risques d'incendie et de panique (7 850), les relations internationales (3 500) et les formations supérieures (1 700). Des études et des recherches largement diffusées sont également menées au sein de l'institut, notamment par des doctorants.

Le 27 juin 2002, le ministre de l'intérieur a décidé de modifier l'organisation de l'INESC. Tandis que la partie formation opérationnelle des officiers sera délocalisée dans les Bouches-du-Rhône, les autres services de l'INESC feront l'objet d'un rapprochement avec l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure. A l'horizon 2004, le ministère disposera d'un institut des hautes études de la sécurité unique, capable de traiter toutes les dimensions de notre sécurité.

**CAMBRAI :
VERS UN PÔLE DE DÉFENSE CIVILE**

Lors du Conseil de sécurité intérieure du 8 novembre 2002, le Président de la République a annoncé la création d'un pôle de défense civile à Cambrai. Principe fondateur de ce projet à vocation européenne : rassembler sur un site unique l'ensemble des formations de haut niveau relatives à la lutte contre les effets du terrorisme, notamment NRBC. Au delà des personnels de la sécurité civile (démineurs, militaires des UIISC, sapeurs pompiers), ce nouvel outil intéressera également les personnels médicaux des SAMU, la police et la gendarmerie nationales. La mise en commun des expériences et des savoir-faire, la pluridisciplinarité permettront d'évaluer conjointement les doctrines d'emploi et leur condition de mise en œuvre. Les premières formations pourraient être organisées sur le site de Cambrai-Niergnies dès le second semestre 2003.

**AIX-LES-MILLES :
UN AMBITIEUX OUTIL DE
FORMATION DES CADRES
SAPEURS POMPIERS**

L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) forme les officiers sapeurs-pompiers aux activités opérationnelles et administratives. Pour leur offrir des conditions d'exercice optimales (plateau technique, maison à feu...) et accueillir dans de bonnes conditions des stagiaires sur de longues durées, la DDSC a décidé en 2002 de déménager du site actuel installé à Nainvilles-Roches dans l'Essonne pour créer une école du 3ème millénaire à Aix-les-Milles dans les Bouches-du-Rhône.

Le projet, conduit en partenariat étroit avec la direction de la programmation et des



Une formation de plus en plus pointue

affaires financières du ministère, est évalué à 87 millions d'euros.

A terme, plus de 600 étudiants fréquenteront quotidiennement le site.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2002, LA NOUVELLE GESTION PUBLIQUE, QUI CONSTITUE LA PIERRE D'ANGLE DE L'ADMINISTRATION MODERNE DE DEMAIN, A CONTINUÉ À ÊTRE DÉPLOYÉE AU CŒUR DU RÉSEAU DES 100 PRÉFECTURES POUR AMÉLIORER SON EFFICACITÉ, SA RÉACTIVITÉ, LE RESPONSABILISER ET LE MODERNISER. VOICI COMMENT.

LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

LA POURSUITE DE LA GLOBALISATION DES BUDGETS DES PRÉFECTURES

En 2002, onze nouveaux départements ont rejoint les rangs des préfetures globalisées, une expérience novatrice impulsée par la direction générale de l'administration (DGA) en 2000. Préfigurant les principes fondateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la globalisation du budget de fonctionnement et de rémunération permet au préfet d'être seul capitaine à bord et de décider comment gérer ses moyens pour atteindre, dans le respect de certains principes (fongibilité asymétrique), les objectifs qui lui ont été fixés. Désormais, ce nouveau mode de gestion concerne 29 préfetures sur 100.

Parallèlement, le bilan de l'expérimentation conduite depuis 2000 a fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de l'administration au printemps et de rapports établis par chaque préfeture à l'automne. Tous concluent au succès de l'expérimentation. Selon le rapport de l'inspection générale de l'administration, les gestionnaires locaux apprécient la souplesse du système qui s'est traduite par des marges de manœuvre supplémentaires représentant en moyenne 3% de leur budget de fonctionnement. Les personnels et leurs représentants s'accordent sur les impacts positifs de la globalisation qui ont amélioré les conditions de travail et permis la mise en œuvre de projets locaux longtemps repoussés. Ce bilan très positif a été confirmé par l'ensemble des participants réunis le 4 décembre en comité de pilotage de la globalisation. C'est pourquoi une généralisation du dispositif a été décidée pour 2004. Elle permettra aux 100 préfet-



L'extension de la globalisation du budget des préfetures fait du ministère de l'intérieur un ministère pionnier

tures de s'approprier avec deux ans d'avance les principes de la LOLF dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2006.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENTRETIENS DE GESTION

La mise en œuvre, en 2002, d'une nouvelle génération d'entretiens de gestion participe également au renouveau du dialogue entre l'échelon central et l'échelon territorial. Depuis le printemps 2002, les entretiens sont organisés dans chaque préfecture et non plus dans les bureaux parisiens de la direction générale. Ils mettent en présence, au cours d'une journée, l'ensemble de l'encadrement de la préfecture et les représentants des directions d'administration centrale (direction générale de l'administration, direction générale des collectivités locales, direction des libertés publiques et des affaires juridiques, direction de la programmation et des affaires financières et immobilières, direction des systèmes d'information et de communication, direction de la défense et de la sécurité civiles, service de l'information et des relations publiques).



Depuis 2002, une délégation du ministère se déplace dans les préfectures pour évaluer le travail accompli

L'exercice, préparé en amont par la préfecture via l'élaboration d'un dossier, fournit l'occasion aux équipes de poser un diagnostic précis sur chacune de ses missions. Les points forts et les points faibles de l'activité sont mis en évidence. Les objectifs prioritaires pour l'action externe de la préfecture comme pour la gestion interne des moyens sont définis. A l'issue de l'entretien, un relevé de conclusions, validé par le directeur général de l'administration et le préfet, fixe les axes d'amélioration pour les trois années à venir.

Entre juin et décembre 2002, onze entretiens de gestion ont été organisés. Une lourde charge pour les "missi dominici" de l'administration centrale qui se sont déplacés en Eure-et-Loir, dans le Cantal, le Gers, les Deux-Sèvres, la Côte-d'Or, l'Oise, la Marne, le Haut-Rhin, le Tarn, le Maine-et-Loire et les Côtes d'Armor. Il reste que la méthode se révèle profitable dans la mesure où elle permet d'associer largement l'encadrement des préfectures, de mieux faire passer les messages, de mettre des visages sur des noms. Dont acte, elle sera reconduite en 2003.

L'INFOCENTRE TERRITORIAL : UN PILOTAGE TRANSPARENT

Depuis avril 2002, l'infocentre territorial, accessible par un simple clic sur le site intranet de la DGA, met à la disposition de toutes les préfectures des outils communs de contrôle de gestion :

- les indicateurs BALISE, relatifs au contexte de l'activité, permettent de tenir compte des spécificités de chaque département (démographie, nombre de bénéficiaires du RMI...)
- les indicateurs INDIGO permettent de mesurer les résultats par mission opérationnelle et fonction logistique : délai de traitement des cartes grises, nombre de titres délivrés, pourcentage d'appels téléphoniques inaboutis...



- les indicateurs CONCORDE permettent de calculer le coût de chaque activité : coût au kilomètre d'un véhicule...

Pour chaque indicateur, une préfecture peut avoir accès à ses résultats et les comparer aux résultats nationaux, ainsi qu'à ceux des préfectures de la même strate démographique. L'ouverture de l'infocentre donne aux préfectures une appréciation objective de leur activité et de leurs résultats. L'analyse de ceux-ci conduit, si nécessaire, à des réaffectations de moyens ou des modifications de l'organisation du travail. L'infocentre a fait l'objet de différentes validations tout au long de l'année 2002 afin d'être parfaitement opérationnel en 2003.

L'infocentre territorial sur l'intranet DGA

**L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :
UN RÉSEAU VIVANT**

Pour expliquer les réformes en cours, échanger, recueillir des témoignages sur les initiatives mises en œuvre sur le terrain, la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques (DATAP) a engagé en 2002 une politique d'animation du réseau volontariste.

Au-delà des préfets, régulièrement convoqués à Paris par le ministre dans le cadre de réunions de travail, tous les membres du corps préfectoral ont été réunis à tour de rôle au ministère: sous-préfets chargés de la politique de la ville en février et en octobre 2002, secrétaires généraux aux affaires régionales, sous-préfets d'arrondissement au cours d'un séminaire de deux jours en novembre...

Placées sous le double signe de l'information et du débat, ces rencontres font une large place au travail en atelier, à la préparation et la remise de rapports qui sont la mémoire des suggestions émises par les fonctionnaires "de terrain" pour repérer et mettre en commun les bonnes pratiques.

**DES PROCÉDURES
ADMINISTRATIVES
SIMPLIFIÉES**

Pour simplifier la vie de nos concitoyens et permettre aux équipes des préfectures de se consacrer aux dossiers les plus complexes, un plan de simplification des procédures administratives avait été arrêté dès 2001.

Plusieurs des mesures prévues par ce plan ont été concrètement mises en œuvre en 2002 :

- suppression de l'intervention des préfectures en matière de commandes de registres d'état civil ;
- suppression de l'intervention des préfectures dans le recensement effectué au titre du service national ;
- transfert de l'instruction des mesures pérennes au profit des harkis (rentes et secours) aux services départementaux de l'office national des anciens combattants (ONAC) ;
- suppression de la procédure de validation des compétences des coiffeurs ;
- suppression de la procédure d'interpellation des héritiers ;
- poursuite de l'expérimentation lancée en juin 2001 du transfert à un réseau de médecins de ville des visites effectuées dans le cadre du permis de conduire.

Au cours du second semestre 2002, le gouvernement, qui a inscrit les simplifications au rang de ses priorités, décide de préparer un projet de loi d'habilitation qui devrait être déposé sur le bureau de l'assemblée en 2003 et dans lequel figurera une série de simplifications administratives déjà prévues ou complémentaires :

- suppression de la carte de VRP ;
- suppression de l'intervention des préfectures dans la procédure d'élaboration des listes de jurés d'assises ;
- suppression de la carte d'exploitant forestier ;
- suppression de la carte de courtier en vin ;
- abandon du régime d'autorisation pour les ventes en liquidation ;
- suppression du récépissé provisoire dans la procédure d'attribution de la carte de commerçant non sédentaire ;
- simplification des modalités de délivrance de la carte d'agent immobilier ;
- simplification du régime des agents immobiliers ;
- réforme des associations syndicales de propriétaires.

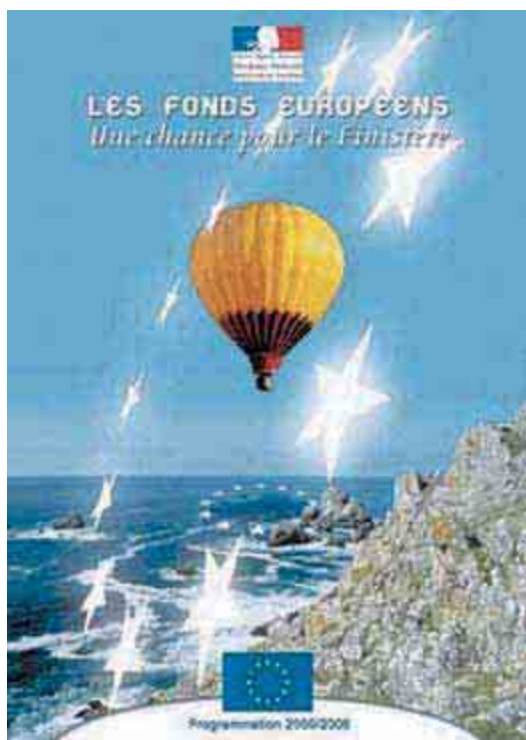
Des réflexions sont également en cours dans le domaine des élections. En matière de simplification des élections non politiques, des groupes de travail interministériels associant préfectures, ministères de l'agriculture, de la justice et secrétariat d'Etat aux PME ont été mis en place au début du deuxième semestre 2002. Dans le domaine des élections politiques, plusieurs voies sont explorées : simplification des modalités de convocation des électeurs pour les scrutins municipaux qui seraient alignées sur celles des autres élections, avancement de l'heure limite

du dépôt des candidatures pour les législatives et les municipales du dimanche minuit au vendredi 17 heures, alignement du régime de démission d'office des conseillers régionaux et généraux devenus incompatibles sur celui des conseillers municipaux...

Des progrès dans la gestion des fonds structurels

Le 31 juillet 2002, le gouvernement annonçait plusieurs mesures destinées à améliorer la gestion des fonds structurels européens. Objectif : faciliter la consommation des crédits disponibles et limiter les risques de dégagements d'office par les instances communautaires.

Quatre circulaires ont été élaborées à cet effet et diffusées aux préfets entre fin juillet et fin décembre 2002. Pour compléter ce dispositif, une modification du décret du 16 décembre 1999 réglementant les subventions d'investissement a été élaborée et devrait entrer en vigueur en 2003.



Une gestion plus performante des fonds européens

Résultat de cette réforme : l'allègement des procédures, la possibilité pour les autorités de gestion de confier la fonction d'autorité de paiement au trésor public, le renforcement du dispositif d'animation, l'élargissement de l'accès aux subventions globales, l'expérimentation, sur une région donnée, du transfert au conseil régional des fonctions d'autorité de gestion, la mise en place de fonds de concours locaux...

DES ORGANISATIONS PLUS COHÉRENTES

Une stratégie de contrôle de légalité renforcée

Pour rationaliser l'organisation de l'administration territoriale, éviter les chevauchements inutiles tout en donnant à certaines missions leur pleine efficacité, plusieurs initiatives ont été prises en 2002.

Parce que le droit est de plus en plus complexe et s'applique à des dossiers aux enjeux particulièrement lourds, le contrôle de légalité exercé par les préfetures exige un professionnalisme pointu. Pour venir en appui des équipes locales, la direction générale des collectivités locales a décidé, en lien avec la direction générale de l'administration, de la mise en place progressive de pôles interrégionaux. Leurs missions : assistance juridique en matière de contrôles de légalité et budgétaire, de conseil et de contentieux, information des préfetures, formation des agents en charge du contrôle de légalité dans les domaines d'expertise clés.



Le contrôle de légalité exige un professionnalisme de plus en plus pointu

En octobre 2002 à Lyon, le coup d'envoi a été donné à cette opération avec la création du premier pôle pilote. Riche de dix agents de haut niveau, ce pôle, conçu comme un service délocalisé de la direction générale des collectivités locales, vient en appui de vingt départements situés dans les quatre régions (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes). Les préfets du ressort territorial du pôle peuvent saisir celui-ci en fonction des dossiers sans être lié par l'avis émis. Un bilan est attendu début 2003 pour savoir si l'essai peut ou non être transformé.

La télétransmission des actes à l'étude

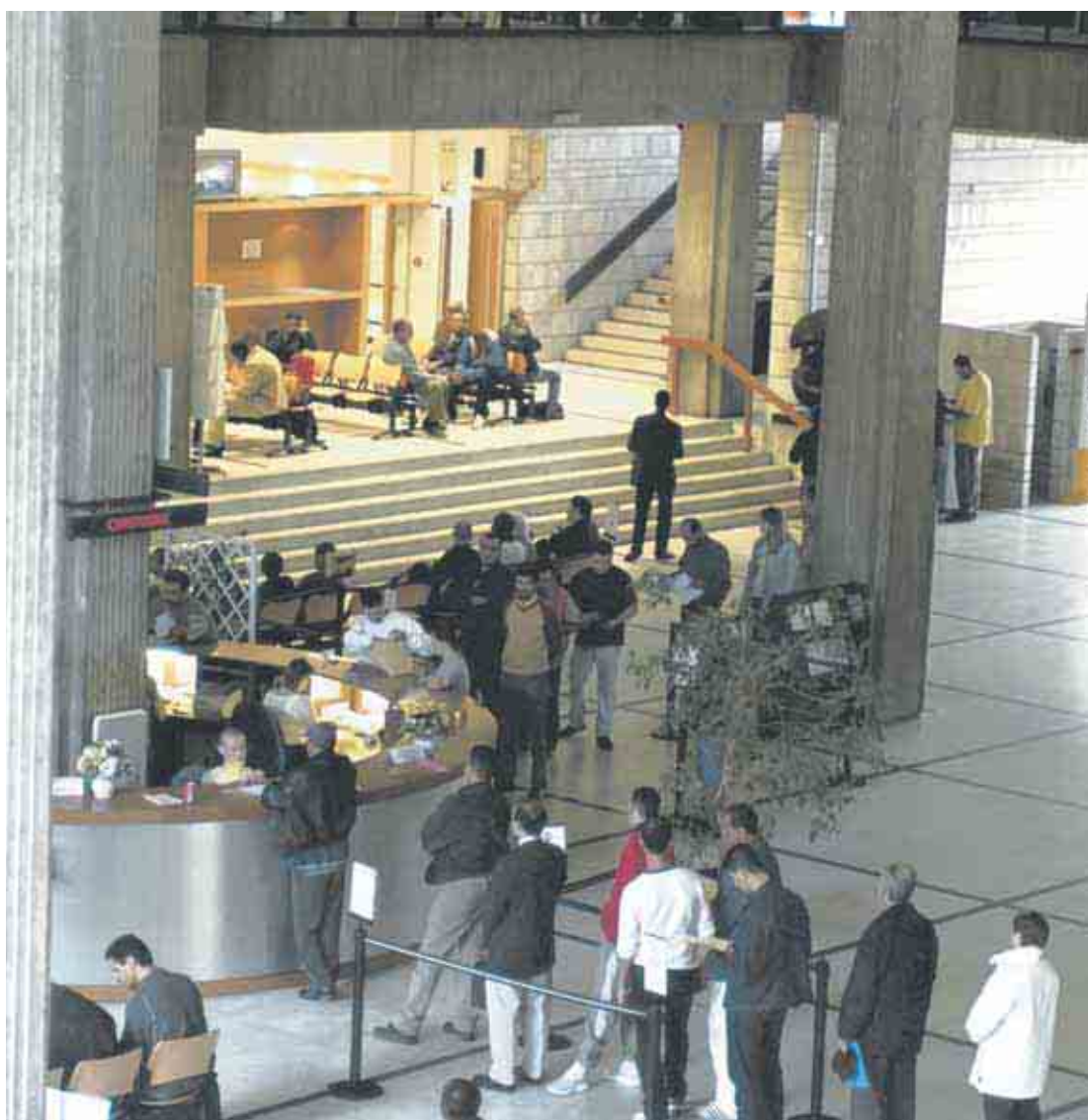
Le projet de télétransmission des actes des collectivités locales soumis au contrôle de légalité des préfetures n'est pas récent. En 2000, quatre départements pilotes (préfetures du Rhône et des Yvelines, sous-préfetures de Chalon-sur-Saône et de Parthenay) s'étaient lancées dans l'aventure. En 2001, le conseil des ministres fixait à trois ans l'échéance de sa généralisation.

Compte tenu des premières expérimentations et des propositions formulées en 2002 par l'association des maires de France, l'architecture technique à retenir pour la télétransmission des actes des collectivités locales prévoit la cohabitation de deux sphères : l'une relevant de la responsabilité des collectivités locales, l'autre relevant de la responsabilité de l'Etat, avec l'intervention d'un tiers de confiance.

Pour faire aboutir le projet, la direction générale des collectivités locales a nommé un chef de projet, en septembre 2002, pour identifier non seulement les moyens techniques de dématérialiser la transmission des actes papier mais aussi d'automatiser certaines opérations de contrôle. Aux termes de cette réflexion, les préfectures devront avoir gagné en réactivité et les collectivités locales en simplicité.

Les chartes d'accueil se généralisent

Mission traditionnelle et fondamentale des préfectures et sous-préfectures, l'accueil du public pour la délivrance des titres, en particulier les titres relatifs à la circulation et à la nationalité, est confronté à des évolutions majeures. Exigences accrues de nos concitoyens en matière de délais et de qualité de service, dématérialisation croissante des téléprocédures, impact de l'aménagement et de la réduction du temps de travail sur l'organisation des services de délivrance des titres... : des paramètres multiples obligeaient les préfectures et les sous-préfectures à repenser leur accueil. C'est pourquoi le ministère leur a demandé de s'engager dans une démarche d'engagements de service vis-à-vis du public. Les 100 préfectures avaient jusqu'au 30 septembre 2002 pour poser un diagnostic sur les forces et les faiblesses de leur accueil, pour repérer les attentes des usagers et en déduire un plan d'action et des engagements de service devant faire l'objet d'une communication en direction du grand public. A la fin de l'année, la quasi-totalité des préfectures avaient adopté, en concertation étroite avec les personnels et leurs représen-



*Les 100
préfectures
ont adopté
une charte
de l'accueil
en 2002*

tants, leur charte d'accueil. Certaines font le choix d'un accueil personnalisé selon les catégories d'usagers (population étrangère, permis de conduire, cartes grises...), d'autres insistent sur l'information en temps réel des usagers (temps d'attente au guichet...), accompagnent les démarches du citoyen (livret sur les pièces à réunir, formulaires téléchargeables depuis le site internet...), mettent à profit les nouvelles technologies pour réduire les délais, étendent la démarche aux services déconcentrés de l'Etat... Une analyse des chartes réalisées dans les départements et de leur impact sur la satisfaction des usagers est en cours.

DES AMÉLIORATIONS EN FAVEUR DES AGENTS DU MINISTÈRE

Les élections professionnelles en 2002

Echéance majeure pour la démocratie sociale au sein d'un ministère, les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants du personnel dans les instances paritaires (hors police nationale) se sont déroulées entre novembre 2001 et novembre 2002, les calendriers ayant été regroupés autant que possible dans un souci de simplicité.

Avec un bon taux de participation (77,5 % dans le cadre national des préfectures qui représente environ trois quarts des effectifs), ces élections se sont traduites le plus souvent par une stabilité globale de la représentation obtenue par chacune des principales organisations syndicales, tout en connaissant quelques déplacements selon les catégories. Ainsi, au sein du cadre national des préfectures, la CFDT a renforcé sa présence pour la catégorie A, l'UNSA pour la catégorie B, tandis que FO augmentait la sienne pour la catégorie C.

Plus nouveau, les scrutins professionnels 2001/2002 ont permis d'élire, pour la première fois, les représentants des personnels non titulaires qui ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucune instance paritaire propre. Désormais, les agents contractuels des préfectures et des personnels de service relevant de la jurisprudence "Berkani" pourront faire entendre leur voix.

Ces résultats ont permis, au niveau local et national, une re-composition des comités techniques paritaires (C.T.P.), selon une configuration généralement stable. Une exception cependant, celle du C.T.P. central des personnels de préfecture où FO recule d'un siège au profit du SAPAP-UNSA.

RADIOSCOPIE D'UNE ANNEE D' ELECTIONS PROFESSIONNELLES

6 NOVEMBRE 2001 :

corps administratifs d'administration centrale

- Taux de participation : 62.80 %
- CFDT 40.32 %, FO 26.63 %, SAPACMI/UNSA 24.10 %, CGT 4.81 %, SOS attachés 4.14 %

agents contractuels ex-service national des examens du permis de conduire :

- Taux de participation : 100 %
- CFDT 50 % et FO 50%

19 MARS 2002 :

commissions consultatives paritaires des agents non titulaires d'administration centrale (agents dits "Berkani »)

- Taux de participation : 58.33 %
- SAPACMI 71.44 %, CFDT 14.28 %, FO 14.28 %
- autres agents contractuels de droit public*
- Taux de participation : 62.84 %
- SAPACMI 37.33 %, FO 36.89 %, CFDT 25.78 %



5 NOVEMBRE 2002 :

corps des systèmes d'information et de communication.

- Taux de participation : 73.28 %
- CGT 53.96 %, FO 31.04 %, CFDT 10.90 %

commissions locales d'avancement, d'essais et de discipline compétentes à l'égard des ouvriers d'Etat et commission centrale d'avancement des ouvriers d'Etat de la sécurité civile

- Taux de participation : 81.26 %
- FO 47.68 %, SNIPAT 25.84 %, CGT Police 13.08 %, CFDT 8.44 %, Objectifs UNSA Police 4.96 %

19 NOVEMBRE 2002 :

corps des administratifs du cadre national des préfectures, agents des services techniques, maîtres ouvriers et ouvriers professionnels

- Taux de participation : 77.52 %
- FO 40.20 %, CFDT 30.42 %, SAPAP-UNSA 23.55 %, CGT 5.82 %

corps des agents des services techniques

- Taux de participation : 71.81 %

- SAPACMI 45.45 %, FO 40.26 %, CFDT 14.29 %

CAP des conseillers techniques de service social.

- Taux de participation : 100 %.
- Deux sièges à pourvoir au lieu d'un en 1999 : FO 50 % et SPIASS 50 %

CAP des assistants de service social.

- Taux de participation : 70.34 %.
- SPIASS : 100 %

Commissions consultatives paritaires pour les agents contractuels des préfectures et services déconcentrés (Agents dits "Berkani") :

- Taux de participation : 64.2 %
- FO 40 %, SAPAP-UNSA 20 %, CFDT 20 %, CGT 20 %

Autres agents contractuels de droit public :

- collège A (51 %) SAPAP-UNSA 100 %
- collège B (79.4 %) SAPAP 50 %, FO.50 %
- collège C (60.29 %) SAPAP-UNSA 100 %

des collectivités locales qui ont dû faire face à des contraintes spécifiques (contraintes opérationnelles, travail parlementaire...).

En préfecture,

- 80% ont opté pour un cycle hebdomadaire de 38h,
- 15% un cycle de 37h et 5% un cycle de 36h30. La durée de référence des agents est de 1600 h pour 92%, de 1565 h pour 6% et de 1533 h pour 2%.
- Les agents relevant ou ayant opté pour l'article 10 du décret du 25 août 2000 varient de 0 à 75 % selon les préfectures.

Pour mettre en œuvre l'ARTT tout en permettant aux préfectures et à l'administration centrale de faire face à leurs contraintes, 4,58 M d'Euros dont 3,96 M d'Euros pour les préfectures ont été dégagés.

Cette ligne de crédits spécifiques permet de rémunérer dans des conditions transparentes les permanences (2,7%), les astreintes (50%), les interventions (22,6%) et les heures supplémentaires (24,7%).

Le rattrapage du régime indemnitaire a marqué des points

Pour réduire l'écart important constaté entre le niveau moyen des régimes indemnitaires des personnels du ministère de l'intérieur et celui des autres départements ministériels, un plan de rattrapage a été lancé. Objectif : obtenir la mise à niveau progressive sur la moyenne interministérielle.

C'est dans la même perspective qu'un processus résolu d'homogénéisation des montants des taux moyens par grade entre les différents corps administratifs et techniques travaillant dans les services du ministère de l'intérieur, en administration centrale comme en préfectures ou dans les services déconcentrés, a été déclenché en 2002.

Résultat, le régime indemnitaire de l'administration centrale a été abondé en 2002 de 770 000 euros (+ 6,6 %) et celui du cadre national des préfectures de 9 300 000 euros (+ 12,2 %).

Des niveaux très disparates d'un corps à un autre voire d'un service à un autre pour les personnels techniques et spécialisés, niveaux le plus souvent inférieurs à ceux de la filière administrative, ont également abouti au lancement d'un plan de revalorisation destiné à aligner, à équivalence de grades, les agents des filières techniques et spécialisés sur ceux de la filière administrative (695 180 euros). Le plan se poursuivra en 2003.

Enfin, au versement trimestriel des primes a été substituée, en 2002, la généralisation progressive de la mensualisation.

ARTT : PREMIER BILAN

L'achèvement de l'ARTT

En 2002, la construction réglementaire de la mise en œuvre de l'ARTT s'est poursuivie et achevée. Textes propres au ministère de l'intérieur sur les conditions de dérogation aux garanties minimales, sur les astreintes, les interventions et les permanences, circulaire du 27 février 2002 reprenant l'ensemble du dispositif applicable aux fonctionnaires de centrale comme de territoriale, textes relatifs aux heures supplémentaires, texte relatif à l'application du compte épargne temps : une batterie complète de textes régleme désormais l'ARTT.

Un premier bilan de sa mise en œuvre a été établi et présenté dans le cadre d'un comité de suivi réunissant les partenaires sociaux en janvier 2003.

En administration centrale,

- plus de 97.2% des agents relèvent d'un cycle de travail de droit commun à 38h (correspondant à 16 jours de RTT par an), des cycles spécifiques s'appliquant à quelques catégories très limitées.
- 11.51 % de l'effectif global relève de l'article 10 du décret du 25 août 2000 (cycle dérogatoire applicable notamment aux personnels d'encadrement se traduisant en contrepartie par 18 jours de RTT et un abondement indemnitaire pour les personnels autres que les hauts fonctionnaires).

Les dérogations aux garanties minimales concernent pour l'essentiel les agents relevant de la direction de la défense et de la sécurité civiles ainsi que de la direction générale

La requalification des emplois est engagée

Plusieurs dispositifs ont été développés en 2002 pour améliorer les perspectives de carrière des fonctionnaires, mieux tenir compte des niveaux de qualification et de responsabilité, compenser les difficultés liées à l'évolution démographique des corps. Cette politique a fait l'objet d'un relevé de conclusions du 14 novembre 2001 sur la politique de l'emploi, des effectifs et des compétences, signé par la plupart des organisations syndicales.

- La requalification des agents administratifs en adjoints administratifs : cette requalification doit s'achever en 2003 pour les personnels d'administration centrale et se poursuivre en 2004 pour les personnels des préfectures.
- La valorisation des emplois de catégorie B et A pour les préfectures : l'évolution des missions traditionnelles des préfectures et l'apparition de missions nouvelles rendent nécessaire l'accroissement des effectifs de catégorie B par transformation d'emplois de catégorie C. En 2002, 112 créations ont été effectuées à la fois dans le grade



Le régime indemnitaire des agents du ministère rejoint la moyenne interministérielle

de base de secrétaire administratif de classe normale et dans le grade de promotion de secrétaire administratif de classe exceptionnelle. Les personnels de préfecture ont également pu bénéficier d'un accroissement des postes d'avancement en catégorie A.

- La résorption de l'emploi précaire : le reclassement dans un cadre juridique rénové de l'ensemble des agents des services dits "Berkani" en administration centrale et dans les préfectures a été engagé en 2002. Il en va de même de l'achèvement du dispositif de titularisation des agents non titulaires de catégorie A (dispositif "Le Pors").

200, c'est le nombre de directeurs et d'attachés de préfecture qui ont bénéficié en 2002 d'entretiens de carrière individualisés. En administration centrale, 110 mouvements d'attachés ont pu être réalisés suite à ces entretiens de carrière.

La poursuite d'une politique dynamique et personnalisée de gestion des ressources humaines

Mais le management ne saurait se réduire à la gestion administrative et statutaire des personnels. C'est pourquoi la direction du personnel, de la formation et de l'action sociale de la DGA s'est fortement investie en 2002 dans le champ de la gestion individualisée.

Des missions "mobilité - management" du personnel des préfectures et d'administration centrale ont été développées dans cette perspective. Leur objectif : mieux connaître, dans un premier temps, les personnels d'encadrement pour mieux suivre leur parcours professionnel au cours d'entretiens de carrière personnalisés et favoriser ainsi les conditions d'une mobilité professionnelle.

Des réformes statutaires importantes ont été par ailleurs engagées. Et en premier lieu, celle des directeurs de préfecture. Pour mettre en adéquation leur statut avec le rôle pivot qu'ils assurent au sein des préfectures, il est envisagé de fusionner l'actuel grade de directeur de préfecture et l'emploi fonctionnel de chef de service administratif en un emploi fonctionnel unique de directeur des services. Sans attendre que cette réforme ait abouti, l'amélioration du régime indemnitaire et la concertation avec les partenaires sociaux sur le volet management ont été engagées dès 2002.

La filière technique, elle aussi, a fait l'objet d'une réflexion. Objectif de la réforme : une meilleure adaptation des profils de qualification recherchés, notamment pour les ingénieurs, qui seraient regroupés en un corps unique avec une grille indiciaire adaptée au niveau de recrutement (bac +5).

Enfin la réforme de la filière des systèmes d'information et de communication a été engagée. Dans un souci de rationalisation et d'adaptation à l'évolution des missions et des technologies, la réforme envisagée vise à regrouper au sein d'une seule filière les agents exerçant leurs missions dans ce domaine.

LE LANCEMENT DE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)

Près de 35 000 agents, administratifs et techniques, exerçant une foule d'activités et de missions, en administration centrale comme dans les préfectures : tel est le vivier géré par la direction des personnels, de la formation et de l'action sociale (DPFAS) hors des effectifs de la police nationale. D'où la nécessité d'engager, conformément aux recommandations interministérielles, un processus de

gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, plus connu sous le sigle de GPEEC. Son ambition : mieux connaître et évaluer les emplois dont il dispose, mieux anticiper leurs évolutions en fonction de celle des missions.

Une méthode fondée sur la transparence et le dialogue social

La démarche de la GPEEC a été inscrite d'emblée au cœur du dialogue social pour en faire l'une des composantes majeures de la gestion des ressources humaines. C'est pourquoi le directeur général de l'administration a engagé, dès 2001, une série d'échanges avec les représentants de huit organisations syndicales représentatives des fonctionnaires intéressés par la démarche. Ils ont abouti à la signature d'un relevé de conclusions le 14 novembre 2001 sur l'emploi, les effectifs et les compétences pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés.



La recherche de profils qualifiés

Premier document conventionnel de cette nature au ministère de l'intérieur, ce relevé précise les axes de travail à privilégier pour les trois ans à venir : valorisation de l'ensemble des emplois disponibles, meilleure utilisation des marges statutaires en termes d'emplois et de déroulement de carrière, développement de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Un comité des effectifs, des emplois et des compétences réunissant les partenaires sociaux signataires ainsi que les représentants des directions d'emploi du ministère de l'intérieur concernés, a été constitué début 2002 pour suivre ce programme de travail.

Le comité se réunit en plénière mais aussi en formation restreinte. Trois groupes de travail ont ainsi été réunis sur les thèmes de réflexion suivants : effectifs et projections démographiques ; missions, emplois et compétences ; qualifications et déroulement de carrière.

GPEEC : premier diagnostic

En 2002, les travaux engagés ont exploré à la fois l'aspect quantitatif du dossier pour mieux identifier, dénom-

brer les emplois et leur évolution, notamment au plan démographique mais aussi son aspect qualitatif pour mieux évaluer l'adéquation des emplois aux missions, au plan global comme au plan du suivi individuel des carrières.

Compte tenu de la diversité des services engagés dans la gestion des personnels, un renforcement des capacités de synthèse et d'analyse, notamment au plan statistique, constituait un préalable incontournable.

Si un effort de rationalisation des structures gestionnaires doit être impérativement mené dans le cadre de la réforme de l'administration, l'une des premières actions engagées en 2002 a porté sur l'harmonisation des pratiques. Des outils communs aux différents services, adoptés sous l'égide d'un bureau de synthèse créé en janvier 2002 à cet effet, le BEFAJ, viennent désormais en appui des différents bureaux de gestion des catégories de personnels (cadre national des préfetures, personnels de l'administration centrale et personnels techniques et spécialisés).

Les résultats attendus : disposer d'un premier état des lieux et d'une série de projections qui aideront, demain, à la définition de la politique de l'emploi du ministère.

ADOPTER LES FORMATIONS AUX BESOINS DU TERRAIN

Pour que les fonctionnaires du ministère aient en main tous les moyens d'accomplir leurs missions, la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a agi en 2002 dans deux directions. Un, elle a enrichi le contenu de son offre de formation nationale. Deux, elle a réorganisé son réseau de formateurs pour mailler finement le terrain.

Une offre de formation enrichie

En 2002, conformément à son plan triennal, la SDRF a enrichi sa programmation nationale de formation en distinguant trois niveaux de besoin. D'abord, les besoins de formations urgentes. Droit des élections, réglementation de l'ARTT... : les fonctionnaires doivent disposer des connaissances nécessaires pour être à l'heure des rendez-vous de l'actualité. Ensuite, les besoins prioritaires. Pour préparer l'introduction de réformes majeures et permettre aux équipes de maîtriser tous les outils de la modernisation de l'Etat, la SDRF élabore, en partenariat avec toutes les directions concernées, des modules de formation sur la globalisation des crédits, le contrôle de gestion, le management ou l'expertise juridique. Enfin, les besoins de formation déficitaires compte tenu de la complexité du domaine, de son évolutivité... C'est ainsi que des modules spécialisés ont été élaborés dans le domaine du droit des étrangers, de l'environnement.

QUATRE OUTILS AU SERVICE DE LA GPEEC

Pour conduire une réflexion prospective sur l'emploi, la DGA s'appuie sur quatre outils :

- matrice d'analyse des emplois effectivement gérés par rapport aux emplois budgétaires en cohérence avec les travaux de l'observatoire de l'emploi public : définitivement établie pour le recensement des effectifs de 2000 et 2001, elle est en cours de consolidation pour l'exercice 2002 et permet dès à présent une meilleure analyse de la gestion des emplois et notamment de la maîtrise du taux de vacance ;
- état des lieux de la structure des emplois au sein de

chaque corps et de chaque grade, permettant de mettre en regard les pyramidages statutaire, budgétaire et réel, leur évolution et les perspectives de déroulement de carrière pour chaque catégorie ;

- meilleures conditions d'élaboration et d'exploitation des tableaux de suivi annuel des mouvements affectant la gestion des corps et les perspectives de recrutement à court et moyen terme ;
- tableaux de projections des départs en retraite dans les 15 prochaines années, établis globalement pour l'ensemble des corps, selon une méthode cohérente avec celle développée par la DGAFF.

Mais les spécialistes bougent. Ainsi, pour accompagner la politique de mobilité mise en place par la sous-direction des personnels, les formations d'accompagnement à la prise de poste ont été systématisées pour l'ensemble de la ligne hiérarchique des préfetures et de l'administration centrale.

Pour mieux diffuser ces formations, la sous-direction du recrutement et de la formation a diversifié ses modes d'intervention. Journées d'information, séminaires interrégionaux, stages adaptés aux niveaux des publics mais aussi coproduction de supports pédagogiques, de mallettes pédagogiques, d'outils d'auto-diagnostic et orientation des agents vers des dispositifs existants : la SDRF dispose d'une boîte à outils complète pour offrir les formations adaptées.

42

43

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION



Un plan
triennal
de
formation

Parce que l'avenir est aussi et surtout à l'interministérielle, au croisement des cultures et des regards, la SDRF a renforcé en 2002 ses partenariats avec d'autres départements ministériels (école nationale de la magistrature, école de l'administration pénitentiaire, école nationale supérieure de la police). C'est dans le même esprit qu'elle a adhéré au réseau des écoles de service public.

Une réflexion prospective

Tout au long de l'année 2002, la SDRF a intensifié ses relations avec les directions d'administration centrale chargées de la gestion des ressources humaines (GRH) pour développer sa vision prospective des évolutions quantitatives et qualitatives qui interviendront à termes rapprochés au sein du cadre national de préfetures et des personnels techniques. De même, une réflexion a été lancée pour mieux intégrer la formation des hauts-fonctionnaires aux différentes étapes "clés" de leur carrière.

Enfin, des moyens ont été mobilisés en 2002 pour préparer l'implantation d'une nouvelle application de gestion des formations. Bénéfice attendu : permettre un suivi global de l'offre de formation, un meilleur recensement des besoins, la normalisation des principes d'accès à la formation et aux cycles de formation selon les besoins de chacun (accueil dans une nouvelle fonction, préparation aux concours, formation continue).

Un dispositif de formation au plus près du terrain

La réflexion engagée pour constituer un réseau déconcentré de formation, implanté au plus près du terrain, capable de repérer les besoins, de mutualiser les offres à proximité des lieux de travail, a abouti en 2002. C'est ainsi que le nombre des formateurs occasionnels dotés d'une meilleure qualification s'est accru, que les offres locales de formation sont mieux mutualisées et que de nombreuses actions de formation, hier dispensées à Paris, ont été déconcentrées dans les délégations interdépartementales à la formation.

Les équipes se sont également mobilisées pour doter le réseau des formateurs de terrain d'outils performants. C'est pourquoi les technologies de l'information ont constitué une priorité en 2002 : achat d'une plate-forme de formation à distance, développement de modules de formation en ligne pour se former au management, au contrôle de gestion ou aux droits des étrangers depuis son lieu de travail via l'intranet de la DGA et son e-campus, achat d'une plate-forme documentaire baptisée Alexandria, utilisation de la visio-conférence...

Dans le même ordre d'idée, une simplification et une dématérialisation des procédures pour les inscriptions aux concours, les réservations d'hébergements et de transports ou la mise en paiement des indemnités d'enseignement ont été réalisées en 2002.

15 CONCOURS ADMINISTRATIFS ET 9 CONCOURS TECHNIQUES EN 2002

En 2002, la SDRF a organisé, en lien avec la sous-direction du personnel, quelque 15 concours administratifs afin de pourvoir 1 062 postes. 17 386 candidats s'y sont présentés. Du côté des emplois techniques, qu'il s'agisse de la filière des "systèmes d'information et de communication" ou de la filière "service technique du matériel", 9 concours ont été organisés pour 132 postes et 1 326 candidats inscrits.

Cet effort de recrutement significatif est relayé par les préfetures et les SGAP pour les concours de catégorie C et B qui, depuis 1992, sont organisés au niveau déconcentré.

Pour augmenter les chances de réussite des candidats, des améliorations ont été apportées dans la préparation des fonctionnaires. Témoin, la mise en place en 2002 d'oraux blancs pour les candidats admissibles aux concours techniques, d'une préparation aux épreuves techniques qui complète utilement celle des épreuves à caractères généraliste...

Par ailleurs, certains concours ont été réformés pour mieux faire coïncider le contenu des épreuves avec les objectifs du recrutement. Des exemples ? Le concours d'ingénieur externe se rapprochera à l'avenir d'un recrutement sur titres et le candidat pourra, à l'occasion d'un oral de 40 minutes, faire valoir ses motivations. De même, dans la filière scientifique et technique, les agents seront désormais recrutés sans concours. Aux épreuves théoriques d'hier qui valorisaient des candidats surdiplômés dont les profils se révélaient inadaptés aux besoins, se sont substitués l'examen d'un dossier individuel et un entretien d'embauche.

LA MODERNISATION DE LA GESTION DU CORPS PRÉFECTORAL

Métier de passion et d'exigence, la carrière de haut fonctionnaire au ministère de l'intérieur continue de séduire. Témoin, en 2002, 30 élèves de l'ENA ont manifesté le souhait d'intégrer le ministère pour 12 postes offerts à l'issue de la scolarité. Par ailleurs, 102 candidatures issues de tous les horizons administratifs ont été recensées au titre de la mobilité, statutaire ou non, pour 26 détachements finalisés.

Grâce à sa faculté d'adaptation aux situations les plus diverses et à sa polyvalence, le corps préfectoral offre de multiples débouchés. Ainsi, à côté des fonctions traditionnelles de secrétaire général de préfecture, de directeur de cabinet, de sous-préfet d'arrondissement ou de sous-préfet ville, les hauts fonctionnaires du ministère sont recherchés par les autres ministères pour occuper des missions spécifiques.

Missions d'expertise effectuées pour le compte de l'Union européenne, conseiller pré-adhésion auprès de pays candidats à l'intégration, membres de missions de coopération à destination de pays d'Afrique francophone... : les administrateurs civils et sous-préfets sont incités à enrichir leur expérience et à faire fructifier leur savoir-faire au-delà de l'hexagone.

De plus en plus souvent, le ministère fait également le choix de mobiliser temporairement ses hauts fonctionnaires sur des dossiers particulièrement lourds, en appui de l'équipe préfectorale en place. Ainsi, suite aux dramatiques inondations qui ont frappé le Gard à l'été 2002, le ministère a dépêché un sous-préfet chargé d'assister le préfet dans la coordination des moyens mis en œuvre dans la gestion de l'après crise (indemnisations...). De même, tirant les

19 135, c'est le nombre de journées stagiaires organisées en 2002 par les délégations interdépartementales de formation, soit 50 % de l'activité de formation totale de la SDRF.

11, c'est le nombre de candidats du ministère de l'intérieur qui ont passé avec succès le tour extérieur du concours des administrateurs civils en 2002 sur un total de 44 lauréats.

enseignements d'un rapport de l'inspection générale de l'administration sur la sécurité et la sûreté en matière aéroportuaire, le ministère a créé un poste de sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Seine-Saint-Denis, en charge de l'ensemble de cette problématique pour les plate-formes aéroportuaires de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget.

Une gestion plus transparente

Un effort significatif a été accompli en 2002 pour développer et ancrer une culture de l'évaluation au sein du corps préfectoral. C'est pourquoi celle-ci n'est plus fondée sur le seul rapport du préfet, supérieur hiérarchique direct des sous-préfets, ni sur celui du directeur d'administration centrale pour les administrateurs civils. Afin de disposer d'une analyse aussi nuancée et objective que possible des qualités attendues d'un haut fonctionnaire, l'évaluation est enrichie par d'autres éléments, d'autres regards. Ainsi, un préfet est-il directement chargé par le



Un sous-préfet chargé de la coordination de l'après-crise dans le Gard

ministre d'une mission d'évaluation et d'appui auprès des nouveaux préfets qui occupent un premier poste territorial. S'agissant des sous-préfets, un second préfet est chargé d'une mission similaire, apportant ainsi un éclairage distinct et extérieur à celui du service gestionnaire.

De son côté, la sous-direction du corps préfectoral et des administrateurs civils développe une politique d'entretiens in situ, sur le lieu de travail et dans l'environnement quotidien du haut fonctionnaire. En 2002, elle s'est déplacée ainsi dans une quinzaine de départements et deux directions d'administration centrale pour y réaliser des entretiens individualisés. De tous ces éléments, la sous-direction déduit les profils de poste les mieux adaptés à chacun et propose des parcours professionnels capables de valoriser les compétences engrangées.

LES MOUVEMENTS EN 2002

Comparée aux trois dernières années, l'année 2002 a été marquée par une augmentation sensible des mouvements territoriaux de préfets et sous-préfets. Pour les préfets, les mouvements ont été concentrés sur la période qui a suivi les échéances électorales. Pour les sous-préfets, conformément à une pratique désormais établie et pour mieux tenir compte des contraintes familiales de celles et ceux qui ont des enfants en âge scolaire, 75% des changements de poste ont eu lieu entre juin et octobre.

26, c'est le nombre de membres du corps préfectoral et d'administrateurs civils du ministère qui travaillent dans les cabinets ministériels du gouvernement.

44

45

L'ÉVALUATION DE

L'ACTION DES PRÉFETS

Créée en juin 2000 et directement rattachée au ministre, la fonction de "préfet en mission extraordinaire chargé de l'évaluation de l'action des préfets en poste territorial" est opérationnelle depuis janvier 2001.

Le rôle du "préfet évaluateur" selon son appellation courante, consiste à apprécier de façon personnalisée la manière de servir des préfets au regard des missions qui leur incombent pour répondre au mieux aux directives du gouvernement, aux attentes de nos compatriotes et aux besoins de notre société.

Le programme des missions arrêté par le ministre prévoit l'évaluation des préfets à diverses étapes de leur carrière.

Depuis 2001, il a été ainsi procédé à l'évaluation de 34 préfets : 26 préfets de département, 6 préfets "spécifiques" (délégués à la sécurité, secrétariat général de zone) et 2 préfets Outre-Mer.

A Yves Mansillon, précédemment préfet de la région Bretagne et premier titulaire de cette mission, a succédé Rémy Pautrat, ancien préfet de la région Nord-Pas-de-Calais.

Après deux ans d'expérience et à l'occasion de la prise de fonction du nouveau préfet évaluateur, M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a précisé cette mission en l'élargissant explicitement à l'appui et au conseil.

S I LA MODERNISATION DU RÉSEAU DES 100 PRÉFECTURES, ATOUT MAÎTRE DU MINISTÈRE, S'INSCRIT AU CŒUR DU BILAN DE L'ACTION MENÉE EN 2002, CERTAINES ACTIVITÉS SONT GÉRÉES DIRECTEMENT DEPUIS PARIS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION. EXEMPLES.

LES CHANTIERS DE MODERNISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

2002, ANNÉE ÉLECTORALE

Election présidentielle des 21 avril et 5 mai, élections législatives des 16 et 23 juin : en 2002, le bureau des élections et des études politiques de la direction générale de l'administration (DGA) a géré deux scrutins d'envergure nationale de bout en bout.

L'organisation des élections relève en effet d'une organisation de haute précision dont la démocratie exige qu'elle ne souffre aucun raté. Rédaction des décrets et circulaires nécessaires au bon déroulement des opérations électorales, analyses politiques, prévisions électorales, simulations de résultats, analyses de situations locales et des résultats nationaux, passation de marchés publics pour les documents électoraux, remboursement des dépenses électorales des candidats, centralisation des résultats en soirée électorale... : c'est une chaîne d'opérations complexes qui a incombé en 2002 au bureau des élections. Sans oublier le suivi du contentieux de ces élections et la rédaction des ob-

1,5 million

c'est le nombre d'internautes qui se sont connectés en quelques jours sur le site Internet du ministère qui, pour la première fois, a publié dès le dimanche 21 avril au soir les résultats de l'élection présidentielle, commune par commune grâce aux applications sur-mesure élaborées par la direction des systèmes d'information et de communication, 11 millions de pages ont été consultées en ligne.



La salle des fêtes du ministère accueille les soirées électorales

servations sur plus de 50 dossiers, jugés par le Conseil constitutionnel à l'issue des élections législatives.

Mais tout ne se joue pas à Paris et ce sont les préfetures qui sont les premiers acteurs du processus électoral. C'est ainsi qu'elles ont mis en œuvre sur le terrain les orientations du bureau des élections et des études politiques. Travaillant dans des conditions contraignantes (délais légaux serrés, importance quantitative des données à traiter), elles ont enregistré plus de 8 000 candidatures pour les élections législatives et assuré la mise sous pli des documents électoraux envoyés aux électeurs en quelques heures. Elles ont également assuré la transmission des résultats les soirs de scrutins. Les préfetures ont par ailleurs fait remonter de nombreuses informations vers l'administration centrale concernant les difficultés juridiques rencontrées ou les éléments d'analyse de la situation locale.

Enfin, le travail du bureau des élections ne s'arrête pas au soir de la proclamation des résultats. Ainsi, un groupe de travail chargé de tirer les enseignements des scrutins de 2002 et de proposer des mesures améliorant l'organisation

des opérations électorales a été créé. Le bureau des élections s'est également attelé à l'élaboration d'un répertoire national des élus, qui regroupera les 500 000 élus nationaux et sera opérationnel en juin 2003. Il facilitera l'application de la réglementation électorale et l'information du gouvernement et des citoyens. Enfin, la mise en place de machines à voter dans les bureaux de vote, déjà autorisée par la loi, est en voie de réalisation, le bureau des élections et des études politiques élaborant actuellement la procédure d'agrément des machines.

LES SIMPLIFICATIONS DU BUREAU DES GROUPEMENTS ET DES ASSOCIATIONS

Alléger la tutelle de l'Etat sur certains actes des établissements reconnus d'utilité publique dans un souci de simplification et de modernisation : tel est le souhait exprimé à deux reprises dans des rapports du Conseil d'Etat. En 2002, le bureau des groupements et des associations a répondu à



l'attente de la haute assemblée grâce à un décret qui simplifie la procédure administrative applicable aux legs et au contrôle des actes de disposition des associations ou fondations reconnues d'utilité. Ce décret du 2 avril 2002 a supprimé la procédure d'interpellation des héritiers, particulièrement longue et coûteuse, remplacée par la mise en place d'un délai de réclamation des familles. Il a également introduit une procédure d'autorisation implicite en matière de legs ou d'actes de gestion patrimoniale.

Même souci de simplification au bénéfice des fondations

d'entreprise. Le décret du 11 juillet 2002 modifiant celui du 30 septembre 1991 a en effet supprimé l'exigence d'une dotation initiale et les formalités de publicité qui s'y attachaient.

Du côté des fondations reconnues d'utilité publique, une nouvelle version des statuts types, actuellement perçus comme trop rigides, a été élaborée, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication chargé du développement du mécénat, en vue d'assouplir leurs conditions de création et de fonctionnement. Cette version sera soumise pour avis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre de l'année 2003.

Enfin, pour moderniser les outils de connaissance et de gestion des associations, l'élaboration d'un répertoire national des associations a été engagée. Il permettra, à terme, l'automatisation des formalités de déclaration, la transmission numérisée de données, l'identification des associations dès leur création, la dématérialisation de la procédure de déclaration, et la publication d'informations sur internet. L'année 2002 a été consacrée à la conception de l'outil.

120, c'est le nombre de décrets ou d'arrêtés de reconnaissance d'utilité publique, de modification de statuts, d'autorisation en matière de legs qui ont été pris en 2002 grâce au travail du bureau des groupements et associations.

Le bureau central des cultes et la consultation des musulmans

L'année 2002 a été marquée par la poursuite des travaux au profit de la consultation des musulmans et a fortement mobilisé le bureau central des cultes en lien étroit avec le cabinet du ministre.

De janvier à mai 2002, la commission d'organisation de la Consultation (COMOR) s'est réunie tous les quinze jours en alternance avec l'association pour l'organisation des élections (AOE). Objectif : mettre en place le processus électoral.

Entre juillet et septembre, chacun des membres de la COMOR a été reçu individuellement par le bureau central des cultes et trois projets de statuts du conseil français du culte musulman (CRCM) ont été élaborés.

A l'automne, les réunions de la COMOR et de l'AOE-CFCM ont repris à rythme régulier. Fin décembre, la préparation des élections est entrée dans sa phase finale avec le soutien actif de 25 sous-préfets désignés par les préfets de région pour aider les représentants régionaux de la COMOR à conduire ces élections.

Les 6 et 13 avril 2003, la consultation a organisé les élections dans des conditions de sincérité et de transparence qui n'ont été contestées par personne.

LE BUREAU DES CULTES EN QUELQUES CHIFFRES

	2001	2002	variation
Reconnaisances légales de congrégations et établissements particuliers	6	8	-2
Abrogations de titre d'existence légale de congrégations et établissements particuliers	7	1	-6
Modification des statuts de congrégations et établissements particuliers	6	2	-4
Legs aux congrégations et établissements particuliers	7	2	-5
Legs aux associations cultuelles et diocésaines	12	7	-5
Legs aux établissements étrangers	5	7	+2
Legs aux établissements publics du culte d'Alsace-Moselle	1	1	0
AUTRES			
Agrément de nominations d'évêques et archevêques	7	6	-1

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES 2002

En 2002, le cabinet de la direction générale de l'administration a instruit des centaines de dossiers permettant de distinguer les citoyens les plus méritants.

Pour l'Ordre National du Mérite ont été promus

- 7 Commandeurs
- 36 Officiers
- 164 Chevaliers

Pour la Légion d'Honneur ont été distingués

- 1 Commandeur
- 24 Officiers
- 111 Chevaliers



LA DÉLÉGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONALES

Créée en 1998 et rattachée depuis le mois de novembre 2002 au cabinet du ministre, la délégation aux affaires internationales (DAI) a pour principale fonction de coordonner les actions menées par les directions du ministère, tout en laissant à ces dernières entière compétence sur leurs champs respectifs d'intervention.

Placée directement sous l'autorité du conseiller diplomatique du ministre, la DAI prépare la position du ministère dans les instances interministérielles relatives à l'action internationale et assiste le ministre dans la conduite des négociations avec ses homologues étrangers. Equipe restreinte de cinq cadres administratifs, elle peut faire appel en tant que de besoin au service de coopération technique de police (SCTIP), présent dans une soixantaine d'ambassades, via ses attachés de sécurité intérieure et ses officiers de liaisons, ainsi qu'à la division des relations internationales de la gendarmerie nationale.

La délégation prépare les dossiers du ministre pour les conseils de l'union européenne dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en relation avec les principales directions du ministère, notamment la DGPN et la DLPAJ, les services du SGCI et la représentation permanente du ministre à Bruxelles.

La DAI prépare également les réunions internationales auxquelles le ministre de l'Intérieur est appelé à participer, notamment les réunions du G7 et du G8, les conférences des pays de la Méditerranée occidentale (CIMO)...

La coopération multilatérale a ouvert à la DAI un champ d'action important. Dans le cadre des programmes PHARE et TACIS comme dans le cadre des Jumelages réalisés entre membres de l'Union et pays candidats, elle a constitué les dossiers permettant de répondre positivement à

une dizaine d'appels d'offres lancés par la commission européenne.

Pour gérer l'ensemble de ces missions, la DAI fédère les moyens de services différents au sein du ministère (DGA, DGCL, DLPAJ, DGPN ...), s'appuie sur des chefs de projet (l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale de la police ont été sollicitées), des conseillers et des experts susceptibles de résider plus ou moins longuement dans les pays considérés.

Par ailleurs, le rapprochement des forces de police et de gendarmerie engagé en mai 2002 ouvre de nouvelles perspectives. L'existence d'une direction des relations internationales (DRI) à la direction générale de la gendarmerie nationale peut inviter à rechercher à terme une synergie entre la DAI et le service de coopération technique de la police (SCTIP).

UN AUDIT POUR LA DGA

Anticipant l'impact que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) aura sur l'ensemble des ministères à l'horizon 2006, le directeur général de l'administration a décidé en 2002 de lancer une vaste réflexion interne. Objectif : faire circuler la parole pour que chacun, du cadre à l'agent en passant par les représentants syndicaux et les membres du corps préfectoral, s'interrogent sur les missions futures de la DGA et imaginent les moyens d'améliorer l'efficacité de ses actions comme des organisations. Les résultats sont attendus pour 2003.

UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 28 novembre 2002, à l'occasion d'un séminaire sur le développement durable, le gouvernement a donné le coup d'envoi à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable. Appelée à être déclinée pour l'ensemble des politiques publiques selon les trois piliers économique, social, environnemental, définissant des axes d'évolution, des objectifs et des actions à quatre ou cinq ans, la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable fera l'objet d'un suivi régulier.

Deux instances ont été créées par le Premier ministre dans cette perspective. Le comité interministériel du développement durable dont il assure la présidence et qui réunit les ministres et secrétaires d'Etat. Le conseil national du développement durable qui associe les acteurs de la société civile et les collectivités territoriales.

Parallèlement, des hauts fonctionnaires au développement durable ont été désignés dans chaque ministère. Leur mission : participer à l'élaboration de la stratégie nationale dans des groupes de travail, en assurer la mise en œuvre et le suivi. Pour le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, deux inspecteurs généraux de l'administration ont été choisis : Michel Casteigts et Marie-Louise Simoni.

Concerné par tous les axes de la stratégie au travers du corps préfectoral chargé d'animer les politiques interministérielles de l'Etat sur le terrain, le ministère de l'intérieur a participé plus particulièrement à la préparation des mesures de trois axes qui entrent pleinement dans le champ de ses compétences :

- Territoires et développement durable,
- Précaution, prévention, police, justice,
- Etat exemplaire.

Ces axes définiront des objectifs et des actions qui vont de l'aménagement du territoire à la coordination des polices administratives et judiciaires. L'éco-responsabilité des administrations et de leurs établissements publics, ainsi que la mise en œuvre des principes de développement durable dans la formation des agents publics et l'organisation de l'administration sont les objectifs principaux de l'axe dit "Etat exemplaire".

Après la publication de la stratégie nationale qui interviendra dans le courant du printemps 2003, l'ensemble des fonctionnaires du ministère devraient recevoir une information et être invités à suivre des formations. Les préfets ont également été chargés, en partenariat avec les collectivités locales, d'organiser la semaine du développement durable qui se tiendra en juin 2003 pour mobiliser les acteurs et sensibiliser les citoyens.

2002,

ANNÉE DES COLLECTIVITÉS LOCALES. C'EST AINSI QUE L'ON POURRAIT RÉSUMER À GRANDS TRAITS CES DOUZE MOIS DURANT LESQUELS LA DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES (DGCL) S'EST ATTELÉE À DES CHANTIERS MAJEURS : DÉCENTRALISATION, RÉFORME DE LA CONSTITUTION...

UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CONSOLIDER LES TRANSFERTS ET LES REGROUPEMENTS EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Adoptée le 13 février 2002 après de longs débats, la loi relative à la démocratie de proximité et ses 167 articles marquent une nouvelle avancée de la décentralisation, 20 ans après le vote de la loi du 2 mars 1982. Elle offre aussi une traduction concrète à 44 des 70 propositions d'ordre législatif présentées par le rapport de la commission Mauroy (exception faite du domaine des finances locales qui a fait l'objet d'un rapport d'études).

Ce texte poursuit une double ambition. Et en tout premier lieu, l'approfondissement de la démocratie locale. Celui-ci s'exprime dans le domaine de la démocratie participative qui permet aux habitants d'être mieux associés à la vie locale. C'est ainsi que la loi a notamment prévu la création de conseils de quartier dans les communes de 80 000 habitants et plus. Les commissions consultatives des services publics locaux, créés en 1992 mais qui peinaient à trouver leur place, sont quant à elles rénovées pour les communes de plus de 10 000 habitants, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, pour les départements et les régions.

La loi "démocratie de proximité" agit également en faveur de la démocratie représentative afin que les élus exercent à l'avenir leurs mandats dans de meilleures conditions. Leurs droits sont renforcés au sein des assemblées locales. Le régime des délégations de fonctions des exécutifs des assemblées territoriales est assoupli. Par ailleurs, un ensemble de dispositions complète les



En 2002, un élan nouveau est donné à la décentralisation

mesures figurant dans la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République pour constituer un véritable statut de l'élu local.

Seconde ambition de la loi : procéder à différents transferts ou extensions de compétences, essentiellement au profit des collectivités régionales. Au-delà de ce noyau dur de dispositions, un nombre important de mesures a été adopté par le Parlement pour résoudre des problèmes urgents qui limitaient jusqu'alors l'exercice des collectivités locales.

La densité même de la loi nécessite encore d'élaborer de nombreux décrets d'application. Si la direction générale des collectivités locales (DGCL) n'est pas pilote dans la rédaction de tous ces textes, elle est en charge d'un grand nombre d'entre eux. Témoin, elle assume le suivi de 44 décrets dont 35 après avis du Conseil d'Etat. La tâche n'est donc pas terminée. Elle se poursuivra en 2003.

L'essor de l'intercommunalité se poursuit

Autre chantier majeur de la direction générale des collectivités locales en 2002 : consolider l'essor pris par l'intercommunalité depuis la mise en œuvre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Avec 11 millions de personnes venues augmenter le nombre d'habitants vivant dans une commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), les années 2000 et 2001 avaient déjà signé le succès de ce nouveau type d'organisation. Il restait encore à poursuivre la simplification des structures, voulues par la loi, et notamment à supprimer des districts. Tel a été l'objet des efforts de la direction générale en 2002.

Enfin, la structuration des aires urbaines, qui était l'un des objectifs de la loi, se renforce encore. Aujourd'hui, 80 % des aires urbaines de plus de 50 000 habitants sont concernées par ce mouvement. La progression de l'intercommunalité bénéficie également au milieu rural dans lequel le nombre des communautés de communes continue de s'accroître et passe de 2 032 à 2 195 au cours de l'année 2002.



LES FRANÇAIS ET L'INTERCOMMUNALITÉ

En 2002, le nombre total d'EPCI s'est encore accru de 2 174 pour s'établir au 1^{er} janvier 2003 à 2 360. Ces EPCI se répartissent ainsi : 14 communautés urbaines, 143 communautés d'agglomération, 2 195 communautés de communes et 8 SAN.

L'analyse des nombreuses extensions de périmètre constatées au cours de cette année 2002 témoigne des ajustements opérés au plan local afin de faire correspondre les périmètres des EPCI avec les territoires les plus pertinents au regard des projets de compétences communautaires.

Désormais, on dénombre 925 groupements de communes à taxe professionnelle unique (TPU), soit 11 813 communes et 35,3 millions d'habitants.

Le statut de la fonction publique territoriale se renforce

Le parachèvement de la construction statutaire au sein de la fonction publique territoriale, fortement attendu par les agents concernés et leurs représentants syndicaux, s'est poursuivi en 2002.

Les textes réglementaires présentés lors de cinq réunions du conseil supérieur de la fonction publique ont permis de :

- revaloriser substantiellement le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, désormais reclassés en classement indiciaire intermédiaire ;
- transposer à la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale les mesures de revalorisation intervenues, au sein de la fonction publique hospitalière, en faveur des sages-femmes puéricultrices et infirmiers ;
- engager une procédure exceptionnelle d'amélioration de la promotion interne au sein de la filière administrative, en faveur des agents de catégorie C.

Parallèlement, une réflexion d'ensemble portant sur la modernisation des mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale, amorcée en 1998, a été activement poursuivie en 2002. Elle a donné lieu à la refonte réglementaire des concours d'accès à un certain nombre de cadres d'emplois de la filière technique afin que les épreuves permettent de mieux repérer les profils de candidats correspondant aux besoins des collectivités et établissements publics employeurs.

Enfin, en application de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique, 13 cadres d'emplois ont été réglementairement aménagés pour y créer, à côté des concours externe et interne, les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant d'activités professionnelles, de mandats électifs ou d'activités au sein d'associations. Ces troisièmes concours sont notamment destinés à faciliter l'intégration des "emplois-jeune" au sein de la fonction publique territoriale.

80 % des Français, tel est le pourcentage de la population qui vit fin 2002 dans l'un des 2 360 groupements de communes à fiscalité propre, contre 2 174 au 1^{er} janvier 2002. Ces groupements sont constitués par 29 740 communes.

Plus de 56 milliards d'euros au profit des collectivités locales

Comme chaque année, la mise en œuvre de la loi de finances 2002 en faveur des collectivités locales a constitué l'un des temps forts de la vie de la direction générale des collectivités locales. La mise en ligne des dotations, et en particulier de la dotation globale de fonctionnement, a permis pour la première fois de raccourcir les délais de notification de l'administration. Intérêt pour les collectivités locales : pouvoir élaborer leur budget dans de meilleures conditions.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales représentent, en effet, un enjeu financier de plus en plus important obéissant à des mécanismes complexes. Les concours financiers de l'Etat ont ainsi dépassé les 56 milliards d'euros en 2002, soit une multiplication par plus de deux en une quinzaine d'année.

Mais l'année 2002 a également été consacrée à la préparation du projet de loi de finances 2003 et du projet

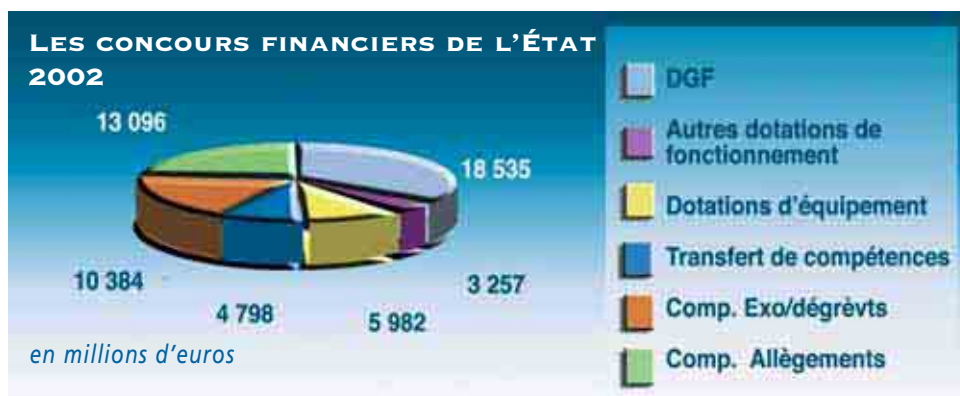
LES CONCOURS

FINANCIERS DE L'ÉTAT EN 2002

Cet ensemble recouvre des mesures variées aux calculs spécifiques qui relèvent pour l'essentiel du niveau législatif plutôt que du domaine réglementaire et prennent la forme de prélèvements sur recettes.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales représentent désormais 17 % des recettes brutes totales de l'Etat et constituent le deuxième poste budgétaire après les dépenses d'enseignement.

aussi une consolidation de la compensation aux collectivités locales défavorisées des pertes de la dotation de compensation de la taxe professionnelle. Elle a maintenu également des dispositifs d'aide aux communes sinistrées par les intempéries.



de loi de finances rectificative 2002. Principales dispositions au programme examinées en comité des finances locales :

- mesures en matière de fiscalité locale : assouplissement de la règle des liens pour fixer le taux de la taxe professionnelle, réduction progressive de la fraction imposable des recettes des titulaires de bénéfices non commerciaux, suppression du droit de licence des débits de boisson, revalorisation des bases, régime transitoire des ordures ménagères renouvelé pour 3 ans, réouverture des 44 zones franches existantes, nouvelles modalités de l'imposition de France Télécom.
- mesures en matière de dotation : il s'agit en particulier de la reconduction en 2003 du contrat de croissance et de solidarité adopté en 2002. L'enveloppe du contrat progresse ainsi du taux d'inflation prévisionnel pour 2003, majoré de 33 % du taux de croissance du PIB pour 2002, soit une progression totale de + 1,9 %. Les dotations de solidarité ont été abondées. La loi prévoit

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA DÉCENTRALISATION

3 juillet 2002 : dès sa déclaration de politique générale devant le Parlement, le Premier ministre affirme sa volonté de donner un nouveau souffle à la décentralisation. "Je vous propose une étape innovante de la décentralisation fondée sur deux exigences : la cohérence, la proximité", explique-t-il devant la représentation nationale avant de préciser les trois objectifs qu'il fixe à cet ample mouvement de décentralisation.

Un, nouveau transfert de compétences au profit des collectivités accompagné du transfert des ressources correspondantes. Deux, nouvelle distribution des rôles en repensant de manière innovante la relation Etat-régions pour plus de cohérence et plus d'efficacité. Trois, encouragement aux initiatives et à la démocratie locale qui passe également par l'ouverture d'un droit à l'expérimentation.

LA CORSE

La loi relative à la Corse, adoptée le 18 décembre 2001 au Parlement, a été promulguée le 22 janvier 2002.

Comprenant 58 articles, elle a ouvert un vaste chantier réglementaire et financier portant sur :

- l'organisation et les compétences de la collectivité territoriale de Corse,
- les moyens et les ressources de la collectivité territoriale de Corse,
- les mesures fiscales et sociales correspondantes,
- un programme exceptionnel d'investissements.

De nombreuses réunions interministérielles ont permis, tout au long de l'année 2002, la rédaction de 14 décrets spécifiques et d'un décret mettant en conformité la partie réglementaire avec la partie législative du code général des collectivités territoriales consacré à la Corse, après consultation de la collectivité territoriale de Corse et avis du Conseil d'Etat. Ces textes portent à la fois sur des transferts de compétences et des ressources correspondantes ainsi que sur les transferts des personnels d'Etat concernés, préfigurant ainsi la nouvelle étape de la décentralisation engagée au 2^{ème} semestre 2002.

Ce programme a constitué la feuille de route 2002 du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ainsi que du ministre délégué aux libertés locales.

Première étape pour mettre en œuvre cet ambitieux projet : la réforme de la Constitution. Dès le début de l'été 2002, les équipes de la direction générale des collectivités locales se mobilisent pour préparer le texte. Déposé au Parlement le 29 octobre 2002, il est examiné par le Sénat puis l'Assemblée nationale avant d'être adopté le 11 décembre.

Le texte de loi constitutionnelle s'appuie sur trois orientations pour consacrer les objectifs assignés par le premier ministre à la nouvelle construction de la décentralisation.

D'abord, il s'agissait de consacrer dans la Constitution les grands principes de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales. Ainsi, le caractère décentralisé de la République est-il affirmé dès l'article premier. La Constitution consacre aussi l'existence du principe d'autonomie financière et introduit la région à l'instar du département et de la commune.

Ensuite, il convenait d'accorder aux collectivités locales plus de souplesse pour la mise en œuvre de leurs compétences. Cette deuxième orientation est, elle aussi, déclinée en plusieurs mesures, en particulier au travers du droit à l'expérimentation. Ainsi, les collectivités locales qui le demandent pourront être habilitées par le législateur à prendre des mesures particulières dérogeant aux textes législatifs ou réglementaires régissant l'exercice de leurs compétences. Au terme de l'expérimentation, une loi spécifique conclura, après évaluation, au maintien, à la modification, à l'abandon ou à la généralisation de l'expérimentation. Possibilité est également donnée au législateur de confier aux collectivités locales le soin de prendre les mesures d'application d'une loi par la mise en

œuvre de leurs compétences. En ce qui concerne les relations entre collectivités, la notion de chef de file est instituée.



Le ministre
aux assises
de Rouen

Enfin, il s'agissait de favoriser l'expression de la population au plan local. La République de proximité suppose en effet une meilleure prise en compte des aspirations de nos concitoyens. La loi constitutionnelle prévoit ainsi la possibilité pour les collectivités locales d'organiser des référendums dont le résultat s'imposera aux collectivités qui en auront décidé l'organisation. Enfin le droit de pétition est reconnu. Il doit permettre à une certaine proportion d'électeurs de saisir les assemblées délibérantes afin qu'elles se prononcent sur des questions relevant de leurs compétences et sur lesquelles elles resteront libres de décider. L'ensemble de ces orientations figure dans la loi organique élaborée par la direction générale des collectivités locales.

Les Assises des libertés locales : un vaste débat dans tout le pays

Mais le gouvernement ne souhaitait pas que la définition et l'écriture de ces grands principes constitutionnels restent le fait de quelques experts. C'est pourquoi il a souhaité mener une vaste concertation dans chaque région pour recueillir l'avis des élus et des représentants de la société civile sur le contenu des compétences à transférer ou à expérimenter, sur l'échelon pertinent de la décentralisation, sur ses modalités d'application... Le tour de France des Assises des libertés locales avait commencé.

Dès l'été, la direction générale des collectivités locales collabore à la rédaction des documents distribués et participe aux différentes manifestations qui sont intervenues entre le 18 octobre 2002 et le 28 février 2003, date de clôture des Assises. 26 rencontres ont ainsi été organisées par les préfetures avec l'appui du service d'information et de relations publiques du ministère et de la direction générale. 55 000 personnes y ont participé et y ont trouvé l'occasion d'exprimer, à partir de leur expérience de terrain, leurs demandes, leurs souhaits, leurs craintes dans tous les domaines de la vie publique.

Plus d'un demi-millier de propositions susceptibles d'être reprises dans les projets de lois du Gouvernement ont ainsi émergé au cours des Assises. Tous les domaines ont été explorés : politiques sociales du logement et de la santé, l'éducation et la formation, le développement économique et l'aménagement du territoire, les routes, l'environnement, la culture et les sports.

Même si le débat, à la fois libre et approfondi grâce aux travaux réalisés en atelier, a permis l'émergence d'une grande diversité de propositions, des lignes de convergence se sont affirmées. Ainsi, une forte attente s'est exprimée en faveur du renforcement de l'exercice des compétences actuelles plutôt que pour le transfert de compétences complètement nouvelles.

Par ailleurs, les participants aux Assises ont, à une forte majorité, donné leur préférence à la procédure de transfert de compétences tandis que l'expérimentation et le recours à un chef de file ont été réservés aux compétences où existe déjà une forte coopération entre collectivités ou aux domaines dans lesquels subsistent de fortes incertitudes sur le niveau d'exercice de la compétence le plus pertinent. En tout état de cause, les participants ont demandé une définition plus précise de ces deux notions.

La mise en œuvre de la décentralisation

Tandis que le débat s'organisait à travers tout le territoire, la direction générale des collectivités locales a mobilisé son énergie tout au long du second semestre 2002 pour préparer les lois d'application du projet de réforme constitutionnelle qui fasse écho aux propositions venues du terrain. Compte tenu de l'étendue des champs de compétences concernés, les réunions interservices et interminis-

LA BOITE A IDEES DES ASSISES DES LIBERTES LOCALES

Au cours des Assises, les participants ont formulé des centaines de propositions

Thèmes	Nombre
Action sociale	139
Développement économique	93
Environnement	66
Formation, culture et sports	156
Infrastructures et aménagement du territoire	109
Ensemble des thèmes	563

tielles se sont organisées à rythme soutenu dès l'été. L'examen du projet de loi constitutionnelle par le Conseil d'Etat puis le Parlement, la gestion des amendements déposés sur le texte, ont été menés de front, tout au long des mois de novembre et de décembre avec la préparation des lois organiques et d'une loi ordinaire de transferts de compétences. Dans un premier temps, l'effort s'est porté sur l'écriture du projet de loi organique relatif à l'expérimentation et au référendum local. Ce texte vient préciser les modalités d'intervention et d'application du droit à l'expérimentation et du référendum local. Il énonce, à ce titre, la liste des décrets d'application nécessaires.

Les services ont été mobilisés également sur des chantiers complémentaires à la rédaction de ces premiers textes. Il s'agissait en particulier de délimiter les masses financières indispensables à l'autonomie des collectivités locales, condition incontournable de leur libre administration. Cette étude est d'autant plus nécessaire que les transferts de compétences auront un impact financier important : formation professionnelle, routes, RMI. L'exercice consistait donc à dégager des pistes pour le transfert des ressources fiscales, avec plusieurs scénarios possibles en fonction de la nature de la ressource et du bénéficiaire. Les principes et les modalités en découlant devront être approfondis au cours de l'année 2003. Ils pourront d'ailleurs être rapprochés d'une réforme, envisagée à plusieurs reprises, sur les dotations de l'Etat.

De la même façon, une réflexion a été engagée sur les transferts de personnels, dominée dans un premier temps par la dimension politique et syndicale du sujet. L'année 2003 verra la poursuite du dialogue social et la définition des règles précises de transferts.

La volonté de décentralisation et de proximité a également animé la mission de mise en cohérence des trois textes relatifs à l'intercommunalité, à l'aménagement du territoire, à la solidarité et au renouvellement urbain, confié au préfet Dominique Schmitt. Le rapport, présenté au ministre délégué aux libertés locales avant d'être remis le 12 décembre au cabinet du Premier ministre, est le fruit d'un travail effectué en commun entre la direction générale des collectivités locales, le ministère de l'équipement, des transports et du logement et la DATAR. Les propositions avancées dans ce rapport seront précisées dans différents projets de loi en 2003.

Il faut rappeler aussi que l'intercommunalité qui est au cœur des activités de la direction générale, que ce soit en matière d'études et de statistiques ou de rapports, l'a conduite à proposer différentes mesures destinées à répondre aux attentes du terrain. Celles-ci visent à favoriser la fusion entre les établissements de coopération intercommunale, à transformer les syndicats intercommunaux en communautés de communes dans un souci de simplification du maillage communal. Elles visent, par



Le ministre délégué a participé à toutes les étapes des assises

ailleurs, à confier plus de compétences et de pouvoirs aux présidents des EPCI. Enfin, l'organisation des services communaux et intercommunaux pourrait être assouplie de façon à éviter des dépenses superflues.

Autant de sujets qui constitueront en 2003 des pistes à approfondir et la trame de titres spécifiques dans la loi sur la décentralisation.

DES CHANTIERS D'HARMONISATION AU PLAN EUROPÉEN À LA MODERNISATION DES PROCÉDURES, DE L'ADAPTATION DE RÉGLEMENTATIONS AUX EXIGENCES DE NOS CONCITOYENS À L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT CONTENTIEUX, LES ÉQUIPES DE LA DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (DLPAJ) ONT ŒUVRÉ DANS DE MULTIPLES DIRECTIONS EN 2002.

LES LIBERTES PUBLIQUES LE DROIT EN EVOLUTION

UNE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION EN PROFONDE MUTATION

Immigration clandestine vers le Royaume-Uni, actions organisées par des collectifs de sans-papiers... : tout au long de l'année 2002, les préfectures ont subi une forte pression en matière d'immigration clandestine. Le traitement de ces dossiers a nécessité une forte implication de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) chargée d'apporter une expertise utile à l'ensemble des acteurs du terrain et de l'administration centrale. Pour hâter l'indispensable harmonisation des réglementations, les juristes de la DLPAJ ont fourni une intense contribution au sein des groupes de travail de Bruxelles. Leurs efforts ont contribué à plusieurs avancées opérationnelles.

Ainsi, l'adoption du règlement EURODAC permet désormais la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile afin d'éviter les demandes multiples ou successives dans différents Etats membres. Il contribuera à un meilleur fonctionnement du règlement dénommé "Dublin 2", succédant à la convention de Dublin, qui instaure un mécanisme visant à déterminer l'Etat responsable d'une demande d'asile sur la base de critères objectifs, tels que l'entrée sur le franchissement des frontières extérieures de l'Union ou le séjour dans un Etat membre. La procédure trouvera son prolongement opérationnel en 2003 : une cellule Eurodac à la DLPAJ, jouant le rôle d'interface entre Luxembourg et les préfectures, sera mise en place.



La préfecture de la Drôme

L'adoption de la directive relative aux conditions d'accueil des demandeurs d'asile permettra de son côté d'harmoniser les législations des Etats membres et d'assurer une répartition équilibrée des demandeurs d'asile entre les Etats membres de l'Union comme de mieux lutter contre les mouvements secondaires suscités par des dispositifs plus ou moins attractifs.

Au plan national, la DLPAJ a installé une antenne délocalisée à Roissy pour contenir la progression importante de l'immigration irrégulière en réduisant les délais d'instruction des dossiers d'asile à la frontière.

D'une façon générale, un effort particulier a été réalisé au cours du dernier trimestre de 2002 pour raccourcir significativement les délais de traitement des dossiers d'asile territorial, qui, à terme, seront transférés à l'OFPPRA. Ainsi, pour instruire ses 31 000 dossiers d'asile territorial, la DLPAJ a recruté des vacataires qui viennent en appui des préfectures et de l'administration centrale.

Au-delà de ces mesures concernant l'organisation des services, des travaux lourds ont été lancés pour mettre en chantier la réforme de la politique d'asile et des procédures relatives à l'immigration, réforme qui devrait aboutir en 2003.

Pour assurer enfin un haut niveau de formation juridique aux équipes chargées de ces dossiers dans les préfectures, le premier dispositif de formation en ligne consacré au droit des étrangers a été lancé en 2002 en partenariat avec la sous-direction du recrutement et de la formation.

L'ÉQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET LIBERTÉS

En matière de libertés publiques, la DLPAJ a assuré la préparation de plusieurs textes fondateurs : textes d'application de la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, projet de loi pour la sécurité intérieure en relation étroite avec la direction générale de la police nationale et la direction générale de la gendarmerie nationale, projets de modifications de textes concernant les occupations illégales de terrains, les sociétés de sécurité



Des équipes communes d'enquête pour Europol

privées, les polices municipales, les pouvoirs de réquisition des préfets, le racolage et les fouilles de véhicules.

Enfin, la montée en puissance du phénomène nouveau des rave-parties a nécessité d'importants efforts de concertation avant d'élaborer un cadre juridique opérationnel.

En matière de polices administratives, le drame de Nanterre

intervenu en début d'année a accéléré la refonte de la réglementation sur les armes. Dans le même temps, le dossier Agrippa (application relative au suivi des détentions d'armes) a progressé à marche rapide grâce aux travaux coordonnés de la DLPAJ, la direction des systèmes d'information et de communication et la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques. Objectif du marché en août 2002 : disposer d'un fichier national donnant aux préfets une vision complète des autorisations ou des refus de détention d'armes décidés dans d'autres départements. L'opération de reprise des données et les travaux de définition de l'architecture de l'application ont alors rapidement été engagés.

De même, les agressions subies par les transporteurs de fond ont été à l'origine de longs travaux de concertation pour améliorer les modalités d'exercice de cette profession (consacrés par table ronde de juillet 2002, puis par différents décrets).

Dans le champ des libertés publiques qui évoluent sous

forte influence européenne, la DLPAJ a contribué à l'achèvement de deux chantiers importants en liaison avec la direction générale de la police nationale et la Chancellerie. C'est ainsi que, dans le domaine pénal, la décision cadre relative au mandat d'arrêt européen, qui se substitue aux procédures d'extradition auxquelles avaient recours jusqu'alors les Etats membres, a été adoptée. De son côté, l'harmonisation des sanctions pénales concernant les actes de terrorisme a pu être effectuée grâce à l'adoption d'une décision cadre en juin 2002.

Enfin, la DLPAJ a contribué à la réforme qui doit permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la criminalité organisée au niveau européen. Désormais Europol (office européen de police) dispose de compétences élargies qui lui permettent non seulement de participer à des équipes communes d'enquêtes initiées par des Etats membres mais aussi de demander à ces derniers d'engager des enquêtes.

DES OUTILS DE GESTION ET DES SIMPLIFICATIONS POUR L'AUTOMOBILISTE

UNE MODERNISATION DES RELATIONS AVEC L'USAGER

Parce qu'elle simplifie les démarches de l'utilisateur et allège les tâches des agents des préfectures, l'immatriculation par voie de télétransmission ne cesse de se développer. Après les constructeurs français, les importateurs étrangers adoptent progressivement ce mode rapide et sûr, notamment pour les véhicules neufs. En 2002, la télétransmission concernait 15% des transactions réalisées.

Si le processus couvre d'ores et déjà 65% des immatriculations de véhicules neufs, il se diffuse aussi dans le secteur des ventes de véhicules d'occasion et son élargissement vers les petits garages est d'ores et déjà prévu dans le cadre du projet RVA (Télécr@tegrise). Ce service permet à tous les usagers de demander les certificats de situation administrative (non-gage et non opposition) par le biais d'Internet depuis un micro-ordinateur, en se connectant directement sur le site du ministère de l'intérieur.

La télétransmission des opérations ne produisant pas de titres de circulation est en nette progression, notamment en ce qui concerne les déclarations d'achat et de cession faites par les professionnels.

Enfin, la mise en place généralisée en octobre 2002 de la carte dite "export" réservée aux opérations d'exportation a simplifié sensiblement les démarches des usagers qui obtiennent ce titre le jour même de leur demande.

L'ACTIVITÉ DU SYSTÈME NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE

Deux nouvelles versions de l'application réglementaire nationale "système national des permis de conduire" (SNPC) prenant en compte la transposition de mesures législatives et réglementaires et des évolutions fonctionnelles améliorant les processus de gestion des informations ont été mises à la disposition des services de police, des officiers du ministère public près les tribunaux de police et des services préfectoraux métropolitains et d'Outre-Mer.

La DLPAJ a contribué aux décisions du Comité interministériel de la sécurité routière, notamment en prévision de la mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé, de la détection de l'infraction au paiement de l'amende (nécessaire refonte du fichier national des permis de conduire) et pour l'amélioration de la détection et l'aggravation des sanctions des comportements dangereux.



Des bornes
pour les
certificats
de non-gage

LES PROCÉDURES RELATIVES À L'IDENTITÉ ET À L'ÉTAT-CIVIL

En 2002, la fraude à l'état-civil a enregistré une progression importante. La preuve, la DLPAJ a reçu 1 970 dossiers de fraude contre 1 130 en 2001. Pour enrayer ce phénomène mais aussi répondre à une attente de simplification de la part des usagers, la DLPAJ a organisé en 2002, avec le soutien de la sous-direction du recrutement et de la formation ainsi que la mission de sécurité des préfectures, 10 journées de sensibilisation à la fraude documentaire pour l'ensemble du territoire.

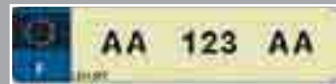
Par ailleurs, intervenant en appui du ministère des affaires étrangères, la DLPAJ a contribué à la généralisation du dispositif de délivrance des cartes nationales d'identité auprès de nos consulats. Fin 2002, tous les pays de l'Union européenne étaient équipés.

Parallèlement, un effort de sécurisation de la procédure de délivrance des passeports a été obtenu par la généralisation du fichier national Delphine achevée en fin d'an-

LE SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES (SIV)

Installée en avril 2002, une direction de projet du système d'immatriculation des véhicules a confié à trois groupes de travail thématiques les réflexions sur la carte grise européenne et la future carte à puce européenne, la définition du nouveau système de numérotation des véhicules et l'établissement des plaques d'immatriculation, la définition des procédures de délivrance des titres de circulation.

Préconisations des groupes de travail :



Une
maquette
de la future
plaque
d'immatriculation

créer une immatriculation à vie pour les véhicules, indépendante de l'identité et de l'adresse du propriétaire mais dotée, à titre facultatif, d'une référence locale.

La gestion du système nouveau reposera sur un fichier centralisé unique –leSIV– dont la vocation consistera à enregistrer, actualiser et générer les numéros d'immatriculation dans la série nationale sur l'ensemble du territoire national.

née. Cette application permet notamment l'interrogation automatique du fichier des personnes recherchées et la détection de collisions d'état-civil dans le cas de sollicitations multiples de passeport.

Dans le cadre des mesures de sécurisation envisagées après les attentats du 11 septembre 2001, la DLPAJ a participé aux travaux européens et internationaux destinés à faire figurer les données biométriques sur le futur titre de voyage qui doit être créé début 2005.

La simplification administrative au bénéfice des usagers a également progressé en 2002. Désormais, la procédure d'envoi des cartes nationales d'identité dans les mairies, aux termes d'un chantier partagé par la DLPAJ et la direction des systèmes d'information et de communication, est généralisée partout en France. Et dans un souci d'harmonisation, les procédures de délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports ont été rapprochées par la création d'un formulaire commun de demande, élaboré sous l'égide de la commission pour les simplifications administratives (COSA) en 2002. Des explications claires sur les pièces justificatives à fournir accompagnent ce formulaire.

Cette démarche préfigure les orientations du projet de titre fondateur lancé en 2001 et qui, au terme d'une primo-procédure sûre, dématérialisée et simplifiée, vise à simplifier les démarches des demandeurs de titres et à garantir leur identité. La direction de projet chargée du dossier à la DLPAJ a fait progressé en 2002 ses travaux de recherche et d'analyse ainsi que la définition des options techniques envisageables pour répondre aux objectifs recherchés tout en mettant à profit les techniques de la mémoire électronique et les téléprocédures. Cette direction de projet a contribué à faire évoluer la réflexion aussi bien en interne qu'à l'extérieur du ministère et conforté la volonté de celui-ci de s'engager dans cette voie.

LE TRAITEMENT DU CONTENTIEUX EN ÉVOLUTION

Si le volume des dossiers de police administrative se réduit sensiblement, en 2002 les contentieux de masse (asile territorial et permis à points) ont connu une envolée. Au total, l'activité contentieuse assurée par la DLPAJ au nom du ministère s'est maintenue à un niveau important, après deux années de hausse particulièrement fortes du nombre de recours. 677 dossiers en moyenne ont ainsi été enregistrés chaque mois. Pour faire face à ces volumes importants, une nouvelle méthode de travail a été adoptée en 2002 avec la création d'argumentaires types mis à disposition de rédacteurs. Cette évolution inspirée du mode de fonctionnement des juridictions a déjà permis de rattraper une partie du retard accumulé en matière d'asile territorial.

Par ailleurs, afin de répondre aux exigences nouvelles en matière de référé, une cellule spécifique a été créée, animée par un conseiller de tribunal administratif chargé notamment d'apporter une expertise aux préfetures.



Le ministère
enregistre
près
de 700
dossiers
contentieux
par mois

Dans une logique similaire, une cellule "protection juridique des fonctionnaires face au risque pénal" était en cours d'installation en fin d'année pour améliorer la capacité de conseil aux agents. Un magistrat judiciaire sera chargé de l'animer.

LE SUIVI DES CASINOS

En 2002, un groupe de travail a été réuni à la demande du ministre pour explorer les pistes possibles en matière de modification de la réglementation applicable aux casinos. De fait, ces établissements représentent des enjeux financiers considérables qui méritent une attention particulière. Cette activité a en effet rapporté 900 millions d'euros à l'Etat, 300 millions d'euros aux communes et 160 millions d'euros à la CSG et à la RDS.

Par ailleurs, en 2002, 120 dossiers de casinos ont été étudiés au cours des réunions de la commission supérieure des jeux (augmentation du nombre de machines à sous, création de casinos, demandes de nouveaux jeux) en relation étroite avec la direction générale des renseignements généraux. 2 500 personnes ont été "interdites de jeux" et 1 500 agréments d'employés ont été délivrés.

LA GESTION DU PERMIS À POINTS

Élément majeur de la sécurité routière, la gestion du permis à points est assurée par la DLPAJ. En 2002, ont ainsi été expédiées :

- 13 000 lettres d'invalidation du permis de conduire pour solde de points nul (+ 6% par rapport à 2001),
- 25 000 lettres aux conducteurs novices relatives à l'obligation de suivre un stage de sensibilisation,
- 1 100 000 lettres notifiant des retraits de points.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Mis en œuvre par la France, l'Autriche et le Danemark, le programme Phare horizontal, financé par la commission européenne et coordonné par la France, a été clôturé en mai 2002. Piloté par la DLPAJ en collaboration étroite avec la direction centrale de la police de l'air aux frontières pour le module français, il a permis d'organiser en 18 mois la mise à niveau des 10 pays candidats à l'élargissement de l'Union dans les domaines des visas, des migrations et des contrôles des frontières.

LA FERMETURE DU CENTRE DE SANGATTE

Créé en 1999 pour faire face à une présence importante dans la ville de Calais de clandestins à destination de l'Angleterre, le centre de Sangatte, initialement doté de 200 places, est progressivement devenu un facteur d'attraction en matière d'immigration clandestine (1 500 personnes présentes en moyenne sur le site) et sa seule présence favorisait l'organisation de trafics et de filières criminelles.

En appui de la direction centrale de la police de l'air et des frontières (DCPAF) et de la préfecture du Pas-de-Calais chargés de mettre en œuvre l'opération de fermeture du centre, la DLPAJ a apporté son expertise juridique, en concertation étroite avec le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), lors de l'élaboration du dispositif opérationnel retenu pour la fermeture du centre. Celle-ci est intervenue le 30 décembre



Le centre de Sangatte

2002. De son côté, le Royaume-Uni a modifié sa législation pour en diminuer les facteurs d'attractivité.

De leur côté, les services de police ont maintenu des mesures de sécurité dans la région au-delà de la fermeture du centre pour qu'il soit bien compris que l'immigration irrégulière vers le Royaume-Uni depuis le nord de la France n'est désormais plus possible. Enfin, la coopération entre les services français et britanniques a conduit au démantèlement de six réseaux majeurs qui organisaient le passage des immigrants clandestins au Royaume-Uni. 249 passeurs ont été arrêtés dans la région de Calais.

ANTICIPER LES MISSIONS ET LES BESOINS, PROGRAMMER LES MOYENS ET LES CHANTIERS, METTRE EN PLACE UN PILOTAGE FIN DES BUDGETS : TELS SONT LES MOTS CLEFS QUI ONT GUIDÉ LA RÉFLEXION ET LES EFFORTS DE LA DIRECTION DE LA PROGRAMMATION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES EN 2002. EXPLICATIONS.

UNE GESTION DES MOYENS AUX AVANT-POSTES DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

UNE ADMINISTRATION MODERNE AUX PROCÉDURES ALLÉGÉES ET RACCOURCIES

LA MODERNISATION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Pour offrir à la police et à l'administration territoriale de bonnes conditions de travail, la gestion de l'équipement immobilier du ministère a été placée en 2002 sous le signe de la modernisation.

Modernisation du parc immobilier tout d'abord grâce à un programme de travaux et un effort financier soutenus. Près de 80 000 m² ont été mis en chantier en 2002 et plus de 60 000 m² livrés. C'est ainsi que les hôtels de police de Strasbourg et d'Agen, le centre de rétention administrative de Coquelles, les commissariats de Grigny, Marseille Nord, Saint-Maur et Saumur sont sortis de terre. Tout a été mis en œuvre pour assurer une gestion optimale des chantiers. A Strasbourg par exemple, les enjeux de l'exploitation, de la maintenance ainsi que la réduction des délais de livraison ont été pris en compte dès l'origine par le recours à la maîtrise d'ouvrage privée. Du côté de l'administration territoriale, les préfectures de



La préfecture de Montauban

Montauban, Pau, les sous-préfectures du Raincy, Lannion et Sarcelles sans oublier le nouvel accueil du ministère, rue des Saussaies, ont été livrés.

Modernisation des procédures ensuite grâce à l'adoption, le 29 août 2002, de la loi d'orientation et de la programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI). Construire, agrandir et rénover dans des délais plus réduits et au meilleur coût, tel est précisément l'un des enjeux de la LOPSI qui introduit de nouvelles procédures immobilières (article 3 de la loi).

Désormais, l'Etat peut passer un marché unique avec une personne ou un groupement de personnes, recouvrant à la fois les phases de conception, de construction, d'aménagement d'entretien et de maintenance. Il peut également avoir recours à la location avec une option d'achat qui permet de recourir à la maîtrise d'ouvrage privée. La loi autorise enfin l'exercice par les collectivités locales de la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières liées aux besoins de la police nationale.

La modernisation de la gestion immobilière passe également par une meilleure connaissance du patrimoine immobilier du ministère et l'anticipation des évolutions des missions comme des besoins. L'inventaire précis du patrimoine vise à disposer de données quantitatives et qualitatives fiables sur l'état du patrimoine afin de pouvoir construire, sur des bases les plus objectives possibles, des plans de patrimoine départementaux. A la clef, la mise en place d'une véritable contractualisation des moyens à déployer pour réaliser les plans. A terme, cette démarche favorisera la capacité du ministère à valoriser son patrimoine immobilier dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

En 2002, 40 départements ont ainsi enrichi les données déjà recueillies dans l'application informatique Gestat qui constitue, depuis 2000, le cadre unique de recensement du ministère. Au 31 décembre 2002, la base de données référençait 1 225 sites, soit 1 865 bâtiments pour une surface hors d'œuvre nette totale de 1 343 026 m², dont 801 650 m² pour la police nationale et 541 376 m² pour l'administration territoriale.

Depuis l'automne 2002, cette démarche est complétée par l'expérimentation de plans locaux de patrimoine dans six départements. Leur objectif : permettre une réelle programmation pluriannuelle, aussi bien des opérations

d'entretien et de maintenance des bâtiments que des projets rendus nécessaires par l'évolution des missions (acquisition de nouveaux locaux, construction neuve, restructuration de l'existant, cession ou abandon de certains sites...).

La sous-direction des affaires immobilières a pour objectif de mettre en place un système d'information fiable et commun à l'ensemble de la filière immobilière du ministère, conçu dans une logique de performance des résultats conforme à l'esprit de la LOLF. Ce système se compose de plusieurs modules dont le développement et la mise en service s'effectuent depuis 2001 et seront achevés en 2004.

L'EXPÉRIMENTATION DE LA CARTE ACHAT



La carte
achat
réduit coûts
et délais

195 millions d'euros, tel est l'effort financier consenti dans le domaine immobilier en autorisations de programme (+ 10 % par rapport à 2001) tandis que les crédits de paiement s'élevaient à 189 millions d'euros (+30 % par rapport à 2001).

En 2002, la carte achat, qui permet de réduire les coûts de traitement d'achats de faibles montants, a été testée par le service de la logistique de l'administration centrale, dans le cadre d'une démarche initiée par la direction générale de la comptabilité publique. Menée avec certains fournisseurs, cette expérience présente un double intérêt. D'une part, elle permet de démultiplier le nombre des acheteurs en permettant aux bénéficiaires finaux de réaliser les achats les plus courants. D'autre part, elle confie à une banque le soin de payer directement les fournisseurs dans un délai de 5 à 15 jours, à charge pour le ministère de rembourser ensuite celle-ci globalement.

Ce dispositif, novateur au sein de l'administration, ouvre la voie à une dématérialisation progressive du processus d'achat et, grâce aux délais de paiement très courts qu'il autorise, permet d'améliorer sensiblement l'image de l'administration auprès de ses fournisseurs. Le montant global de ces achats pour 2002 s'est élevé à 81 000 euros.

LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE

Pour engager le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la voie d'une gestion publique moderne, la direction de la programmation des affaires financières et immobilières (DPAFI) s'est particulièrement impliquée en 2002 dans quatre directions.



Le ministère se prépare à la LOLF

LA PRÉPARATION À LA LOLF

Pour être au rendez-vous fixé par la LOLF en 2006 et substituer une culture de performance à une culture de moyens, la DPAFI a constitué en mars 2002 une équipe-projet entièrement dédiée au dossier de la loi organique (l'EPLO-MI). Celle-ci, co-pilotée par le chargé de la sous-direction du contrôle de gestion et des études et par un chef de projet opérationnel, rassemble les représentants désignés par chacun des directeurs.

"Boîte à idées" au service des instances décisionnelles du ministère, l'EPLO-MI se consacre essentiellement aux enjeux de la LOLF pour l'administration centrale : élaboration des futurs programmes qui définiront les missions du ministère et modernisation de la gestion publique. Elle est en outre chargée d'assurer la conduite du projet, ainsi que d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la LOLF au ministère.

LE DÉVELOPPEMENT DU CONTRÔLE DE GESTION

Les comités interministériels pour la réforme de l'Etat d'octobre 2000 et novembre 2001 ainsi que l'expérience de globalisation des préfectures, ont permis d'introduire une culture et des pratiques de contrôle de gestion au ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. L'achèvement et la diffusion du plan triennal de contrôle de gestion du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en avril 2002 ont parachevé ce travail. 2002 a également marqué la définition d'une nouvelle orientation stratégique pour le développement du contrôle de gestion. En effet, celui-ci est un élément constitutif de la mise en œuvre de la LOLF qui oriente la gestion publique vers une logique de performance.

Par ailleurs, le contrôle de gestion, composante essentielle de la culture de performance, s'inscrit de plus en plus dans les actions du ministère. A titre d'exemple, la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité



Dans le Doubs, la préfecture est globalisée

intérieure instaure "une politique de gestion par objectif [dont les résultats] seront appréciés à travers la publication d'indicateurs."

DEUX CONFÉRENCES BUDGÉTAIRES EN 2002

La désignation d'un nouveau gouvernement au printemps 2002 s'est accompagnée de la définition d'une nouvelle politique dans le domaine de la sécurité intérieure, tant sur le plan financier qu'immobilier. L'activité de la direction de la programmation, des affaires immobilières et financières (DPAFI) s'en est trouvée naturellement accrue.

Deux conférences budgétaires de première phase ont ainsi été organisées. Le court intervalle de temps qui les a séparées a conduit la sous-direction des affaires financières à travailler, en relation avec l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (MISILL), dans des conditions très contraintes.

De même, il a fallu préparer et présenter deux lois de finances rectificatives, en juillet et décembre 2002.

LES PERSPECTIVES DE CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT COMPTABLE

L'introduction d'ACCORD d'une part et les perspectives d'entrée en vigueur de la LOLF d'autre part, posent la question du rapprochement entre comptable et gestionnaire. La création d'un département comptable au sein des ministères répondrait à cette préoccupation.

Aussi, le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales s'est-il porté volontaire auprès de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) pour expérimenter ce dispositif. La réflexion menée au cours du dernier trimestre 2002 par la sous-direction des affaires financières et la désignation par la DGCP d'un receveur des finances au MISILL permettront la mise en œuvre de ce projet à l'horizon du premier semestre 2003.

LA MISE EN PLACE D'ACCORD

En 2002, la DPAFI a également mis en place le progiciel budgétaire et comptable ACCORD pour l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales qui a ainsi joué le rôle de site-pilote.

Cette application a pour but d'orienter automatiquement les dossiers de chaque utilisateur vers l'opérateur suivant et de donner des informations précises sur chaque opération de la chaîne comptable. Le logiciel fonctionne et voit ses performances s'améliorer même si des progrès doivent encore être accomplis. Il est à noter que le nombre de dossiers traités cette année est en augmentation de 9,34 %.

Dans ce contexte, la sous-direction des affaires financières a conduit des actions pédagogiques, favorisé la réorganisation des circuits financiers et signé, le 7 juin 2002, un protocole transactionnel avec le contrôleur financier pour favoriser les conditions d'exécution de la dépense au travers d'un dialogue régulier portant sur les engagements comptables globaux. En contrepartie, la nécessité de son visa sur certains actes est supprimée.

EN 2002, LA DIRECTION DES TRANSMISSIONS ET DE L'INFORMATIQUE S'EST TRANSFORMÉE EN DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (DSIC). DERRIÈRE CE NOUVEAU NOM DE BAPTÊME, C'EST TOUTE LA STRATÉGIE DU MINISTÈRE QUI S'AFFICHE CLAIREMENT. Désormais, il ne s'agit plus de transmettre simplement des données ou de la voix, de concevoir des fichiers ou des bases de données mais de placer les nouvelles technologies au service de la performance globale du ministère. D'où la mise en place de systèmes capables de renforcer encore l'action opérationnelle des services de police et des préfetures. Car leur efficacité dépend pour partie de la transmission réactive d'informations et de la capacité à faire communiquer entre eux des systèmes qui s'ignoraient jusqu'alors.

64

65

DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION AU CŒUR DE L'ACTION

DES SYSTÈMES AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

LE DÉPLOIEMENT D'ACROPOL

Après avoir déjà été déployé sur une douzaine de départements dont ceux de la petite couronne parisienne, et pour garantir aux forces de police des communications sécurisées et optimales à tout moment, ACROPOL, le réseau radio crypté de la police, a été ouvert en 2002 sur Paris. 1 104 terminaux mobiles de deuxième génération pour les véhicules, 312 terminaux fixes dans les salles d'information et de commandement, 5 324 portables remis aux équipes : tel est l'équipement supplémentaire mis à la disposition des forces de police. Un programme d'optimisation a été mené au second semestre pour améliorer encore la couverture et la qualité du service offert sur cette zone, avec une nouvelle version logicielle et le remplacement de 3 125 terminaux portatifs de première génération.

L'ouverture du réseau ACROPOL sur Paris a également permis de faire profiter du système les directions et services centraux de police de cette technologie (direction de surveillance du territoire, service de protection des hautes personnalités...). De leur côté, les CRS ont été dotés dans l'ensemble du pays de quelque 70 réseaux tactiques et



ACROPOL offre une qualité de communication optimale aux policiers

2 200 terminaux portatifs qui leur permettent de bénéficier d'une haute qualité de communication dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre, quelle que soit leur localisation.

Si les efforts de la direction des systèmes d'information et de communication se sont concentrés en 2002 sur Paris et sa banlieue, comme sur l'achèvement du déploiement en

Corse, le réseau Riviera qui assure la transmission des informations entre la région niçoise et la zone frontalière italienne, ainsi que les réseaux de la Corse et de la région Rhône-Alpes ont également bénéficié de la mise en place d'équipements de deuxième génération. Créé à la fin de l'année 2002 et fonctionnant 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, un centre dédié, le CENAC, assure la supervision du système.

A partir de 2003, le déploiement d'ACROPOL va s'accélérer au plan national, sur une base de 14 nouveaux réseaux départementaux à ouvrir par an.

L'ÉQUIPEMENT ACCÉLÉRÉ DES GIR

Mai 2002 : le ministre de l'intérieur crée les groupes d'intervention régionaux (GIR) pour lutter contre l'économie souterraine et les trafics en bandes. Juin 2002 : la DSIC s'attelle à leur équipement, avec l'aide de ses services zonaux. Pour que ces équipes pluridisciplinaires associant police, gendarmerie et douanes puissent communiquer entre elles de manière rapide et sécurisée, il leur faut en



La compatibilité des systèmes radio de la police et de la gendarmerie est en cours de développement

effet des matériels de communication performants et compatibles. Fin août 2002 : les 18 GIR placés sous la responsabilité de la police nationale disposent de leur propre réseau local de communication tandis que les 10 GIR coordonnés par la gendarmerie sont reliés au réseau privé du ministère de l'intérieur. Tous les groupes sont dotés en mobiles, en équipements informatiques et ont accès à Cheops, le portail d'accès aux applications informatiques de la police (fichier des personnes recherchées, des véhicules volés...). Enfin, un mode opératoire permettant aux systèmes radio de la police (ACROPOL) et de la gendarmerie (RUBIS) d'être compatibles est élaboré par une équipe mixte. En moins de trois mois, les GIR sont opérationnels sur le plan des communications.

UNE COOPÉRATION AMÉLIORÉE ENTRE LA POLICE ET LA GENDARMERIE

Pour répondre à la demande de la société et donner aux forces de l'ordre des outils modernes leur permettant de faire face à leurs missions, la DSIC a élaboré, dans le cadre d'un projet interministériel associant le ministère de la justice, la gendarmerie et la police nationale, une application informatique de gestion d'un fichier national des empreintes génétiques. Ce fichier, qui a été livré dans sa version complète en juin 2002, est en cours d'alimentation sous le contrôle du ministère de la justice, dans des conditions élargies par la loi sur la sécurité intérieure. Dans un autre domaine, celui de la lutte contre le faux monnayage, police et gendarmerie ont été équipées d'un fichier commun lors de l'introduction de l'euro, dès janvier 2002. Depuis, la DSIC a entamé l'enrichissement de cette application afin que le fichier alimente un tableau de bord national compatible avec la base de données européenne.

DES SYSTÈMES AU SERVICE DES CITOYENS

DES SERVICES POUR LES CITOYENS

Explorer toutes les possibilités des technologies de l'information et de la communication pour faciliter l'existence de nos concitoyens, tel a été le deuxième chantier de la DSIC tout au long de l'année 2002. La délivrance de la carte nationale d'identité par exemple est désormais plus rapide puisque, depuis janvier 2002, les titres sont envoyés directement du centre de production vers les mairies sans transiter par les préfectures. En novembre 2002, le système a encore été amélioré par l'envoi d'un SMS sur le portable du destinataire dès l'arrivée du titre en mairie, un moyen simple d'éviter les déplacements inutiles. Le citoyen peut également se connecter au site internet du ministère pour savoir où en est sa demande et être avisé par message électronique de la mise à disposition de sa carte en mairie. Dans le secteur des cartes grises, l'année 2002 a été mise à profit pour élaborer Téléc@rtegrise, premier service en ligne qui permet à tout utilisateur d'Internet équipé d'une imprimante d'éditer un certificat de non gage sans avoir à se déplacer en préfecture. Ce dispositif complète les 250 bornes automatiques d'édition des certificats de non gage installées dans les préfectures et sous-préfectures pour réduire le temps d'attente aux guichets, certaines étant accessibles 24h/24 à l'extérieur des bâtiments à l'image des guichets automatiques bancaires.

UNE GESTION PLUS TRANSPARENTE DES PRÉFECTURES

Pour permettre aux préfets et à leurs équipes de suivre les objectifs qui leur sont assignés et d'assurer une gestion optimale de leurs ressources, un infocentre territorial a été développé et mis en exploitation en avril 2002 sur le site intranet de la direction générale de l'administration. Les préfetures et les services déconcentrés de l'Etat peuvent s'y connecter pour suivre l'évolution de leurs propres performances (indicateurs d'activités, projet territorial de l'Etat, indicateurs de contexte...) comme pour les comparer aux préfetures de même taille.

DES MOYENS DE COMMUNICATION MUTUALISÉS ET SÉCURISÉS

UNE COMMUNICATION DE QUALITÉ EN CONTINU

MODERNISER LA COLLECTE DES INFORMATIONS

En 2002, à la demande de différentes directions du ministère, la DSIC a travaillé à la mise en place de bases de données nationales. Pour les passeports par exemple, un fichier national a été déployé en deux mois. Les 334 fichiers tenus par les préfetures et sous-préfetures ont été réunis dans ce fichier national unique, riche de plus de 4 millions de références. Grâce à lui, il est désormais impossible d'introduire des demandes simultanément auprès de plusieurs préfetures. Même volonté de rationalisation et de sécurisation dans le domaine des demandes d'asile politique ou territorial. Pour permettre à la France de tenir ses engagements européens et de comparer dès 2003 les empreintes dactyloscopiques des nouveaux demandeurs d'asile à celles déjà contenues dans le fichier national, le système Eurodac est accessible via extranet par toutes les préfetures depuis l'automne 2002. Enfin, dans le secteur des demandes d'autorisations et des déclarations de détention d'armes, le fichier national Agrippa permettra aux préfetures, à l'horizon 2004, d'être informées des demandes reçues ou des refus décidés dans d'autres départements. 700 000 autorisations et 2,5 millions de déclarations sont concernées.

Au-delà de ces chantiers particuliers répondant à des besoins opérationnels précis, la DSIC a travaillé tout au long de l'année au renforcement de ses systèmes de communication avec le souci constant de rationaliser ses dépenses. Cette action permettra par exemple de réaliser une économie de plusieurs millions d'euros par an dans le domaine de la téléphonie. Pour moderniser encore le

transport sécurisé des données entre les différents services du ministère, directions, préfetures et services de police (réseau RGT) mais aussi avec les autres ministères (réseau ADER), l'évolution du réseau vers les hauts débits a été lancée en 2002 et sa migration complète vers le protocole Internet (IP), commencée dès 1998, quasiment achevée. Ce choix, stratégique pour l'élaboration de l'administration aujourd'hui en chantier, permet d'ores et déjà d'absorber la forte poussée des échanges enregistrée en 2002. Ainsi, l'activité "messagerie" conjugue une qualité de service de 99,9% et une croissance des flux, avec environ 500 000 messages échangés quotidiennement sur l'ensemble des messageries du ministère. Preuve que le ministère de l'intérieur vit désormais à l'âge de l'internet, la DSIC décomptait fin décembre 2002 quelques 60 000 boîtes aux lettres de messagerie interpersonnelle (+42% par rapport à 2001) et 23 000 comptes d'accès à internet (contre 13 500 fin 2001).



11 millions de pages du site "web élections" consultées entre avril et mai 2002

UNE MISSION "STRATÉGIE ET SYSTÈME DE PILOTAGE"

À l'automne 2002, une mission "Stratégie et système de pilotage" a été créée et placée auprès du directeur de la DSIC pour anticiper l'évolution des modes de gestion de l'Etat induite par la loi organique relative aux lois de finances. Elle répond à un double objectif. D'une part, donner aux personnels de la DSIC et aux différentes entités du ministère une vision claire et évolutive des axes stratégiques de développement des systèmes d'information et de communication. D'autre part, piloter plus efficacement la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie afin de garantir la cohérence de ces systèmes et d'en mesurer la performance au regard des programmes conduits par le ministère.

1 65 000

FONCTIONNAIRES ACTIFS POLICIERS ET ADMINISTRATIFS, 88 000 RETRAITÉS ET 44 000 AYANTS-CAUSE : TELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES DES MULTIPLES ACTIONS CONDUITES PAR LA SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE (SDAS) DANS DES DOMAINES AUSSI VARIÉS QUE LA RESTAURATION, LE LOGEMENT, LES LOISIRS, LA SANTÉ, L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU LES RETRAITES POUR UN BUDGET GLOBAL DE 47,63 MILLIONS D'EUROS INSCRITS EN LOI DE FINANCE INITIALE 2002. CETTE LARGE OFFRE SOCIALE S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL 2001-2003 ET RÉPOND À DEUX OBJECTIFS PRIORITAIRES : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE CERTAINES ACTIONS SOCIALES CONFORMÉMENT AU SOUHAI DE LA COUR DES COMPTES, DÉVELOPPER ENCORE LES ACTIONS AU PROFIT DES PERSONNELS.

UNE POLITIQUE SOCIALE TRANSPARENTE

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ JURIDIQUE DE CERTAINES ACTIONS

REDÉFINIR LE PARTENARIAT SOCIAL

En 2001, la Cour des Comptes recommandait au ministère de l'intérieur de rénover son partenariat social. En 2002, la SDAS a réalisé un état des lieux complet des relations entre l'administration et les partenaires sociaux, préalable indispensable à la redéfinition des conditions du partenariat social. Objectif : recenser et valoriser toutes les aides accordées aux partenaires sociaux. Résultat de cet audit : le ministère a contribué en 2001 à hauteur de 10,3 millions d'euros au fonctionnement des mutuelles, pour 14,2 millions aux deux fondations (Jean Moulin et Louis Lépine) et pour 2,2 millions aux trois associations (l'association pour l'aide aux handicapés du ministère de l'intérieur, l'association nationale d'action sociale (ANAS), l'association sportive touristique et culturelle du ministère de l'intérieur (ASTCMI)). Ce travail de valorisation, une "première" au plan interministériel, servira de socle dès 2003 à la passation de conventions renouvelées. D'ores et déjà, il a permis à la SDAS d'accompagner les mutuelles qui le souhaitent dans leur démarche d'agrément auprès de la sécurité sociale afin de satisfaire aux nouvelles obligations imposées par le code de la Mutualité.



En complément des audits, un effort de communication a été réalisé en 2002 pour mieux informer les agents sur les prestations

L'AUDIT DES CENTRES DE VACANCES

Dans un souci de totale transparence, deux audits, lancés fin 2001, ont livré leurs conclusions en 2002. Le premier, relatif à l'état des bâtiments, a débouché sur des préconisations en matière de travaux à entreprendre et a permis

l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre.

Le second, plus stratégique, s'interroge sur les actions d'avenir susceptibles d'être mises en œuvre par les centres de vacances. Si l'audit a mis en lumière l'existence d'un potentiel de clientèle réel, il a également conclu à la nécessité de dépasser différentes difficultés de gestion (disparité dans le service offert, gestion parfois peu professionnelle, prix des séjours non modulés en fonction des revenus...). D'où la décision de mettre en place un dispositif commun de gestion pour garantir partout la même qualité de service.

L'ÉTAT DES LIEUX NATIONAL DE LA RESTAURATION

Pour la première fois dans l'histoire du ministère, une enquête nationale sur la restauration collective a été lancée. Destinée à connaître avec précision les lieux de restauration, les coûts et les taux de fréquentation, elle a permis d'établir des cartes par types de structures, effec-



La restauration au centre des efforts

tifs, montants des subventions. Elle a aussi mis en lumière un nombre croissant de situations préoccupantes : difficultés de fonctionnement, situations financières délicates... Grâce à cette expertise, la SDAS a pu proposer une série d'actions sur-mesures : mise en place d'une délégation de service public pour la restauration à la Préfecture de police de Paris, procédure d'apurement du solde de déficit de restauration de la fondation Louis Lépine.

RÉORGANISER ET PROFESSIONNALISER LES ÉQUIPES

Pour renforcer son caractère opérationnel et orienter plus efficacement les agents, la sous-direction s'est restructurée en 2002 autour de grands thèmes d'action. Dans cette perspective, deux bureaux ont été créés : le bureau des actions sanitaires et sociales et le bureau des moyens, de l'évaluation et de la prospective. Parallèlement, une professionnalisation accrue des équipes a été mise en place grâce à la formation de tous les agents de la sous-direction (89 personnes). Elle a permis, notamment, la mise en œuvre d'un contrôle de gestion.

DE NOUVELLES ACTIONS AU PROFIT DES PERSONNELS

DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN

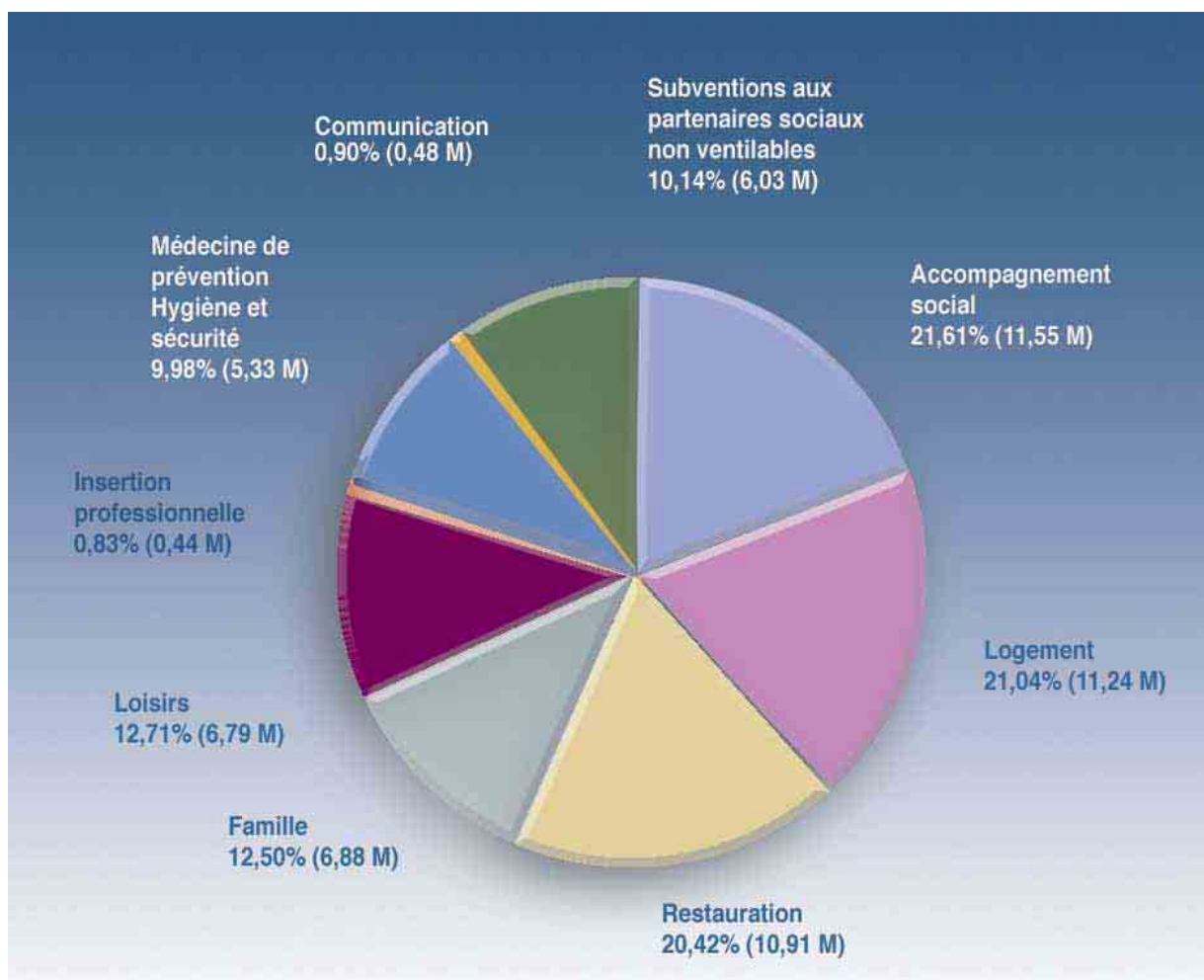
La mise en place du réseau des inspecteurs d'hygiène et de sécurité a constitué l'un des chantiers majeurs de la sous-direction en 2002. En décembre, 13 étaient en fonction, avaient déjà pris contact avec les préfets et les chefs de service, participé aux comités d'hygiène et de sécurité locaux. Leur mission : animer le réseau des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et engager un travail sur le statut de ces agents (positionnement, disponibilité, moyens...).

Dans un domaine connexe et comme prévu par le plan triennal, le renforcement du réseau des assistantes sociales et des médecins de prévention s'est amplifié en 2002 pour atteindre l'objectif annoncé : un assistant de service social par département.

Enfin, à l'initiative du service médical de prévention du ministère, la SDAS a édité en septembre 2002 un classeur répertoriant les 75 métiers du ministère ainsi que les spécialités propres aux laboratoires de police scientifique (25 fiches) afin d'harmoniser les méthodes de surveillance médicale et de doter les médecins de prévention d'un référentiel commun.

LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN TRIENNAL 2001-2003

Dans le cadre du plan triennal pour l'action sociale, trois groupes de travail ont été mis en place en 2002 afin d'examiner au fond les questions suivantes : logement d'urgence, statut des correspondants sociaux, réforme du quotient familial. Ils se sont réunis toute l'année afin d'élaborer des solutions rationnelles et concrètes au profit des agents.



LA COMMUNICATION REVÊT UN RÔLE TOUT PARTICULIER DANS LE CADRE DES ÉVOLUTIONS ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ AUXQUELLES LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES PARTICIPE PLEINEMENT. MINISTÈRE DU "QUOTIDIEN", IL DOIT RÉPONDRE À UNE DEMANDE DE PLUS EN PLUS PRESSANTE, DE LA PART DES CITOYENS COMME DE SES AGENTS, EN FAVEUR D'UNE COMMUNICATION ET D'UNE INFORMATION RAPIDES AUSSI BIEN SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ QUE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES QU'IL MÈNE.

LE SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES



Une équipe de journalistes couvre tous les événements du ministère

**UN SOUTIEN LOGISTIQUE
AU QUOTIDIEN APPORTÉ
À LA COMMUNICATION DES
MINISTRES**

Directement attaché aux cabinets du ministre et du ministre délégué, le service de l'information et des relations publiques (SIRP) intervient de manière directe sur la mise en œuvre de leurs actions de communication. Ces actions vont de la réalisation quotidienne de revues de presse à l'organisation des conférences de presse en passant par la couverture par les équipes photo et vidéo des déplacements et interventions ministériels.

Le SIRP assure également l'organisation d'événements, tels que colloques, séminaires, réunions présidés par les ministres (en 2002, assises des libertés locales, séminaire des sous-préfets, réunions des commandements de groupements de gendarmerie et des commissaires de police).

LA COORDINATION DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Le SIRP a pour mission de conduire d'animer et de coordonner la communication institutionnelle, interne et externe du ministère de l'intérieur avec un double objectif :

- renforcer l'identité du ministère et le sentiment d'appartenance des fonctionnaires à l'institution malgré une grande diversité des métiers,
- identifier le ministère comme un ministère au service des citoyens.

45 000 c'est le nombre d'affiches promouvant le site internet qui ont été diffusées à l'occasion des assises des libertés locales auxquelles il convient d'ajouter 65 000 cartons d'invitation, 170 000 dépliants, 60 000 brochures...

Au-delà des 26 assises des libertés locales en région qui ont accueilli 55 000 participants, le SIRP a réalisé en 2002, 120 stands, 7 films, 3 000 cassettes vidéos, 400 reportages photos, une trentaine de plaquettes, dossiers, rapports... Enfin, le site internet du ministère a donné lieu à la consultation de 25 millions de pages.

Pour répondre à ce double objectif, le SIRP développe la gestion d'outils de communication fédérateurs en communication interne comme le magazine Civique (185 000 exemplaires), son supplément "Etat et Territoires", et des éditions plus ponctuelles telles que l'agenda, les plaquettes "métiers", "budget" tant en communication interne qu'externe.

La communication électronique est également devenue une part essentielle de la communication avec la refonte complète de la maquette et du contenu du site internet (www.interieur.gouv.fr) dans le cadre de l'élection présidentielle en 2002. Le nouveau site a intégré à cette occa-

sion une innovation majeure : la mise en ligne des résultats électoraux.

Ce site s'enrichit depuis régulièrement en alimentant les rubriques de nouvelles informations. Son portail mis à jour quotidiennement suit l'actualité des ministres et des services. Enfin une réflexion plus profonde s'amorce sur la gestion du site Internet afin de permettre à terme aux directions de gérer leurs rubriques de manière autonome, le SIRP ayant en charge la responsabilité éditoriale du site. Le SIRP contribue à la conception de produits de communication tant à l'interne qu'à l'externe avec les différentes directions définies en fonction des priorités des ministres et anime à ce titre un réseau de correspondants sur l'ensemble du territoire qui constituent ses interlocuteurs privilégiés au niveau de l'administration centrale et des préfetures de région et de départements.

C'est ainsi qu'en 2002, l'activité du SIRP a été axée sur :

- la sécurité
 - présentation des principaux objectifs de loi d'orientation pour la sécurité intérieure avec notamment pour la première fois une plaquette réalisée en commun avec le SIRPA gendarmerie diffusée à 250 000 exemplaires à l'ensemble des personnels de la police et de la gendarmerie nationales ;
 - recrutement dans la police nationale avec l'élaboration en liaison étroite avec la DAPN et la DFPN de différents outils de communication (affiches, stands), une participation à la caravane du Tour de France centrée sur le message "la police nationale recrute" ;
 - actions ciblées en faveur des personnels de police avec principalement la création d'un film pédagogique diffusé à l'ensemble des policiers sur l'utilisation du gilet pare-balle, d'une plaquette sur le maniement des armes, de fiches techniques pour le DCPJ (PTS).
- la relance de la décentralisation
 - Sous l'autorité du cabinet du ministre délégué aux libertés locales, le SIRP a organisé les assises des libertés locales qui se sont tenues dans toutes les régions d'octobre à décembre 2002, avec l'élaboration de la signalétique, des invitations, des documents remis aux participants, la création d'un film introductif aux débats et l'animation d'une rubrique internet : "www.liberteslocales.gouv.fr".

- les grands chantiers de modernisation du ministère avec notamment la refonte du site internet, la publication du plan pluriannuel d'action des préfetures diffusé à 43 500 exemplaires.

Les assises des libertés locales ont mobilisé l'ensemble des correspondants en préfeture du SIRP afin d'organiser les 26 assises et les 123 ateliers thématiques départementaux qui se sont tenus tour à tour à compter du 18 octobre 2002. En quelques semaines, le dispositif a pu être mis en place, marquant ainsi une étape essentielle pour la relance de la décentralisation.

L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION (IGA) DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES CUMULE DES MISSIONS D'INSPECTION ET DE RÉFLEXION. EN 2002, PLUSIEURS TEMPS FORTS ONT MARQUÉ LA VIE DU CORPS. EXPLICATION.

L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION



UNE RÉFORME DU STATUT

L'année 2002 a d'abord été marquée par la modification en profondeur du statut de l'IGA. Cette révision poursuivait une double ambition. D'une part, élargir et démocratiser les viviers pour le recrutement aux tours extérieurs ou par voie de détachement (commission de sélection présidée par un magistrat du Conseil d'Etat ou de la Cour des Comptes, ouverture aux magistrats, aux directeurs de préfecture,...). D'autre part, actualiser et moderniser les dispositions relatives aux attributions du corps et à son organisation, dans une perspective de meilleure efficacité.

700 JOURNÉES DE MISSION

Si l'activité du corps s'est ralentie au deuxième trimestre, comme il est traditionnel en période électorale, elle s'est très fortement intensifiée après la constitution du nouveau gouvernement. C'est ainsi que 30 rapports ont été produits au 1er semestre contre 43 au cours du second. Pour faire face à cette activité qui a généré près de 700 journées de mission, (hors coopération internationale) en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger, l'inspection s'est appuyée sur ses 49 membres présents au sein du corps pour un effectif total de 72 hauts-fonctionnaires.

Au-delà des chiffres, c'est surtout la montée en puissance des missions en prise directe avec les préoccupations de la société française (accueil et maîtrise des flux migratoires, droit d'asile, sécurité publique, ...) qui a marqué cet exercice. Les demandes de rapport introduites à rythme soutenu par le ministre ont abouti à un net raccourcissement des délais d'accomplissement des enquêtes. Enfin, l'IGA a été impliquée plus directement et plus fréquemment dans la mise en œuvre de ses propres propositions et recommandations.

72

73

LES MISSIONS TRADITIONNELLES

L'IGA a poursuivi, tout au long de l'année 2002, ses missions traditionnelles dont le poids s'est accru. Ainsi, les contrôles portant sur la gestion des fonds structurels européens pour les programmes FEDER 1994-1999, en vue de la clôture des opérations en mars 2003, se sont considérablement développés (23 missions ont été effectuées en métropole et dans les DOM).

Parallèlement, l'IGA a maintenu son activité dans ses différents domaines de compétence : missions disciplinaires, audits de systèmes, évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques, sécurité civile (notamment après les inondations dans le Sud-Est), sécurité des préfectures...

LE DÉVELOPPEMENT DE MISSIONS INNOVANTES

En 2002, l'IGA a développé ses interventions avec un regard renouvelé. Ainsi, la technique du "benchmarking" qui permet de comparer le traitement d'un même problème dans plusieurs pays, a généré de nombreuses missions en Europe mais aussi en Amérique du Nord. Les inspecteurs se sont beaucoup impliqués dans le champ de la coopération en matière de police et, plus largement, de la sécurité.

La mission de benchmarking portant sur les modalités de gestion et de contrôle des crédits du FEDER dans les Etats européens décentralisés a également mené les représentants de l'IGA en Allemagne, Autriche, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et à Bruxelles.

De façon très fréquente, les missions d'évaluation de politiques en cours de lancement sont menées par plusieurs membres de l'inspection, mais aussi conjointement avec d'autres inspections générales. La complémentarité des regards ainsi obtenue permet alors une bonne couverture des sujets d'étude, ainsi que la prise en compte des nécessités qui guident chaque ministère, aboutissant à une meilleure rationalisation des propositions figurant dans les rapports.

L'IGA a enfin amplifié ses activités internationales dans le cadre des projets PHARE, en qualité "d'expert" à la pré-adhésion à l'Union européenne d'anciens pays de l'Europe de l'Est, qui l'ont amenée à intervenir en Lituanie, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, en Slovaquie, en Bulgarie et en Roumanie.

LA FONCTION PROSPECTIVE TIENT UNE PART IMPORTANTE DANS LA MODERNISATION DE L'ETAT. AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, C'EST LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE PRÉVISION (CEP) QUI ASSURE CETTE MISSION DE "TÊTE CHERCHEUSE".

LE CENTRE D'ETUDES ET DE PREVISION

En 2002, le centre d'études et de prévision a continué à approfondir la compréhension des évolutions profondes qui affectent au quotidien l'exercice de notre ministère. Il a ainsi publié un ouvrage sur le thème "Nationalité et citoyenneté, nouvelle donne d'un espace européen" à partir d'un colloque organisé avec l'institut français des relations internationales (IFRI) et enrichi de contributions ultérieures. Sa revue est diffusée à environ 3 000 exemplaires, d'abord dans le ministère mais également dans les universités et organismes de recherches. Elle se trouve également en texte intégral sur le site Intranet du CEP et elle est désormais accessible sur le site Internet.

En outre, différentes réflexions ont été conduites portant notamment sur l'aménagement du territoire, les nouvelles politiques publiques et le lien social. Elles sont menées d'une part dans le cadre d'un groupe de travaux internes sur l'incidence territoriale des politiques publiques et d'autre part au titre du groupe de prospective opérationnelle sur la politique régionale de l'Union européenne piloté par le SGCI et la DATAR. Ce dernier a débouché sur la production d'un rapport scientifique rédigé par Gérard MARCOU, professeur à Paris I et directeur du groupe de recherche sur l'Amérique latine (GRALE) en septembre 2002.

La collaboration avec d'autres organismes de recherche, des structures comparables dans les administrations et avec le monde universitaire s'est également développée. Le CEP est ainsi partie prenante d'un groupement d'intérêt scientifique sur l'administration locale (GIS-GRALE) rattaché au CNRS et associant des universités et des institutions. Les travaux menés en 2002 portent sur l'organisation territoriale de la France et sont publiés dans l'annuaire des collectivités locales. Des recherches ont aussi été

lancées en coopération avec les ministères de la justice et de l'équipement sur l'application de la règle de droit dans l'urbanisme ou encore sur l'administration de la preuve pénale. Les résultats des travaux relatifs à l'urbanisme, produits en novembre 2002, devraient être présentés dans le cadre d'un colloque international. Plusieurs expertises ont enfin été lancées dans le contexte de nouvelle décentralisation, à propos des champs de compétences éventuellement transférables et de l'état de la régionalisation chez nos voisins européens.

La contribution du CEP est ainsi guidée, depuis sa création en 1999, par le souci de mettre en perspective les problématiques essentielles auxquelles sont confrontés quotidiennement les détenteurs de responsabilités publiques, aussi bien au sein de l'administration centrale, que dans les préfetures.

IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES FORMES DE RISQUES OU DE MENACES, ÉVALUER LEUR IMPACT, ANALYSER LES RÉPONSES PUBLIQUES, FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE PRATICIENS, CHERCHEURS ET DÉCIDEURS : L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (IHESI) S'Y EMPLOIE PAR LA FERTILISATION CROISÉE DES SAVOIRS ET L'INTERMINIS-TÉRIALITÉ.

L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE INTERIEURE

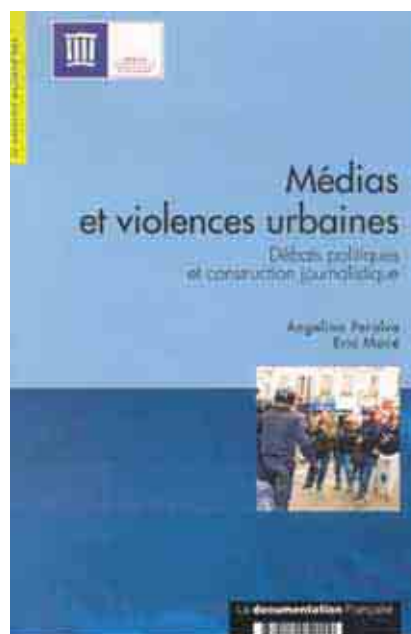
L'ACTIVITÉ DE FORMATION

En 2002, la 13^{ème} session nationale et la 9^{ème} session régionale ont rassemblé, comme chaque année, hauts fonctionnaires, élus, journalistes, responsables issus du secteur privé...

Parallèlement à cette approche pluridisciplinaire, différentes formations universitaires ont été accueillies par l'IHESI : DESS "Ingénierie des Risques : sécurité dans les institutions, les entreprises et les collectivités", 5^{ème} session du diplôme d'université "Politiques et dispositifs de sécurité urbaine" en partenariat avec l'Université René Descartes Paris V, mastère "Ingénierie de la sûreté civile appliquée" avec l'Université technologique de Troyes.

LES ACTIONS INTERNATIONALES

Les actions internationales portent à la fois sur la recherche, la formation, la coopération, la programmation européenne. En décembre 2002, le "Groupement des Instituts de Recherche" s'est tenu à l'IHESI avec une trentaine de représentants appartenant à des structures universitaires, de recherche et ministérielles de 11 pays (7 de l'UE et 4 candidats à l'adhésion). Thème de la rencontre : "l'approche comparative de la gestion des flux migratoires, prenant en compte les nouvelles frontières extérieures de l'UE". Enfin, six actions de formation de type "conférence", "tutorat" et "cycle" ont réuni 575 participants sur les thèmes "immigration", "islam/islamisme" et "relations transnationales".



L'IHESI publie de nombreuses études

LES ÉTUDES ET LE CONSEIL

En 2002, la réflexion a porté sur :

- les outils statistiques pour apprécier l'insécurité,
- l'évolution de la doctrine militaire en matière d'intervention sur le territoire national,
- les nouvelles formes de polices spécialisées dans les transports et les aéroports,
- les questions d'intelligence économique.

Dans le domaine du conseil, l'IHESI a développé plusieurs axes : ingénierie, aide à la méthodologie, contribution à une cartographie.

Les multiples connexions entre la communauté scientifique et les professionnels de la sécurité intérieure formalisées dans différentes conventions (avec le CNRS, des universités, des cabinets privés) et les travaux d'une équipe de chercheurs interne à l'institut ont permis la publication en 2002 d'une série d'ouvrages. Par ailleurs, socialisation et sécurité (délinquance des mineurs et violences collectives/lutte contre les violences scolaires), organisations policières (culture, normes, réformes), problèmes économiques et questions de sécurité (délinquance économique et financière, lutte contre les contrefaçons, réduction des risques sur les marchés de la drogue), politiques publiques dans un contexte de globalisation, sont autant de thèmes de recherche lancés en 2002.

Une série de colloques et séminaires, marqués par un fort degré de pluridisciplinarité, a été organisée en 2002 sur les thèmes suivants : les empreintes génétiques (association anciens IHESI), la traite des mineurs non accompagnés en partenariat avec l'OIM, les nouvelles menaces contre l'entreprise en matière de sécurité (DESS), les premières rencontres internationales de la gestion publique en partenariat avec l'OCDE et l'institut de la gestion publique et du développement économique du ministère des finances, la deuxième Conférence européenne sur le trafic des drogues et l'application de la loi en partenariat avec DrugScope, l'association leader dans le domaine des drogues au Royaume-Uni, Violences et médias.

LES PUBLICATIONS 2002 DE L'IHESI

Etudes et recherches :

- *Les formes contemporaines d'esclavage dans six pays de l'Union européenne, Georgina Vaz Cabral, janvier 2002*
- *L'impact de la vidéosurveillance sur la sécurité dans les espaces publics et les établissements privés recevant du public, Dominique Pecaud, février 2002*
- *Intercommunalité et sécurité. Une approche comparative de trois agglomérations, Tanguy Le Goff, avril 2002*
- *La lutte contre la criminalité économique en Europe. Bilan des connaissances en Suisse, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, Nicolas Queloz, Cyrille Fijnaut, Michael Levi, octobre 2002*

La sécurité aujourd'hui (La documentation française)

- *Ordonner le désordre, une contribution au débat sur les indicateurs du crime, Frédéric Ocqueteau, Jacques Frenais et Pierre Varly, février 2002*
- *Médias et violences urbaines, débats politiques et construction journalistique, Angelina Peralva et Eric Mace, décembre 2002*
- *L'oppression quotidienne, enquête sur une délinquance des mineurs, sous la direction d'Eric Debarbieux, décembre 2002*

Les Cahiers de la sécurité intérieure

- n°46 - *Police et recherches*
- n°47 - *Penser la violence ?*
- n°48 - *A chacun son métier !*
- n°49 - *Quartiers sensibles ici et ailleurs*

www.ihesi.interieur.gouv.fr



ALSACE
AQUITAINE
AUVERGNE
BOURGOGNE
BRETAGNE
CENTRE
CHAMPAGNE-ARDENNE
CORSE
FRANCHE-COMTÉ
ILE-DE-FRANCE
LANGUEDOC-ROUSSILLON
LIMOUSIN
LORRAINE
MIDI-PYRÉNÉES
NORD-PAS-DE-CALAIS
BASSE-NORMANDIE
HAUTE-NORMANDIE
PAYS DE LA LOIRE
PICARDIE
POITOU-CHARENTES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
RHÔNE-ALPES



L'ÉTAT TERRITORIAL

IMPOSSIBLE, EN QUELQUES PAGES, DE TENIR LE JOURNAL DE BORD DÉTAILLÉ DE CENT PRÉFECTURES ET HÔTELS DE POLICE, DE CENTAINES DE COMMISSARIATS ET DE SOUS-PRÉFECTURES, DE MILLIERS DE CENTRES DE SECOURS ET D'INCENDIE ET DE CASERNES.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2002, LES ÉQUIPES ONT GÉRÉ LES URGENCES, GRANDES ET PETITES, ONT REPRÉSENTÉ L'ÉTAT DANS SES DIFFÉRENTES MISSIONS, ÉCOUTÉ, REÇU, PROPOSÉ, IMAGINÉ, ÉVALUÉ, EXPÉRIMENTÉ.

POUR RENDRE COMPTE DE CETTE VIE FOURMILLANTE QUI IRRIGUE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, LE MINISTÈRE A LAISSÉ LA PAROLE AUX VINGT-DEUX PRÉFECTURES DE RÉGION MÉTROPOLITAINE. ELLES ONT CHOISI DE DONNER DES COUPS DE PROJECTEURS SUR QUELQUES UNES DE LEURS ACTIONS.

DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT, DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES OU DE LA GESTION DES CRISES, ELLES RACONTENT LEURS INITIATIVES, LEURS INTERROGATIONS, LEURS RÉSULTATS, LEURS PROJETS.



ALSACE

STRASBOURG, VILLE EUROPÉENNE

Strasbourg, capitale européenne. Pour soutenir la vocation de la capitale alsacienne à occuper une place centrale dans l'Union, le préfet de région a reçu mandat du gouvernement en septembre 2002 pour négocier un nouveau contrat triennal avec la région Alsace et le département du Bas-Rhin, la communauté urbaine de Strasbourg et la ville de Strasbourg.

Dans le cadre de ce contrat qui couvrira la période 2003-2005, l'Etat consacra une enveloppe de l'ordre de 47,5 Millions d'euros, hors desserte aérienne, pour engager des opérations en matière de transport, d'enseignement supérieur, de recherche mais aussi pour favoriser le rayonnement culturel de Strasbourg.

LE GIR FAIT MOUCHE

Mieux coordonner l'action des services concourant à la sécurité pour mieux faire reculer la délinquance : tel est l'objectif que le préfet du Haut-Rhin et le procureur général près la Cour d'appel de Colmar ont placé dans leur ligne de mire dès le printemps 2002. Aussi, la conférence départementale de sécurité, réunie à trois reprises au cours de l'année, a-t-elle défini les objectifs prioritaires du groupe d'intervention régional (GIR) Alsace. L'échange d'informations entre les services de sécurité, la justice et les services fiscaux a permis au GIR de "faire mouche". Deux filières internationales de trafic de stupéfiants ont été démantelées à Mulhouse et un réseau de dealers, qui avait pris possession d'un quartier de la ville, a été anéanti.



Le GIR Alsace est opérationnel depuis 2002

DES SITES INDUSTRIELS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le département du Haut-Rhin compte 24 sites industriels relevant de la directive Seveso II, dont 14 sont classés "seuil haut". Au début de l'année 2002, seuls 7 d'entre eux faisaient l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) chargé d'organiser les secours en cas d'accident. Sous l'impulsion du préfet, un effort soutenu a été consenti par les services de l'Etat, et plus particulièrement par le service interministériel de défense et de protection civile, pour doter les 14 sites Seveso "seuil haut", d'un PPI avant le 31 décembre 2002. Mission accomplie.

EXPÉRIMENTATION : LA RÉGION ALSACE PILOTE DE L'OBJECTIF 2

31 juillet 2002 : le conseil des ministres décide de transférer à titre expérimental la gestion de l'objectif 2 à la région Alsace. Trois principes président à cette opération :

- la région Alsace est désignée comme autorité de gestion des fonds européens du programme ;
- elle devient également autorité de paiement pour le FEDER et le FSE ;
- elle assume la responsabilité pleine et entière du programme.

Au total, 436 dossiers lui ont ainsi été transférés par L'Etat qui reste néanmoins actif et continue d'assurer un quart des financements publics nationaux du programme. Cette expérience préfigure l'un des axes forts de la politique de décentralisation voulue par le Premier ministre et mise en œuvre par le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

HAUT-RHIN : MIEUX GÉRER POUR MIEUX SERVIR

Globalisée au 1er janvier 2001, la préfecture du Haut-Rhin s'est engagée dans une démarche interne de contrôle de gestion pour améliorer le service à ses publics (administrés, communes, entreprises...).

Parmi la centaine d'indicateurs de gestion qui sont suivis à périodes régulières, une douzaine font l'objet d'une analyse approfondie par l'ensemble des services : délai de traitement des autorisations d'installations classées, actualisation des plans de secours, délai de mandatement des règlements aux fournisseurs, délivrance des permis de conduire... Dans tous ces domaines, les étapes du processus ont été analysées en détail, un objectif quantitatif et réaliste a été fixé ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. Les représentants du personnel sont associés à la démarche lorsqu'elle concerne plus directement les conditions de travail.

Et tout le monde y gagne. Les fonctionnaires qui mesurent plus précisément leurs résultats et sont en mesure d'agir sur les facteurs bloquants. Les usagers et partenaires de la préfecture qui notent un gain de temps et d'efficacité sensible. Un exemple parmi d'autres : le délai de règlement des factures a pu être réduit d'un tiers en 2002. Après le Haut-Rhin et d'autres départements déjà engagés dans cette voie, c'est aux 100 préfectures que le contrôle de gestion se généralisera en 2003 pour moderniser l'Etat.

LA DÉLINQUANCE À LA BAISSÉ

En 2002, la délinquance générale dans le Bas-Rhin a baissé de 1,93% par rapport à 2001. Le renversement de tendance est intervenu en juin : à une hausse de + 8,45% au cours des 5 premiers mois de l'année a succédé une baisse globale sensible de 10,38% sur les 7 derniers mois. L'amélioration est particulièrement nette dans le domaine de la délinquance de voie publique : elle diminue globalement de 5,06% contre -0,93% au plan national.

Le reflux est encore plus significatif à Strasbourg. Ainsi, la circonscription de sécurité publique de Strasbourg enregistre la baisse la plus importante (-7,72%) de toutes les circonscriptions de plus de 250 000 habitants.

COMMUNIQUER

Aux quatre coins de l'hexagone, les préfectures se mettent à l'heure d'Internet pour améliorer l'efficacité de leur action. Témoin, dans le Bas-Rhin où la préfecture a développé son système d'information territorial (SIT) pour mieux communiquer avec le public, avec ses partenaires institutionnels et avec ses fonctionnaires.

Piloté par une délégation interservices spécialement créée à cet effet, le SIT permet désormais la gestion en ligne des arrêtés de délégation de signature, l'assistance à la gestion de crise ou encore la mise en place d'un "guichet unique de l'eau". De leur côté, les collectivités locales bénéficient également de cet outil, notamment pour la mise à disposition des circulaires sur un espace qui leur est réservé ainsi que pour l'accès direct aux recueils administratifs.



AQUITAINE

MARÉE NOIRE : UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

Galettes de fioul, plaques, boulettes déversées sur les côtes et les plages, du Pays Basque à la Bretagne, au gré des conditions climatiques : la catastrophe du Prestige intervenue fin 2002 n'a rien de commun avec les marées noires précédentes. D'où le déclenchement du plan Polmar Terre dont la gestion et la mise en œuvre ont été confiées aux deux préfets des zones de défense concernés.

Pour le Sud-Ouest dont les côtes ont été particulièrement touchées par la catastrophe, le préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la région Aquitaine, a fait du secrétariat général pour les affaires régionales son bras armé. Suivi des crédits, élaboration des marchés de nettoyage, de transport ou d'élimination des déchets dans l'ensemble des départements côtiers : le SGAR a mis en place un plan de bataille complet.

Une cellule financière spécifique (1) a été créée et une procédure de traitement exceptionnelle des demandes de remboursement a été imaginée. Les collectivités transmettent au SGAR les bordereaux des mandats dont elles demandent le remboursement, validés par les comptables locaux, tandis que les factures arrivent plus tard par courrier normal. Si l'éligibilité de la dépense est confirmée sur la simple base du bordereau, la mise en paiement du remboursement intervient sous 48 heures maximum.

Chaque jour, la cellule financière "marée noire" se réunit pour faire le point sur l'évolution des crédits et les demandes de remboursement. En 2003, une évaluation sera conduite pour mesurer l'efficacité de cette organisation cousue-main.

(1) Elle est composée d'agents du SGAR, de la trésorerie générale, de la direction de l'environnement et de l'état-major de zone



82

83

AQUITAINE

Le futur hôtel
de police de
Bordeaux
verra le jour
en 2004

GIRONDE : LE DERNIER NÉ DES HÔTELS DE POLICE

Au plein cœur de Bordeaux, le ministère de l'intérieur a donné en 2002 le premier coup de pioche de son plus gros chantier immobilier : un nouvel hôtel de police. Edifié sur 7 335 m², le bâtiment, conçu pour offrir un accueil de qualité aux usagers et des conditions de travail optimales aux fonctionnaires, accueillera 1 175 fonctionnaires de la sécurité publique, de la police judiciaire, des renseignements généraux, de la surveillance du territoire et de la police aux frontières. Une attention particulière a été accordée à l'organisation des espaces pour faciliter la coordination entre les différents services de police, guider efficacement les usagers, accueillir les victimes. Avec ce chantier d'envergure, le ministère entend donner aux policiers les moyens d'agir.

DORDOGNE : DES COMMISSIONS URBANISTIQUES

Les espaces, les bois et les monuments historiques protégés constituent l'une des richesses de la Dordogne. Et l'une des traditionnelles pommes de discorde entre les élus, les demandeurs de permis de construire ou d'exploiter et les services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers. Pour mieux comprendre les contraintes et les objectifs de chaque partenaire, le préfet a créé dans chaque arrondissement des "commissions de concertation" chargées d'émettre un avis sur les demandes litigieuses d'utilisation des sols et de sensibiliser les élus au problème du mitage. Structures souples au rôle purement consultatif, les commissions de concertation reposent sur un large partenariat entre les services de l'Etat compétents et les élus concernés. La commission peut confirmer le refus ou proposer de réviser la position du service instructeur. Au-delà, elle assure aussi un travail de sensibilisation des élus en rappelant tout l'intérêt qu'il y a à se doter d'un document d'urbanisme, afin de mieux cerner les principes d'aménagement du territoire communal.

LES PAYS DES LANDES

Des plages de la côte aux terres cultivées de l'intérieur en passant par la forêt des pins ou les pôles urbains, c'est l'ensemble du département des Landes qui s'est structuré autour de quatre "pays" au cours de l'année 2002 pour faire jouer à plein les solidarités et les complémentarités territoriales.

La préfecture a accompagné cette volonté des collectivités et facilité le processus de contractualisation. Pour apporter tout à la fois son expertise, veiller au respect de la réglementation et parler d'une seule voix, l'Etat a décidé de se doter d'un pôle de compétence spécifique composé de fonctionnaires des différents services. A chaque étape, le pôle de compétence accompagne, conseille, soutient financièrement les acteurs du développement local et facilite ainsi l'émergence des pays.

37 OBJECTIFS POUR LE GIR D'AQUITAINE

Ecoutes, surveillances, filatures, recoupement d'information, analyse des comptes bancaires... : en novembre 2002, le groupement d'intervention régional (GIR) d'Aquitaine a placé dans sa cible 37 personnes réputées sans revenu officiel mais menant grand train. Pendant deux mois, une équipe légère pluridisciplinaire a enquêté et préparé minutieusement une opération que ni le SRPJ, mobilisé sur des dossiers lourds tels que celui de l'ETA, ni les services territoriaux de police, impossibles à mobiliser à long terme sur une seule affaire, n'étaient en mesure d'organiser. D'où l'intérêt des GIR. Au jour J, 280 fonctionnaires ont procédé à 60 interpellations simultanées dans un quartier de Pau. 18 personnes ont été écrouées et le réseau ainsi démantelé a rendu sa paix au quartier.

LOT ET GARONNE : SOUTENIR L'EMPLOI SAISONNIER

D'un côté, une production saisonnière de quelques 70 variétés de fruits et légumes nécessitant des bras et des mains pour cueillir, ramasser, tailler... De l'autre, un taux de chômage départemental élevé et de nombreux candidats pour des emplois agricoles répertoriés par l'agence spécialisée agricole d'Aiguillon.

Pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande, la préfète du Lot et Garonne a confié au sous-préfet de Marmande le soin de mettre sur pied un dispositif rassemblant l'ensemble des services de l'Etat compétents, le conseil général et les associations œuvrant dans le champ de l'insertion. Le dispositif a été testé en grandeur réelle lors de la campagne "fraises" de 2002. Il se décompose en trois temps.

Un, 978 demandeurs d'emploi de l'ANPE d'Aiguillon ont été reçus individuellement par quatre organismes de formation. 150 candidats, considérés comme prioritaires, ont été sélectionnés. Deux, des formations en alternance de cinq semaines ont été organisées. Trois, chaque organisme de formation a suivi les stagiaires, en lien avec les associations d'insertion : mise en place de circuits de ramassage (co-voiturage, minibus), accompagnement dans l'emploi...

Au-delà de cette mise en relation, des actions ont été engagées pour consolider l'emploi. Ainsi, en 2002, le groupement d'employeurs agricoles, mis en place en 2001 sous l'impulsion de l'Etat, a conclu 75 contrats pour la seule campagne "fraises". Son objectif est de pérenniser les emplois sous forme de contrats en CDI alternant les périodes de travail sur l'ensemble des productions agricoles du département. 150 personnes éloignées jusque là des dispositifs d'emploi ont retrouvé un travail. Les agriculteurs apprécient.

GIRONDE : UNE APPROCHE TERRITORIALE ORIGINALE

Pour adapter aux réalités du 21ème siècle un découpage territorial hérité du 19ème, le préfet de la Gironde a engagé, par le jeu des délégations de signature, une modification des limites d'arrondissement. Objectif de la démarche : mieux répartir la tâche entre les sous-préfets territoriaux en rééquilibrant le poids démographique des arrondissements, mieux distinguer les problématiques d'aménagement du territoire très différentes entre la zone du bassin d'Arcachon et la périphérie de l'agglomération bordelaise, mieux faire coïncider les arrondissements avec les zones emploi-formation, rapprocher la carte des arrondissements de celle des pays et cantons de la Gironde.

Au-delà du remodelage territorial, la réorganisation s'est accompagnée d'une réflexion sur les missions et les moyens : une analyse fine des transferts de charges entre les arrondissements et la préfecture d'une part, entre la préfecture et les services déconcentrés ou les collectivités locales d'autre part a été conduite. Une préfiguration en somme de la nouvelle vague de décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale.



AUVERGNE

L'ALLIER AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

Pour ne pas obliger les associations à faire la chasse aux subventions auprès de multiples partenaires comme pour mieux suivre l'utilisation et l'impact des fonds publics, la préfecture de l'Allier a décidé de se réorganiser.

Une commission interservices de suivi des financements de l'Etat aux associations a été créée. Sa mission : détecter et proposer des solutions aux associations partenaires qui rencontreraient des difficultés financières en leur offrant tous conseils ou actions de prévention utiles.

Une équipe projet, animée par la trésorerie générale, et associant la direction départementale de l'action sanitaire et sociale ainsi que la direction des actions interministérielles de la préfecture, a élaboré un logiciel d'analyse des comptes déposés par les associations lors de leurs demandes de subventions. Cette application établit des ratios qui mettent en alerte le service gestionnaire et lui permettent de proposer l'aide et l'examen de la commission. Désormais, un seul service, désigné comme chef de file de tous les autres services de l'Etat auprès de l'association, effectue le travail d'analyse pour le compte de tous les partenaires publics.

Cette initiative, en cours de déploiement dans plus d'une dizaine de départements, a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un groupe de gestion de la direction générale de la comptabilité publique.

L'E-ADMINISTRATION

Depuis juin 2002, toutes les circulaires préfectorales et le recueil des actes administratifs sont envoyés par courrier électronique aux collectivités territoriales et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de l'Allier. Une arbo-

rescence de classement est proposée aux mairies afin d'enregistrer et de classer les circulaires transmises par cette voie. Les aides du conseil général et les demandes de subvention sont également à disposition sur le site Internet du département.

La phase pilote conduite avec 33 communes du département est terminée. Et la phase de généralisation a démarré. D'ici à la fin de l'année 2003, l'ensemble des collectivités du département devrait avoir rejoint le dispositif.

UN RÉSEAU D'ALERTE POUR LES ENTREPRISES

Pour anticiper la possible dégradation du climat économique du Puy de Dôme, le préfet a mis en place un dispositif innovant permettant de repérer, le plus en amont possible, les premiers signes précurseurs de difficultés pour les entreprises.

Un "réseau d'alerte" a été créé entre le trésorier-payeur général, le directeur régional de la banque de France, les directeurs départementaux des services fiscaux, de l'URSSAF, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et la préfecture. Son principe : dès lors qu'un partenaire du réseau constate un problème dans une entreprise, il en informe les autres services ainsi que le préfet.

Sur la base de cette information, aussitôt communiquée par messagerie aux membres du réseau, le préfet est en mesure de réunir le CODEFI sous 48 heures pour examiner l'expertise ou l'aide la plus appropriée propre à éviter une aggravation de la situation.

Le réseau partenarial ainsi créé a pu démontrer, dès les premières semaines de son fonctionnement, toute son efficacité.

HAUTE-LOIRE : UNE DÉLÉGATION INTERSERVICES POUR L'EAU

Comment mieux préserver la ressource en eau du département, augmenter l'efficacité de l'Etat et clarifier son action ? Pour répondre à cette question à triple variable, le préfet de Haute-Loire a utilisé un outil innovant de l'interministérialité en créant en 2001 une délégation interservices pour l'eau (DIPE). Comparée à la mission interministérielle qui lui préexistait, le délégué qui la dirige dispose de moyens d'intervention à la hauteur de l'enjeu.

Celui-ci, choisi parmi les sous-préfets d'arrondissement, a compétence pour toutes les missions de la police de l'eau et il est chargé de réaliser les actions du "plan Loire grande nature". Il dispose pour cela d'une autorité fonctionnelle sur les chefs de services (directions des affaires sanitaires et sociales, de l'agriculture et de la forêt, de l'équipement). Responsable des marchés, il est également ordonnateur secondaire des crédits de fonctionnement et d'investissement de la direction de l'eau et du FNSE.



Le sous-préfet d'Yssingeaux anime toutes les missions de police de l'eau

En 2002, plusieurs actions, qui relèvent de programmes pluriannuels, ont ainsi pu être réalisées conformément aux objectifs fixés : régularisation administrative des stations d'épuration, lancement de la phase de consultation des SAGE sur la Loire amont et le Lignon, mise en demeure des propriétaires de seuils faisant obstacle au franchissement piscicole situés sur des cours d'eau classés à migrateurs, poursuite de la mise en place et de la gestion des périmètres de protection de captage, élaboration de plans de prévention des risques inondations (PPRI) pour les communes à risque... Le travail se poursuivra en 2003.

LE CANTAL À L'HEURE DE L'EXTRANET

En 2002, la préfecture du Cantal et les collectivités locales sont entrées de plain-pied dans l'ère de l'internet en se dotant d'un système informatique de type extranet. Pour répondre au plus près aux attentes des différents partenaires, un comité extranet animé par le secrétaire général et composé de représentants du conseil général comme de l'association départementale des maires a fourni un appui méthodologique.

Aujourd'hui, l'extranet du Cantal met à disposition un "annuaire" comportant l'ensemble des coordonnées, y

compris électroniques, de tous les agents de l'Etat et du conseil général. Il offre également un module "Agenda du maire" pour rappeler aux élus, six mois par avance, les grandes échéances à venir (examen du budget, date d'attribution des subventions, élections...). Un module "dossiers thématiques" propose des notices d'explication sur les thèmes qui font le quotidien des maires : marchés publics, réforme de l'ingénierie publique, subventions...

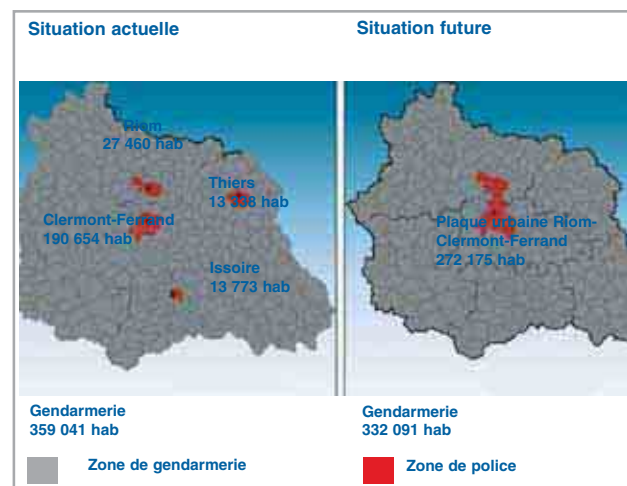
Enfin, un module "formulaires à télécharger" offre la possibilité de télécharger des formulaires sous forme électronique.

Testé dans un premier temps par 10 collectivités pilotes, le site extranet sera bientôt accessible à l'ensemble des collectivités locales du département. En 2003, www.cantal-extranet.sit.gouv.fr recevra une nouvelle mission : apporter des conseils en ligne et un appui aux élus des petites collectivités ne disposant pas de service juridique.

PUY-DE-DÔME : REDÉPLOIEMENT POLICE/GENDARMERIE

Pour coller au développement démographique et économique de la plaque urbaine de Riom-Clermont-Ferrand, faire pièce aux évolutions de la délinquance et renforcer l'efficacité des services, les forces de police et de gendarmerie ont été redéployées. Principe de la réforme : regrouper l'ensemble des forces de la police nationale, moyennant la création de deux nouvelles circonscriptions de police dans l'agglomération clermontoise, tandis que la gendarmerie se voit confier le reste du département, y compris les villes d'Issoire et Thiers actuellement en zone de police. 200 militaires et fonctionnaires de police sont concernés par ce redéploiement. Plus de 80 000 habitants vont en bénéficier.

Après une large concertation avec les élus menée par le préfet du Puy-de-Dôme, Nicolas Sarkozy est venu à Clermont-Ferrand le 14 décembre 2002 donner acte de l'accord trouvé et valider le projet de redéploiement.





BOURGOGNE

ACCUEIL DU PUBLIC : UNE DÉMARCHE INTERMINISTÉRIELLE EN CÔTE-D'OR

Rejeter la complexité de l'autre côté du guichet pour ne pas la faire peser sur l'utilisateur : tel est le fil rouge qui a guidé la réflexion de la préfecture de Côte-d'Or tout au long de l'année 2002. Mais l'exercice ne s'est pas arrêté à ses portes. Tous les services de l'Etat s'y sont engagés dans le cadre du projet territorial de l'Etat.

Pour tenter de répondre à des usagers différents les uns des autres, voire antagonistes dans leurs attentes, les services de l'Etat se sont fixés trois objectifs. Un, la proximité qui exige plus un traitement individualisé, rapide et cohérent des demandes qu'un rapprochement géographique systématique. Deux, la territorialité qui suppose une mise en œuvre différenciée des politiques selon les besoins spécifiques des habitants des différents territoires. Trois, la cohérence qui impose de nouveaux modes de coopération interservices.

La réflexion interministérielle a débouché sur des résultats concrets. Les plages horaires d'accueil de la direction des services fiscaux et de la gendarmerie par exemple ont été adaptées, des salles d'audition des mineurs ont été créées, le suivi des dossiers a été personnalisé et le taux d'appels efficaces des services est en amélioration constante si l'on en juge par les résultats des évaluations.

A la préfecture, la réflexion sur la charte de l'accueil a également abouti. Témoin, la réorganisation du service des étrangers qui offre désormais des accueils différenciés sur un étage entièrement dédié. En fonction de sa demande, la personne peut accéder à un guichet général doté d'un gestionnaire de file d'attente qui régule les flux et



Un accueil sur mesure pour les étrangers

garantit mieux la confidentialité des échanges, à un guichet de remise de titres fonctionnant sur rendez-vous ou à un guichet "asile".

Au cours du dernier trimestre 2002, le service "asile", grâce à une organisation optimisée et au renfort exceptionnel de deux vacataires à l'initiative du ministère, a permis aux demandeurs de l'asile politique d'obtenir un rendez-vous en préfecture dans un délai de quatre semaines au lieu de huit précédemment. Quant aux demandeurs de l'asile territorial, ils ont été reçus dans un délai de six semaines au lieu de huit mois précédemment. Enfin, grâce aux outils télématiques, les dossiers sont transmis à l'OFPPA ou au ministère de l'intérieur le jour même de l'entretien.

QUINZE FONCTIONNAIRES À LA RENCONTRE DES ENTREPRISES

Le temps économique n'est pas le même que le temps administratif. Même si les procédures réglementaires contribuent à sécuriser les acteurs économiques aux plans social et environnemental et à préserver l'intérêt général, elles génèrent des délais qu'il convient à l'évidence de réduire ou, à tout le moins, de ne pas cumuler.

La préfecture de Côte-d'Or d'abord, celles de la Saône et Loire et de la Nièvre ensuite, l'ont compris et ont décidé de se réorganiser en conséquence. C'est la mission du réseau de développement des entreprises.

Une équipe permanente de quinze fonctionnaires part ainsi à la rencontre des chefs d'entreprise, les écoutent et se mobilisent pour prévenir des difficultés ou favoriser l'émergence de projets. Organisée en réseau, cette structure fédère les partenaires locaux du développement économique (services de l'Etat, collectivités, consulaires, ANPE, AFPA...) pour améliorer le service rendu aux PME. Chacune d'entre elles dispose désormais d'un correspondant privilégié, le "développeur", qui devient son interlocuteur unique et assure à ce titre la coordination et le suivi des actions.

Les programmes de visite sont optimisés par la mise en réseau des informations sur le système d'information territorial de la préfecture, via un extranet qui joue le rôle d'une base de données interactive. Pour les entreprises, plus besoin de courir d'un guichet à l'autre pour collecter les informations pertinentes. Pour les services de l'Etat ou leurs partenaires institutionnels, inutile de perdre du temps dans d'interminables réunions. Désormais, chacun sait où trouver le bon interlocuteur et comment échanger avec lui pour gagner en efficacité.

Pour prolonger cet effort, apporter une réponse ciblée et lisible de l'action de l'Etat, la préfecture de Côte-D'or a également travaillé en 2002 à la mise au point d'une nouvelle procédure. CLAPP, c'est son nom, (cellule de liaison et d'accélération des procédures publiques) vise à constituer une "task force" sur certains dossiers d'entreprises signalés.

Un noyau dur de services régionaux et départementaux de l'Etat (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, trésorerie générale, le cas échéant direction de l'équipement ou de l'agriculture et de la forêt...) rencontre le chef d'entreprise pour lister les problèmes, faire part des contraintes des uns et des autres (planning de l'entreprise, procédures réglementaires des services) et donner à chacun, entreprise comme services de l'Etat, sa feuille de route.

Un relevé de décisions et un planning opérationnel sont adressés le jour même par courrier électronique aux intervenants. Le CLAPP se réunit en tant que de besoin dans un délai très court dans la ville chef lieu comme dans les arrondissements.

Les chefs d'entreprises y voient un engagement commun susceptible de déboucher sur un véritable rapport "gagnant- gagnant" entre le monde économique et l'administration.

ACCUEIL SUR-MESURE À L'HÔTEL DE POLICE DE DIJON

Parce que le ministère a inscrit l'accueil au rang de ses priorités 2002, les hôtels de police et les commissariats font aussi peau neuve. Témoin, à Dijon où un accueil rénové a été inauguré en décembre. Les travaux de l'hôtel de police ont été pensés pour privilégier l'écoute des victimes et améliorer l'efficacité de la réponse policière. Près de la banque d'accueil, deux bureaux individuels per-



Inauguration
de l'hôtel de
police par le
préfet de
région

mettent désormais de recevoir les visiteurs à l'abri des oreilles indiscretes. Le prix accordé à la vie privée marque l'attachement des policiers à un accueil de qualité. En fonction des doléances exprimées, la victime est directement orientée vers le service compétent où sa plainte est reçue... Et pour que les policiers se consacrent pleinement à leur métier comme le souhaite le ministre, une assistante sociale est à pied d'œuvre à leur côté. Rémunérée conjointement par la mairie de Dijon et le département, elle est chargée d'accueillir à l'hôtel de police les personnes en détresse, de les orienter vers les structures sociales adaptées mais aussi de conseiller les policiers confrontés à des situations complexes. Quitte à accompagner ces derniers sur le terrain pour prendre en charge l'entourage en cas de suicide, d'accidents mortels ou de violences conjugales... Ces tandems, encore rares en France, se révèlent performants.



BRETAGNE

L'AMÉNAGEMENT DURABLE EN ILLE-ET-VILAINE

Pour favoriser un développement équilibré du territoire tout en conciliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, une commission départementale d'aménagement durable a été créée en Ille-et-Vilaine en 2002. Son mandat est double : rationaliser l'instruction des dossiers et améliorer l'information des porteurs de projets.

Ainsi, la commission permet de mobiliser une multiplicité d'acteurs. Présidée par la préfète, elle rassemble 15 membres (1) et vise à coordonner les services en leur permettant de communiquer à tout moment de façon concertée.

Son objectif prioritaire est d'éviter les procédures d'instruction en cascade des différents services au profit d'une étude en parallèle. Plus que d'une structure, il est question d'une nouvelle manière de travailler.

La commission ne recherche pas l'exhaustivité mais se concentre sur les dossiers importants ou sensibles, notamment sur les installations classées industrielles ou agricoles. Grâce aux regards croisés et aux contributions de chaque service, elle doit aboutir à l'élaboration d'une doctrine plus lisible en matière d'émission d'avis et participer ainsi à la sécurité juridique des porteurs de projets.

Au total, cette méthode nouvelle a pour objet d'accélérer l'aboutissement des projets, tout en les garantissant juridiquement.

(1) Sous-préfets, trésorier payeur général, directeur départemental de l'action sanitaire et sociale, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, directeur départemental de l'équipement, directeur régional de l'environnement, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, directeur départemental des services vétérinaires, Architectes des Bâtiments de France, directions de la préfecture concernées).



88

89

BRETAGNE

Un dispositif de sécurité hors-norme

RAVE PARTY À MARCILLE RAOUL

En marge du festival des Transmusicales de Rennes, pendant plus de 48 heures, plus de 20 000 personnes se sont réunies à Marcille Raoul pour une rave party géante du 6 au 8 décembre 2002.

La démesure de l'événement (plusieurs milliers de véhicules, près de 150 camions), l'inquiétude des riverains, la nécessité d'imaginer un dispositif de sécurité d'un genre inédit ont conduit la préfète d'Ille-et-Vilaine à réquisitionner un terrain agricole. En canalisant le rassemblement sur un site choisi pour son emplacement et sa topographie, la préfecture a ainsi évité la multiplication des rave sauvages dans le département.

Une fois le lieu identifié, encore faut-il le sécuriser grâce à un dispositif adapté pour prévenir les risques et limiter les nuisances. Un poste de commandement opérationnel

comprenant une cellule de communication a été installé sur site pour la première fois. Il était doublé d'un centre opérationnel de défense à la préfecture pour coordonner d'éventuels renforts. L'événement s'est déroulé sans incident majeur. Il reste que si cette organisation a cantonné les troubles et les risques à un périmètre précis, l'organisation de ce type de manifestations sur des terrains appartenant à l'Etat serait sans doute de nature à atténuer encore plus le rejet de la population locale.

COMMUNIQUER

L'échelon régional s'affirme dans le paysage institutionnel français. Mieux, il est devenu le point nodal d'une information publique cohérente. Cette démarche a trouvé son point d'orgue lors de l'organisation des assises régionales des libertés locales le 4 novembre 2002 à Rennes. Sur la forme, dans sa conception et son organisation, ce forum a illustré l'importance stratégique de l'échelon régional dans la définition des grandes politiques de l'Etat. Les débats de fond ont quant à eux réaffirmé le rôle déterminant de la collectivité régionale comme échelon d'approfondissement de la décentralisation et d'accueil de nouveaux transferts de compétences.

Si la communication externe de l'Etat est prioritaire, l'intensification de sa communication interne ne l'est pas moins. En 2002, cette double évolution s'est traduite par l'activation d'une cellule de communication lors du déclenchement de chaque crise. Ce dispositif a familiarisé les services à une coopération réactive et à l'utilisation d'outils partagés (site internet, logiciel de gestion des crises).

Enfin, la communication a fait l'objet en 2002 d'un effort soutenu hors des périodes de crise. La lettre de l'Etat a été transformée d'un format papier traditionnel en un format électronique plus réactif et plus économique, la revue de presse a été informatisée, les communiqués et invitations adressés à la presse par les différents services ont été mis en ligne, un espace d'information interservices dédié à la gestion des crues et des inondations a été créé. Autant de moyens de mieux communiquer et d'améliorer la coordination des services de l'Etat.

CHARTRE DE L'ACCUEIL DANS LES CÔTES D'ARMOR

Dans le cadre du projet territorial de l'Etat en Côtes d'Armor, une charte de la qualité de l'accueil a été élaborée par un groupe de travail qu'animait le directeur de la réglementation de la préfecture. Ce document a été signé par les principaux chefs de services déconcentrés(1) et rendu public lors du collège des chefs de service du 28 novembre 2002. Il est publié sur le site internet de la préfecture des Côtes d'Armor.

Les administrations signataires ont pris un certain nombre d'engagements portant sur les différents modes de relation des usagers avec les services (accueil physique, par voie postale, téléphonique ou électronique). Elles témoignent ainsi de leur souci de mieux prendre en compte les demandes d'écoute, de confidentialité, de rapidité exprimées par les usagers qu'il s'agisse de citoyens, d'associations, d'entreprises ou de collectivités publiques.

Le suivi des objectifs est garanti par une évaluation régulière des résultats obtenus, la désignation d'un correspondant par service et la création d'un comité inter-administrations. L'évaluation de la mise en place de la charte fait parallèlement appel à l'appréciation des usagers à travers un " comité d'usagers " auquel les administrations signataires communiquent l'évolution de la réalisation des engagements, et dont elles recueillent les avis.

La préfecture a quant à elle mis en place, au cours de l'été 2002, un pré-accueil destiné aux demandeurs de cartes grises. Il a permis de réduire d'un tiers environ le taux de rejet des dossiers aux guichets et d'offrir ainsi un meilleur

(1) Trésorerie générale, Douanes, DSF, DDCCRF, Inspection d'Académie, DDE, DDAF, DSV, DDTEFP, DAM, DDJS, Architectes et Bâtiments de France

service aux usagers.



CENTRE

SÉCURITÉ : DES MESURES QUI PORTENT

En octobre 2002, les six préfets de la région centre entament une série de concertations avec les élus locaux pour dessiner ensemble un dispositif opérationnel de sécurité mieux adapté aux évolutions de la délinquance. Résultat, un déploiement des forces de police dans les zones urbaines qui se sont développées aux abords des villes chefs lieu et la fermeture de plusieurs brigades "deuxième de canton", ou encore la meilleure circulation des informations et du suivi des affaires, l'augmentation des effectifs en patrouille sur la voie publique, le renforcement des effectifs affectés aux investigations judiciaires... : l'efficacité des services de police et de gendarmerie y a gagné. Combiné à la mise en place du groupe d'intervention régional pour les affaires de longue haleine, ce dispositif a permis de stopper dès les derniers mois de l'année 2002 une évolution préoccupante de la délinquance puis d'inverser la tendance dès début 2003. Trois chiffres traduisent cette réalité : augmentation de la délinquance de 8,8% entre 2000 et 2001, de 5,8% entre 2001 et 2002 et, pour les premiers mois 2003, diminution de 7,2% par rapport à la même période de 2002.

LA CONDUITE DU CHANGEMENT DANS LE LOIRET

Moderniser, adapter, simplifier : pour y parvenir, la préfecture du Loiret a ouvert en 2002 un chantier à entrées multiples. Car la conduite du changement, loin de se focaliser sur une problématique unique, doit conjuguer simultanément toute une batterie de réformes structurantes. Huit axes d'action sont aujourd'hui au cœur du projet du Loiret.

1 – A un catalogue d'actions et à un saupoudrage de moyens, il a été préféré un projet territorial de l'Etat recen-

tré sur les axes de développement les plus prioritaires pour le département. Ainsi resserré sur des objectifs clairs et lisibles, le document, véritable charte d'engagements de tous les services de l'Etat, gagne en force et en cohérence.

2 – Une nouvelle génération de système d'information a été mis en place pour permettre un travail en commun des administrations de l'Etat sur des dossiers partagés.

3 – La préfecture du Loiret a rejoint le groupe des préfectures globalisées pour mieux anticiper les changements qu'introduira la loi organique relative aux lois de finances le 1er janvier 2006. Des expérimentations équivalentes sont en cours à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ainsi qu'à la direction régionale des affaires sanitaires et sociales du Centre.

4 – Côté accueil du public, une charte a été élaborée en concertation avec les usagers, les associations de consommateurs et les personnels.

5 – La mise en œuvre de l'ARTT en 2002 a entraîné des réorganisations dans les services, voire des modes de fonctionnement différents.

6 – Pour professionnaliser les équipes aux problématiques les plus pointues, le pôle juridique a été labellisé et une mission "modernisation et contrôle de gestion" a été créée.

7 – Pour tenir compte de l'évolution des métiers et des attentes de leurs partenaires, les directions internes à la préfecture ont été redimensionnées et recentrées autour de leurs missions prioritaires. De son côté, la direction des collectivités et de l'environnement a entrepris un travail en profondeur pour harmoniser, aux quatre coins du département, le contrôle de légalité et budgétaire sur les actes des collectivités territoriales.

8 – Tous ces changements ont entraîné un état des lieux bâtiementaire. Pour créer de meilleures conditions de travail dans une enveloppe budgétaire globalisée désormais contrainte, plusieurs aménagements ont été pensés et programmés : création d'une salle opérationnelle, réaména-

gement des ex-locaux du SGAR, aménagement d'un local d'accueil, réflexion sur les sous-préfectures de Pithiviers et Montargis. Enfin, la sous-préfecture d'Orléans a fait l'objet d'un traitement particulier pour mieux répondre aux questions qui se posent à elle. Les responsabilités du sous-préfet, chargé de l'arrondissement d'Orléans ont ainsi été élargies à l'ensemble des communes et des EPCI de l'arrondissement, exception faite de celles d'Orléans. Comme les autres sous-préfectures, celle d'Orléans s'appuiera sur les services spécialisés de la Préfecture dans le double souci d'obtenir une réponse technique et précise à des problèmes spécifiques et d'uniformiser le traitement des dossiers, que ce soit en matière de conseil aux maires, de contrôle de légalité ou de contrôle budgétaire.

PRÉVENTION DES INONDATIONS : L'EXEMPLE DE LA LOIRE

Comment lutter contre les inondations lorsqu'un fleuve traverse 25 départements, 9 régions et 5 zones de défense différentes ? La question se pose avec la Loire pour laquelle un plan spécifique a été élaboré. Et c'est précisément parce que les crues de la Loire ignorent les frontières administratives et territoriales que le préfet de la région Centre exerce ses compétences à trois niveaux.

D'abord, au niveau départemental. Chargé de la préparation et de l'organisation des secours, il pilote la refonte du plan de secours spécialisé pour intégrer les connaissances les plus récentes sur les grandes crues de la Loire. Toutes les communes exposées au risque sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondation et ont reçu du préfet le document synthétique d'information des populations.

Ensuite, le préfet intervient au niveau régional. Pour qu'elles donnent leur pleine efficacité, les actions stratégiques du plan Loire, relatives à la sécurité ou au patrimoine, sont inscrites au contrat de plan Etat-région et bénéficient de son soutien financier.

Enfin, le préfet agit au niveau du bassin de la Loire dans son ensemble. Au premier rang de ses priorités là encore, la sécurité des populations. Elle se décline au travers d'actions concrètes qui mobilisent la moitié des crédits prévus pour 2000-2006 : réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des entreprises, renforcement des moyens d'alerte, protections contre les inondations, préparation de la crise et de sa gestion jusqu'au retour à la normale, restauration de la culture du risque inondation sur le territoire ligérien. Pour améliorer cette fonction de coordination, le décret du 4 juillet 2002 a élargi les compétences interdépartementales et interrégionales des préfets. Par lettre de mission du 4 octobre 2002, le Premier ministre a confié au préfet de la région Centre une mission interrégionale de mise en œuvre du plan Loire, confirmée par l'arrêté du 23 décembre 2002.

Désormais, le préfet coordonnateur du plan Loire anime l'action des préfets des départements et des régions intéressés par le programme et réunit une conférence administrative de bassin.

De même, le préfet, ordonnateur unique des dépenses, assure la programmation. En 2002 par exemple, une convention de transfert de gestion du barrage de Naussac a été co-signée avec le préfet de la Lozère tandis que la coordination des études et actions de prévention et de protection sur le sous-bassin de la Maine était confiée au préfet du Maine-et-Loire.

Si l'équipe pluridisciplinaire mise en place dans le cadre du plan Loire a largement contribué à restaurer la conscience du risque auprès des élus et de la population, la demande d'Etat, notamment en matière de gestion de crise, s'est renforcée d'autant. C'est pourquoi le préfet coordonnateur de bassin a engagé en relation étroite avec les autorités zonales concernées une démarche d'harmonisation des plans de secours avec l'appui des directions chargées de la sécurité civile et de l'informatique du ministère de l'intérieur. Pour développer une approche globale qui embrasse tout à la fois les niveaux départemental, régional et zonal, une approche thématique a été privilégiée. Premier sujet retenu : la vulnérabilité des réseaux en temps de crue (alimentation en énergie, télécommunications, circulation routière et ferroviaire...).



Le Plan Loire permet de coordonner les actions de l'État dans neuf régions

Enfin, le préfet coordonnateur s'appuie sur des directions régionales qui disposent elles-mêmes d'une compétence de bassin (directions de l'environnement, équipement, agriculture et forêt, des affaires sanitaires et sociales...) et a confié à la direction régionale de l'environnement du Centre le secrétariat général du plan Loire.

Au total, cet édifice original permet au préfet d'assurer sa compétence de droit commun mais aussi d'exercer celle-ci au niveau interrégional approprié. Cette nouvelle définition de la mission de préfet coordonnateur doit encore s'approfondir en 2003 avec une nouvelle expérimentation dans le domaine financier.



CHAMPAGNE-ARDENNE

LE PAPIER À L'HEURE ÉLECTRONIQUE

Comment rationaliser l'usage du papier dans une préfecture ? C'est à cette question que la préfecture de l'Aube a répondu en septembre 2002 en se dotant d'une gestion électronique des documents (GED), dispositif financé en grande partie sur des crédits du fonds pour la réforme de l'Etat (FRE).

Les avantages de cette technologie sont multiples. Un, elle permet de connecter les photocopieurs de la préfecture et des sous-préfectures sur le réseau informatique local et transforme ainsi de simples équipements de reprographie en véritables scanners à grande vitesse. Il suffit alors de quelques minutes pour scanner un document papier de plusieurs dizaines de pages et l'envoyer sous forme électronique à n'importe quel destinataire. Résultat, les courriers et circulaires qui n'existaient auparavant que sous forme papier sont dématérialisés.

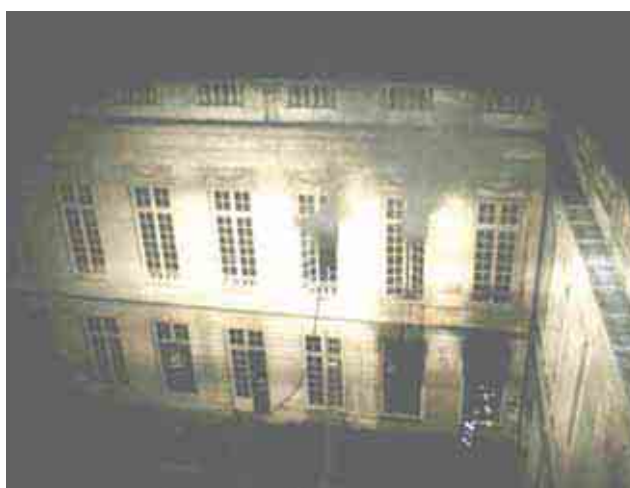
Deux, la gestion électronique des documents permet aussi de développer une véritable politique d'archivage électronique. A partir des photocopieurs, les agents peuvent décider d'archiver un document en toute sécurité. Stocké sur un serveur central à grande mémoire, il est accessible à tous les agents reliés au réseau. Pour retrouver un dossier ou un document, il suffit de taper un mot-clé ou tout autre critère : date d'arrivée, service émetteur, service destinataire.

Pour tester le dispositif en grandeur réelle, la préfecture de l'Aube a décidé de développer trois applications concrètes à la GED. Le courrier "réservé" sera ainsi scanné et diffusé instantanément à tout l'encadrement. D'où un courrier mieux suivi et une gestion informatique des

délais de réponse plus fiable. Par ailleurs, toutes les circulaires ministérielles seront scannées et mises en ligne sur le serveur. Enfin, la GED servira à l'enregistrement électronique du contentieux de l'Etat permettant un suivi plus rigoureux des affaires pendantes devant la justice.

Au total, les équipes de la préfecture en attendent des gains de temps, d'argent ainsi qu'un meilleur partage de l'information.

INCENDIE À LA PRÉFECTURE DE RÉGION : UNE IMMENSE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ



L'hôtel de la préfecture de région ravagé par un incendie

Nuit du samedi 1er juin 2002 : la préfecture de la région Champagne-Ardenne, installée dans l'ancien hôtel des Intendants de Champagne, édifice superbe datant du XVIII^{ème} siècle, est ravagé par un violent incendie.

TOUT SAVOIR SUR LES FONDS EUROPÉENS

Dimanche 2 juin : une cellule de crise, dirigée par le préfet de région, est immédiatement armée pour coordonner l'action des différents services et faire face à toutes les urgences. De nombreux agents se mobilisent pour préserver ce qui peut encore l'être et assurer, dans les meilleurs délais, une reprise des activités de service public.

Personnels de la mairie, sapeurs pompiers, militaires, forces de sécurité, personnels du service intérieur de la préfecture : une armée de bras enlève les mobiliers épargnés pour les placer en lieu sûr. Les abords des bâtiments sont nettoyés, sécurisés. Les transferts de bureaux sont organisés pour que chacun puisse retrouver un espace de travail à une semaine seulement des élections législatives.

Lundi 3 juin : grâce à un travail acharné de tous, les services de la préfecture peuvent de nouveau accueillir le public et répondre aux besoins des usagers.

Dimanche 10 juin : au soir du premier tour des élections législatives, les agents de la préfecture ont relevé le défi et organisé toutes les opérations électorales dans des conditions de travail difficiles mais exemplaires.

Au cours des semaines qui ont suivi, le service des moyens et de la logistique est devenu, avec l'aide de la direction de la programmation des affaires financières et immobilières du ministère, la cheville ouvrière d'un projet complexe qui doit permettre la reconstruction du site.

Grâce à la mobilisation et à une immense chaîne de solidarité, la préfecture de région a retrouvé rapidement toute sa place et a fait face à ses obligations de service public.



*Un effort
pédagogique
en faveur
des fonds
européens*

Pour aider les porteurs de projets potentiels comme les agents en charge de l'instruction des dossiers à mieux utiliser les fonds européens, la préfecture de région Champagne-Ardenne a mis en place en 2002 une politique active d'information et édité une plaquette d'information ainsi que deux guides de procédures.

Pour les porteurs de projet, une plaquette dédiée à la présentation de "L'objectif 2 en Champagne-Ardenne 2000-2006" a été réalisée. Conçue dans le cadre du partenariat entre le secrétariat général aux affaires régionales et le conseil régional pour l'animation des programmes européens, elle comporte 23 fiches présentant le détail des actions éligibles. Pour chacune d'elles, les bénéficiaires potentiels et les coordonnées du service instructeur sont indiqués. Diffusée à 7 000 exemplaires à l'ensemble des élus des territoires éligibles, des relais institutionnels et des services instructeurs, elle est également distribuée aux élus, aux agriculteurs, aux associations, chambres consulaires... à l'occasion de chaque réunion de présentation de l'objectif 2.

Pour les services instructeurs qui reçoivent les projets, la préfecture de région a élaboré deux guides de procédures. Le premier traite en 135 pages des fonds structurels, en clair du FEDER et du FSE. Le second s'intéresse en 92 pages au FEOGA.

Chacun de ces guides présente la politique structurelle de l'Union européenne et le rôle des acteurs européens, nationaux et régionaux susceptibles d'être partenaires du projet. La procédure de gestion des dossiers de demande de subvention européenne est expliquée, étape par étape, ainsi que le détail des contrôles auxquels peuvent être soumis les dossiers de subvention ou l'importance de l'évaluation et l'utilité des indicateurs.

Enfin, ces guides sont enrichis des nombreux documents qui régissent la gestion des fonds européens. Leur ambition : harmoniser les pratiques à l'échelon régional et aider les services dans leur travail quotidien.

Afin de tenir compte des simplifications de procédures adoptées par le gouvernement en juillet 2002, un nouveau guide FEDER/FSE est en projet pour le premier semestre 2003.



CORSE

DEUX MILLIARDS D'EUROS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CORSE

Parce que la Corse est une île, que sa géographie autant que son histoire sont singulières, l'île de Beauté pâtit d'un retard d'équipement comparée aux autres régions françaises. Pour lever ce frein au développement, l'Etat, par la loi du 22 janvier 2002 sur la Corse, a décidé de la mise en œuvre d'un programme exceptionnel d'investissement (PEI) de près de 2 milliards d'euros sur 15 ans.

Le 26 octobre 2002, la première convention d'application du programme a été signée entre le préfet et la collectivité territoriale de Corse. D'un montant de 481 millions d'euros, elle couvre la période 2003 à 2006. La participation de l'Etat y atteint 70%, soit 337,5 millions d'euros. Par souci d'efficacité, le ministère de l'intérieur a été choisi comme gestionnaire de ces crédits. Rassemblés dans une ligne budgétaire unique que viennent abonder les autres ministères concernés, les crédits sont fongibles et offrent ainsi une certaine souplesse d'utilisation.

Le programme exceptionnel d'investissement, qui vient s'ajouter au contrat de plan et aux financements dans le cadre du document unique de programmation des fonds européens (DOCUP), représente une mobilisation inédite des ressources de l'Etat. Dédiés à des projets précis portés par les acteurs économiques insulaires, les crédits du programme permettent d'agir dans des secteurs stratégiques.

Ainsi, le programme mettra l'accent sur les améliorations du réseau routier, notamment la liaison Ajaccio – Bastia. Le chemin de fer sera modernisé. Les ports d' Ajaccio, de Bastia et les ports départementaux bénéficieront égale-



Un plan d'investissement exceptionnel pour l'île de beauté

ment de financements. Au total, 1 266 millions d'euros seront consacrés aux infrastructures de transport.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, 68,6 millions d'euros seront mobilisés. A cet égard, la modernisation et l'extension de l'université constituent l'une des priorités. De même, des collèges supplémentaires seront réalisés. Par ailleurs, le tourisme constituant un enjeu essentiel du développement économique, un établissement d'enseignement des métiers de cette filière sera implanté en Corse.

La maîtrise de l'eau reste un enjeu majeur pour la Corse. Qu'il s'agisse des usages agricoles qui doivent être améliorés, de la constitution d'un réseau d'eau potable complet et fiable ou de la mise à niveau des infrastructures d'assainissement, le programme exceptionnel permettra un véritable rattrapage dans ce domaine en investissant quelques 284 millions d'euros.

Du côté des services à la population, des investissements en faveur des hôpitaux, des équipements culturels et sportifs et un meilleur accès aux nouvelles technologies

par la création d'un réseau à haut débit seront réalisés à hauteur de 187,5 millions d'euros.

Enfin, la mise en valeur de l'espace régional mobilisera 99 millions d'euros. Dans l'espace urbain, des actions de requalifications des quartiers, de rénovation de bâtiments publics très dégradés situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'aménagement de voiries seront réalisées. Dans l'espace rural, des financements seront consacrés au développement agricole.

La lutte contre le travail clandestin fait l'objet d'une coordination active entre le Parquet, la préfecture et la direction départementale du travail, de la formation professionnelle et de l'emploi. Le RMI ainsi que les pensions pour handicapés sont au centre des contrôles.

Enfin, grâce à l'action des services du ministère des finances, un plan d'action pour le respect de la loi fiscale a été élaboré. Il a permis d'obtenir des résultats significatifs. Un exemple parmi d'autres : les retards de déclaration de TVA de plus de 6 mois sont passés de 43 % en 1993 à 1,11% en 2002 en Corse du sud.

CORSE : UNE FORTE ATTENTE D'ÉTAT

L'application de la loi en Corse constitue un enjeu majeur pour l'Etat tant elle répond à une demande forte de la société civile. Très attachés à l'équité, les citoyens corses attendent en effet de l'Etat, ici comme ailleurs, qu'il assume pleinement ses fonctions régaliennes. D'où un engagement soutenu de la préfecture et des services déconcentrés. D'où aussi des résultats significatifs.

En matière de droit électoral par exemple, les opérations annuelles de révision des listes font l'objet de déférés devant le tribunal administratif. Des radiations individuelles sont également sollicitées auprès du tribunal d'instance. Pour la préfecture, ce travail méticuleux vise à disposer de listes électorales fiables n'altérant pas la sincérité des scrutins.

Autre exemple, les polices administratives. Elles font l'objet d'un suivi soutenu, qu'il s'agisse de polices intéressant les individus (détentions d'armes, débits de boissons, dépôts d'explosifs, suspensions de permis de conduire, etc...) ou de polices plus collectives (notamment celles liées à l'environnement et aux activités touristiques).

Dans le domaine des contrôles de légalité et budgétaire des collectivités locales, une vigilance plus particulière est accordée aux marchés publics, aux délégations de services publics, à la fonction publique territoriale et, bien entendu, aux finances locales. Cette stricte application de la loi a porté ses fruits. Ainsi, le redressement de plusieurs collectivités a pu être amorcé. De même, l'effet pédagogique des arrêts du juge administratif, qui confortent la position de l'Etat dans la plupart des cas, autant que le travail d'explication des équipes de la préfecture ont permis de réduire sensiblement le nombre des recours gracieux et des déférés : de 77 déférés en 1999 pour les deux départements, ils sont passés à 16 en 2002.

L'urbanisme constitue également un sujet sensible. Ainsi, une attention renforcée est portée aux contrôles de légalité des actes d'urbanisme et au contrôle du domaine public maritime de l'Etat avec l'établissement en tant que de besoin de contraventions de grande voirie.



FRANCHE-COMTÉ



Le 1^{er} juillet 2002, le préfet de région signait la convention de la conférence transjurassienne

LA CONFÉRENCE TRANSJURASSIENNE

En 1985, les Cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel, du Jura ainsi que le conseil régional de Franche-Comté signent la convention constitutive de la communauté de travail du Jura (CTJ). Sa mission : favoriser la coopération transfrontalière et le développement concerté de l'espace jurassien. Mais l'expérience montre que pour traiter l'ensemble des domaines propres à l'espace transfrontalier franco-suisse, plusieurs partenaires majeurs manquent dans cet espace de coopération. En particulier, l'Etat, les conseils généraux et les communes. C'est ainsi que d'une position d'observateur, l'Etat déconcentré est devenu acteur à part entière. L'accord franco-suisse, signé à Besançon le 12 octobre 2001 par le chef du département fédéral des affaires étrangères suisse et le ministre délégué français chargé des Affaires européennes, formalise cette réorientation de la coopération transjurassienne.

Son préambule met en exergue la volonté commune des Etats de proposer "une solution institutionnelle à la fois simple dans sa structure et représentative de l'ensemble

des acteurs impliqués dans le développement régional et local". Cet accord a conduit à la signature d'une convention portant constitution de la conférence transjurassienne ("nouvelle" CTJ) le 1er juillet 2002. Cette conférence de nouvelle génération associe 18 partenaires.

Les instances de la CTJ sont d'ores et déjà dans une phase opérationnelle. Ainsi, la commission et le conseil, les deux principaux organes de la conférence ont déterminé les orientations stratégiques et lancé cinq groupes de réflexion : "Aménagement du territoire, transports et communications, TIC" ; "Développement économique, agriculture environnement, tourisme" ; "Protection, sécurité et circulation des personnes" ; "Enseignement, formation, culture, sports et loisirs" ; "Groupe d'appui sur les accords bilatéraux". Ces groupes sont chargés, après avoir identifié les problématiques communes à l'espace transfrontalier et leurs priorités respectives, de proposer des solutions au plus près du terrain destinées à améliorer au quotidien la vie au sein de l'arc jurassien franco-suisse.

DES SERVICES INTER-MINISTÉRIELS ET INTER-DÉPARTEMENTAUX

Pour répondre aux attentes économiques, urbanistiques et environnementales d'un seul et même espace territorial placé à cheval sur les trois départements du Doubs, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône, l'Etat a engagé une réflexion interministérielle volontariste. Celle-ci s'est traduite par la constitution d'un service public de l'emploi interdépartemental (SPIE) et d'un service public de l'aménagement (SPA) en charge en particulier des questions d'urbanisme. Pour quel bénéfice ? Sur ces différentes problématiques, l'Etat est désormais en capacité de présenter, via ces deux services totalement interministériels, une vision

unique de l'Etat. Parallèlement, un "pays" couvrant ce périmètre a été créé et a contribué à la création d'un "syndicat mixte Belfort, Montbéliard, Héricourt", un moyen efficace de conjuguer les efforts des divers partenaires.

L'ÉTAT AUX AVANT-POSTES DE LA COOPÉRATION AVEC LA SUISSE

Approuvé le 16 novembre 2001 par la Commission européenne, le programme d'initiative communautaire (PIC) INTERREG IIIA France/Suisse est un cas unique dans son genre. Alors que les programmes Interreg sont d'ordinaire pilotés par des collectivités, ce programme singulier, doté de 20,7 millions d'euros de fonds FEDER est coordonné par l'Etat. C'est ainsi que le préfet de région Franche-Comté, préfet coordonnateur, assure la charge d'autorité de gestion et couvre une zone éligible qui associe les cinq départements frontaliers des régions de Franche-Comté et de Rhône-Alpes avec les six cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel, Jura, Genève, Valais. Autre spécificité de ce programme : la charge d'autorité de paiement est assurée par



Une démarche de promotion pour les fonds européens

la Caisse des dépôts et consignations ce qui permet au secrétariat général aux affaires régionales d'expérimenter de nouveaux modes de gestion financière.

En avance sur les circulaires de l'été 2002 destinées à renforcer la communication et l'animation autour des programmes européens, un plan de communication a été élaboré dès le début de l'année 2002 afin de sensibiliser les porteurs de projets potentiels et de faire émerger des idées. Résultat, une plaquette d'information a été diffusée à plus de 10 000 exemplaires et plusieurs séances de présentation du programme ont été assurées par le SGAR Franche-Comté. 24 dossiers ont déjà été retenus par le comité de programmation pour un coût total franco-suisse de plus de 7,2 millions d'euros, la France mobilisant de son côté plus de 1,5 millions d'euros au titre du FEDER.

Témoin, le programme a permis de soutenir le projet du "Rectangle d'Or" qui vise au développement économique et territorial du secteur transfrontalier aux abords de l'aéroport international de Genève. Un centre européen d'excellence sur la maintenance de l'aviation générale et un site pilote pour les transferts technologiques liés aux activités du CERN devraient ainsi voir le jour.

En 2003, le comité de programmation examinera le projet de création d'un radar météorologique franco-suisse. Situé dans le Nord de la Franche-Comté, à quelques kilomètres de la frontière, ce nouvel équipement ultra-moderne permettra de recueillir et de traiter des données météorologiques dans un rayon de 100 kilomètres de chaque côté de la frontière franco-suisse.

FORMER DES POLICIERS DE QUALITÉ

Si la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure adoptée en août 2002 a décidé de créer plus de 6 000 emplois supplémentaires de fonctionnaires, encore faut-il prendre le temps de bien former ces policiers de nouvelle génération. C'est précisément la mission de l'école nationale de police de Montbéliard, dernière née de la direction de la formation de la police nationale.

400 élèves, futurs gardiens de la paix et adjoints de sécurité (ADS), s'y côtoient. 70 % des élèves ont contracté le virus "police" alors qu'ils étaient ADS.



400 gardiens de la paix et ADS formés à Montbéliard

Une fois leur concours de gardien de la paix réussi, ils entament une formation en alternance d'un an. Au programme : droit, déontologie, armement, violences urbaines, tir ou self défense mais aussi connaissance des communautés étrangères vivant en France, minorités religieuses, exclusion... Pour assurer cet enseignement pluridisciplinaire, des policiers chevronnés, des magistrats, médecins, gendarmes se relaient auprès de chaque promotion. Des jumelages avec des polices étrangères viennent enrichir leurs connaissances sur les techniques mises en œuvre dans d'autres pays européens.

Pour éprouver sur le terrain les enseignements reçus sur les bancs de l'école, les élèves gardiens alternent stages pratiques sur 17 sites du grand Est et cours théoriques. Sous la conduite d'un tuteur, ils passent ainsi progressivement du stade d'observateur à celui d'acteur et multiplient les contacts avec leurs partenaires de demain, des tribunaux aux offices HLM en passant par les lycées ou les mairies. Lorsqu'ils arrivent sur le terrain, ils sont opérationnels.



ÎLE DE FRANCE



La police régionale des transports a fait chuter la délinquance de 20%

UNE POLICE RÉGIONALE DES TRANSPORTS EN ÎLE DE FRANCE

Avec une progression de la délinquance de 19,3% enregistrée dans les trains de banlieue et le métro parisien en 2001, le sentiment d'insécurité des Franciliens se nourrit d'abord dans les transports. D'où la décision prise par Nicolas Sarkozy dès le mois de mai 2002 de rénover de fond en comble l'organisation de la sécurité.

Acte I : la loi pour la sécurité intérieure donne à Jean-Paul Proust, préfet de police, préfet de zone de défense, les moyens de diriger les forces de police et de gendarmerie sur l'ensemble du réseau ferré d'Île-de-France. Acte II : la brigade des chemins de fer rattachée à la police aux frontières et le service du métro relevant de la préfecture de police fusionnent pour devenir le service régional de poli-

ce des transports d'Île-de-France placé directement sous l'autorité du préfet de police. Acte III : les moyens du service régional sont considérablement renforcés. Ainsi, il bénéficie d'une compétence judiciaire étendue à toute la zone de défense de Paris, de 400 hommes supplémentaires ce qui portera l'effectif à 1 300 policiers, d'une multiplication par trois des patrouilles opérationnelles 24h sur 24, d'une nouvelle salle de commandement permettant d'assurer en temps réel des échanges d'information et de consignes avec les polices des départements d'Île-de-France comme avec les PC de la SNCF et de la RATP...

La consigne tient en deux chiffres : sécuriser 1 000 trains et 1 000 gares chaque jour. La montée en puissance du service a été programmée tout au long de l'année 2003. A terme donc, 161 patrouilles seront déployées sur 24 heures contre 50 jusqu'alors tandis que le service de l'accueil, de la recherche et de l'investigation judiciaire passera de 220 à 310 policiers. Les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants puisque la délinquance a chuté de 20% sur l'ensemble du réseau francilien. L'expérience est susceptible d'être étendue à d'autres métropoles régionales.

SEINE-ET-MARNE : DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

La mise en commun de certaines fonctions logistiques exigeant des compétences de plus en plus affûtées est déjà opérationnelle dans certaines préfectures. En Seine-et-Marne par exemple, un bureau du patrimoine a été mis en place au sein de la direction de l'organisation et des ressources de la préfecture. Il assure l'ensemble des missions



La maquette de la future sous-préfecture de Torcy : le réseau des sous-préfectures s'adapte aux évolutions de la société

de maintenance, d'entretien général et de suivi des travaux de construction ou d'aménagement de la préfecture et des sous-préfectures en lien avec la direction de la programmation des affaires financières et immobilières du ministère. Dans son portefeuille, le bureau compte aussi des dossiers particulièrement lourds : l'extension de la sous-préfecture de Meaux, la construction de la nouvelle sous-préfecture de Torcy, les travaux concernant les commissariats de police et de la cité administrative de Melun. L'importance des questions immobilières et des enjeux financiers rendaient indispensable de professionnaliser un certain nombre d'agents et de créer une structure dédiée érigée en centre de responsabilité. Tout le monde y gagne : les fonctionnaires qui améliorent leur savoir-faire et l'argent public dont l'emploi est mieux géré

ESSONNE : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Pour dynamiser le fonds de revitalisation économique, dispositif créé par le ministère de la ville pour relancer l'activité économique dans les quartiers situés en zone urbaine sensible, une plate-forme interconsulaire a été créée en 2002 à l'initiative du préfet de l'Essonne. Cette structure commune à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre de métiers s'appuie sur deux conseillers recrutés à cet effet. Financée grâce aux crédits d'ingénierie du fonds pour la réforme de l'Etat, la plate-forme offre un accès unique aux dossiers présentés par les commerçants, artisans, professions libérales et PME. Un comité d'instruction local présidé par le représentant du préfet examine les dossiers et leur accorde l'aide financière la mieux adaptée, qu'il s'agisse d'une aide à la création, à l'investissement, au soutien ou à l'ingénierie.

Dans un autre domaine, celui des industries à risque, un pôle de compétences spécialisé a été créé en 2002. Sa vocation : fédérer les compétences et le suivi des dossiers des installations classées de type Séveso seuil haut (Antargaz, SNPE, Isochem, Simca, Rockwood...). Sa vigilance s'étend également aux installations seuil bas beaucoup plus nombreuses ainsi qu'à des activités industrielles

qui tombent sous le coup d'autres réglementations (transport de matières dangereuses, nucléaire...). Les membres permanents du pôle (service interministériel de défense et de protections civiles, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, direction des collectivités locales...) peuvent être assistés, lorsque les dossiers l'imposent, par d'autres compétences dans ce pôle à géométrie variable (direction départementale des affaires sanitaires et sociales, direction de l'équipement, service d'incendie et de secours, police, gendarmerie...).

VAL D'OISE : ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE SUR MESURE

Lorsque l'on sait que 50% des appels reçus chaque jour par le standard de la préfecture concernent des demandes sur les titres de circulation et que 40% ont trait à la réglementation des étrangers, un accueil téléphonique performant



Trois standardistes formés pour renseigner sur les démarches administratives

s'impose si l'on veut orienter efficacement les citoyens, les informer sur les pièces à rassembler, éviter l'attente inutile et désengorger les bureaux compétents. C'est précisément le raisonnement qu'a tenu en 2002 la préfecture du Val d'oise. Face à une qualité de l'accueil téléphonique jugée insuffisante, un service d'accueil et de renseignements téléphoniques a été mis en place en décembre.

Trois agents, formés par leurs collègues des bureaux compétents, disposent de micro-ordinateurs directement connectés aux applications nationales (FNI, FNPC, AGDREF) ainsi qu'à un guide informatique des démarches administratives. Le service, accessible de 9 à 17 heures, poursuit une double ambition. D'une part, répondre à toutes les communications relatives à la délivrance des titres. D'autre part, diminuer significativement les sollicitations téléphoniques des agents des bureaux compétents pour leur permettre de se consacrer pleinement au traitement de fond des dossiers et à l'accueil personnalisé des demandeurs. En 2003, une évaluation précise du service rendu sera réalisée.

VAL DE MARNE : CAP SUR LA SIMPLIFICATION

Dans le Val de Marne, l'accent a été mis tout au long de l'année 2002 sur la simplification du fonctionnement administratif et du service rendu à l'utilisateur. Le préfet et son équipe ont ainsi développé une fonction "sentinelle" pour réfléchir à des simplifications administratives, anticiper d'éventuelles réformes législatives ou réglementaires à venir, voire être force de proposition. Dans le domaine du contrôle de légalité par exemple, une adaptation de l'organisation actuelle est à l'étude. Pour cibler le contrôle et l'expertise sur les dossiers les plus sensibles parmi les 130 000 actes reçus chaque année par les équipes, un groupe de travail examine l'opportunité de se concentrer en matière de marchés publics sur les décisions portant approbation et autorisation de signer des contrats supérieurs à 90 000 euros conformément au nouveau code des marchés publics. De même, s'agissant de la fonction publique territoriale, l'analyse pourrait se focaliser sur les affaires relatives au régime indemnitaire, aux contractuels et aux agents de catégorie A tandis que les autres dispositions relevant du simple fonctionnement pourraient toujours faire l'objet d'un recours de la part d'un tiers lésé. Enfin, en matière d'urbanisme, seuls les permis de construire d'un certain seuil pourraient être retenus.

Côté amélioration du service rendu à l'utilisateur, un accueil adapté a été notamment créé pour les personnes étrangères. Pour éviter en effet que celles-ci ne fassent la queue devant la préfecture dès les premières lueurs de l'aube, deux guichets ont été ouverts dans le hall pour fixer un rendez-vous nominatif à chaque demandeur. Le personnel d'accueil ayant été renforcé, les temps d'attente imposés hier aux demandeurs d'asile ont été considérablement réduits.

LA LUTTE CONTRE LES CAMPEMENTS ILLÉGAUX

Plus de 2000 : tel était le nombre des roms en provenance de Roumanie recensés dans le Val-de-Marne à la fin des années 90. Installés dans des constructions sommaires ou des campements de fortune, sur des terrains privés ou publics, ces implantations illicites créent des tensions : mitage de l'espace urbain, mobilisation des élus et des riverains contre des pratiques de mendicité mettant souvent en danger des enfants, risques en matière de santé et de sécurité publiques pour les campements installés à proximité de l'autoroute A86, de voies ferrées ou d'installations classées "Seveso 2"...

À la mi 2002, les pouvoirs publics décident de mettre en œuvre une batterie d'actions complémentaires pour lutter plus efficacement contre le phénomène. Aux mesures de

lutte contre la délinquance (multiplication des patrouilles, opérations de contrôle d'identité...) s'ajoutent les mesures à caractère humanitaire mobilisant au quotidien tous les services sociaux ainsi que des ONG. Le tout avec une volonté affichée : libérer les sites occupés illégalement. En septembre 2002, quatre campements insalubres situés à proximité immédiate de sites industriels à risque sont évacués. Le ministre de l'intérieur se rend sur le camp de Lugo en cours de remise en état et annonce d'autres évacuations pour mettre un terme à des situations insupportables en matière d'hébergement, d'hygiène et de santé publique.

Le 3 décembre 2002, trois opérations sont menées simultanément à Rungis et à Choisy-le-Roi qui accueille alors le camp le plus important. Parmi les 163 ressortissants roumains contrôlés ce jour-là sur réquisition du procureur de la République, 55 sont en situation irrégulière et font l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, décisions qui ne pourront toutes être mises à exécution compte tenu de la complexité juridique du droit des étrangers et de la souveraineté de la décision du juge. Pour tous les roms en situation régulière au jour du contrôle, la Croix-Rouge française et le Samu social ont pris en charge les familles évacuées et recherché des mesures d'hébergement d'urgence.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

UN PÔLE DE COMPÉTENCE POUR LES POPULATIONS ÉTRANGÈRES

De Montpellier l'estudiantine à Perpignan la frontalière en passant par Béziers l'industrielle, la région Languedoc-Roussillon est confrontée à la problématique de l'accueil des populations étrangères. C'est pourquoi, dans l'Hérault, une plate-forme d'accueil a été constituée, à l'initiative de l'inspection académique et de la préfecture, pour mieux accueillir les étudiants étrangers. Des dossiers de titres de séjour sont adressés aux universités et des étudiants français polyglottes, formés par la préfecture, assurent l'accueil et le conseil des étrangers pour la constitution des dossiers.

Autre problématique dans le département frontalier des Pyrénées-Orientales où les flux d'immigration clandestine sont particulièrement denses. C'est pourquoi la préfecture a mis en place une organisation dédiée aux procédures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. La police aux frontières est ainsi devenue le centre d'une coopération active entre les différents services de l'Etat compétents en matière d'éloignement d'étrangers.

Ce service assure d'abord, en coopération avec la police et la justice, la phase de l'interpellation et du traitement judiciaire. Si tous les étrangers en situation irrégulière font l'objet d'une procédure, le parquet ne poursuit pas dans la plupart des cas. Ainsi, la procédure administrative de reconduite à la frontière peut-elle être engagée sans délai.

Deuxième phase, l'éloignement. Sur délégation expresse du préfet, la police aux frontières gère la totalité de la

procédure administrative : signature des arrêtés de réadmissions, demandes de laissez-passer auprès des autorités consulaires, gestion des demandes de réadmission au titre des conventions Schengen et Dublin, suivi des étrangers incarcérés, recherche des moyens de transport. Le bureau des étrangers de la préfecture, ainsi libéré de cette charge de travail, peut davantage s'impliquer dans la sécurité juridique de l'exécution des mesures et assurer le suivi contentieux.

Les résultats de cette organisation sont probants : 1 500 arrêtés de reconduite à la frontière par an, soit plus de 80% des arrêtés sont exécutés dans ce département. En 2002, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a donc souhaité que six préfectures créent leur propre pôle de compétence, en lien étroit avec celui des Pyrénées-Orientales.

DES PRÉFECTURES OUVERTES SUR LE MONDE

Pour simplifier la gestion des appels à projets dans le cadre de la politique de la ville, il est désormais possible aux porteurs de projet de l'Hérault de transmettre leur dossier unique de demande de subvention par la voie de la téléprocédure. Le dispositif, élaboré en 2002 par la préfecture avec le groupement d'intérêt public pour le développement social urbain de Montpellier, pourrait bénéficier aux 350 dossiers présentés en moyenne chaque année dans le cadre du contrat de ville de Montpellier. Outre la simplification des démarches, cette action doit aboutir à une réduction des coûts de reprographie et à un gain de temps appréciable pour les services instructeurs comme pour les porteurs de projet.

LE GARD SE RECONSTRUIT

A catastrophe exceptionnelle, moyens exceptionnels. Pour engager sans délai la reconstruction du département du Gard après les inondations meurtrières de septembre 2002, le Gouvernement a mis en place auprès du préfet une cellule interministérielle de reconstruction (CIR) animée par un sous-préfet dépêché spécialement sur place par le ministère pour renforcer l'équipe préfectorale.

Première en France, la cellule a structuré son action autour d'un guichet unique. Toutes les demandes d'indemnisation ont été réceptionnées et traitées en un seul lieu. D'où gain de temps et d'efficacité pour les victimes. Si l'adresse est unique, la décision l'est aussi. Au sein de la cellule interministérielle, tout s'organise sur le mode collégial. Chaque semaine, deux comités comportant l'ensemble des financeurs (Etat, région, département, agence de l'eau) se réunissent sous le pilotage de l'Etat et prennent des décisions immédiatement notifiées.



299 communes
déclarées
sinistrées

D'où, là encore, réactivité accrue et suivi rigoureux pour les pouvoirs publics.

Sept mois après la catastrophe, ce dispositif a permis de mandater au cours du premier semestre de fonctionnement 23 millions d'euros aux exploitants agricoles, de programmer 65 millions d'euros d'aides aux collectivités locales dont 17 millions d'euros ont été engagés et 4 millions d'euros mandatés. 7 millions d'euros représentant 783 aides aux entreprises ont été payés. Plus de 14 millions d'euros ont été mandatés ou sont en cours pour honorer les réquisitions évaluées à 15 millions d'euros. Enfin, 3 millions d'euros provenant de dons ont été distribués aux particuliers.

Au-delà de l'urgence, la cellule interministérielle constitue l'une des voies de réforme de l'Etat lorsque les pouvoirs publics ont à traiter des dossiers complexes impliquant de nombreux partenaires.

AUDE : EXERCICE DE CRISE

En 24 heures, le commando "Salamandre Noire" tente de détourner un avion, attaque une usine chimique et divers bâtiments publics avant de prendre en otage les salariés d'une cimenterie de l'Aude. C'est sur la base de ce scénario inspiré des attentats du 11 septembre que 840 sauveteurs, policiers et militaires ont été mobilisés au cours de l'exercice Excom en mars 2002. L'occasion pour les équipes de tester leurs réflexes chacune dans son domaine de compétence, leur matériel et surtout leur coordination. Au bataillon des 650 sapeurs-pompiers de Brignoles et de Nogent-le-Rotrou, soutenu par leurs collègues de Paris et de Marseille, sont venus s'ajouter les pilotes d'hélicoptères, une équipe anti-terroriste du Raid, des spécialistes des accidents technologiques et du traitement de l'eau... De cette opération ont été tirés tous les enseignements de nature à améliorer encore la réactivité et l'efficacité des équipes.

UN PÔLE ÉOLIEN DANS L'AUDE



Une chartre
départementale
de l'éolien
est en cours

D'un côté, l'Aude, pays de vents, qui accueille 12 parcs éoliens, soit 108 machines produisant 86,52 MW d'énergie et qui projette, grâce à des dispositifs financiers attractifs, d'implanter un important projet d'éoliennes en mer au large de Port-la-Nouvelle. De l'autre côté, des riverains inquiets qui multiplient les associations anti-éoliennes au nom de la protection des sites et de la défense de la tranquillité des riverains. Afin de promouvoir un développement maîtrisé de ces implantations, le préfet de l'Aude a constitué en 2002 un "pôle éolien" des services de l'Etat chargé d'instruire avec rigueur ces dossiers mais aussi de favoriser la concertation entre les parties concernées. Un "forum de l'éolien dans l'Aude" a été organisé le 22 novembre à Carcassonne. Il a permis d'engager la mise en place d'une instance de concertation qui sera chargée d'élaborer une chartre départementale encadrant le développement éolien.



LIMOUSIN

CARTES GRISES SUR RENDEZ-VOUS DANS LA CREUSE



Les usagers de la préfecture apprécient d'être reçus sur rendez-vous

Pour éviter à un automobiliste ou un concessionnaire de perdre son temps dans une file d'attente, réguler les flux d'usagers en fonction des heures et des jours et mieux équilibrer la charge de travail des fonctionnaires, le guichet des cartes grises de la préfecture de la Creuse a fait sa révolution en 2002. A l'issue d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe, un système de rendez-vous a été mis en place. Aux deux guichets spécialisés d'hier (un pour les usagers, l'autre pour les concessionnaires) a été substituée une organisation sur rendez-vous chaque matin entre 9 et 11h30 tandis que les guichets restent en libre-service durant l'après-midi. Lors de la prise des rendez-vous, qui sont fixés toutes les dix minutes, le fonctionnaire cerne précisément la demande et fournit tous les renseignements utiles (pièces nécessaires...).

Le bilan provisoire est positif. La nouvelle organisation, largement présentée dans les colonnes de la presse locale, constitue un progrès pour 80% du public, y compris pour les professionnels. La première enquête de satisfaction révèle en effet que les usagers apprécient la réduction des délais d'obtention et la plus grande disponibilité du personnel.

En 2003, une évaluation de grande ampleur sera réalisée dont les résultats seront présentés à la presse.

LA HAUTE-VIENNE À LA POINTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Pionnière dans le domaine de la gestion électronique des documents (GED) et celui des téléprocédures depuis 1999, la préfecture de la Haute-Vienne dispose aujourd'hui d'un savoir-faire éprouvé dans ces technologies qui facilitent le travail des fonctionnaires et simplifient la vie des usagers.

En interne, la GED, d'abord utilisée par le seul bureau du courrier avant d'être étendue à l'ensemble de la préfecture, des sous-préfectures et du secrétariat régional pour les affaires régionales fin 2001, permet d'assurer un archivage électronique des documents, facilite la recherche de données, le partage d'informations... Pour parvenir à ce résultat, un comité de pilotage donne les orientations, discute, valide les propositions de l'équipe projet et suit

l'évolution du programme. De son côté, l'équipe projet administre, structure les bases et dispense des formations.

Aujourd'hui, neuf bureaux utilisent cette technologie au quotidien pour le courrier tandis que tous les services de la préfecture exploitent la base des arrêtés préfectoraux. Résultat, les chronos papier appartiennent à un âge révolu. En 2003, la préfecture a prévu de mettre en place un système d'instruction électronique des dossiers avec les services déconcentrés de l'Etat.

Pour les usagers, un service baptisé "Téléprocédures 87" a été mis en ligne. Système original de téléprocédures, il simplifie la réalisation de certaines formalités. Le service offre, bien entendu, toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de différentes démarches (pièces à réunir...). Il propose également un accès à certains formulaires nationaux inscrits au CERFA qu'il est possible d'imprimer depuis chez soi. Enfin, il a permis, fait plus inédit, de simplifier sept procédures administratives concernant les demandes de visite médicale, duplicata de permis de conduire, permis de conduire international, certificat de destruction de véhicule, certificat de cession de véhicule, d'immatriculation de véhicule, permis de chasser.

L'internaute peut télécharger le formulaire, bénéficier d'un accompagnement sur la façon de le remplir et sur les pièces à joindre pour obtenir le titre. Mieux, pour la demande de visite médicale, il peut même accomplir la formalité depuis son domicile.

LES POLITIQUES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT AU PLUS PRÈS DU TERRAIN EN CORRÈZE

Trois chantiers majeurs, correspondant à trois politiques prioritaires du gouvernement, ont été ouverts en 2002 par la préfecture de la Corrèze. Ainsi, une démarche de progrès a été lancée à l'initiative du préfet dans le droit fil de la réforme de l'Etat.

Premier objectif : augmenter l'efficacité, l'efficience, la réactivité et les capacités d'anticipation de la préfecture, en un mot augmenter la valeur ajoutée de l'Etat dans le département, donc améliorer son image. Moyens mis en œuvre : une réflexion en profondeur sur le sens des missions, de l'organisation et du fonctionnement des services préfectoraux a été initiée. Résultats attendus : des propositions concrètes d'ici à l'été 2003 et des plans d'actions par direction et par bureaux seront élaborés et opérationnels dès 2004.



Une politique active des contrôles permet de réduire dès 2002 l'insécurité routière

Deuxième chantier : l'insécurité routière. Véritable enjeu de société, la délinquance routière a été réprimée au moyen d'une multiplication des contrôles coordonnés entre services de police et de gendarmerie et relayés par une politique de communication active. L'effet de cette stratégie commence à porter ses fruits : une diminution significative du nombre d'accidents et surtout du nombre de tués a été enregistrée.

Troisième axe d'action : la lutte contre la délinquance. L'intervention du GIR Limousin dans un quartier sensible de Brive a permis à la lutte contre la délinquance et l'économie souterraine de marquer de nouveaux points. Une démarche de modernisation a également été initiée au sein des services de police et de gendarmerie. Pour passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, les services ont été invités par le préfet à établir un programme d'objectifs pluriannuel ainsi que des plans d'action correspondants qui faciliteront l'évaluation et le contrôle des résultats atteints.

104

105

LIMOUSIN



LORRAINE

UNE CHARTE DE L'ACCUEIL ENGAGÉE



*Tous les agents
concernés ont reçu
une formation
spécifique sur
l'accueil*

Comment offrir un accueil de qualité aux usagers ? Pour répondre à cette question posée à toutes les préfectures par l'instruction ministérielle de fin 2001, la préfecture de Lorraine a concentré sa réflexion sur les sites les plus importants de Metz, Thionville et Forbach.

Premier temps : un cabinet d'étude a posé un diagnostic après trois mois d'enquête auprès des agents et des usagers, d'observations de terrain, d'appels téléphoniques... Celui-ci a mis en lumière la configuration inadaptée des locaux d'accueil à Forbach et Thionville ainsi que les insuffisances de l'accueil téléphonique à la préfecture de Metz.

Deuxième temps : le comité de pilotage, présidé par le préfet, a fixé les axes d'actions prioritaires, axes traduits en fiches actions opérationnelles qui précisent dans chaque cas le calendrier, les conditions d'évaluation de l'action, les services impliqués....

Troisième temps : une charte d'accueil a décliné les engagements de la préfecture auprès du public. Communication aux usagers des délais de délivrance des cartes grises (30 à 45 minutes maximum si l'utilisateur est sur

place, 5 jours s'il fait sa demande par courrier), des délais de délivrance des permis de conduire (20 minutes si l'utilisateur est sur place, 8 jours s'il fait sa demande par courrier) ; prise en charge téléphonique des usagers pendant les horaires d'ouverture des services ; prise en charge, par le pré-accueil, des étrangers ayant un titre de séjour à retirer : tels sont les points forts de la charte d'accueil.

35 000 ÉVANGÉLISTES TZIGANES DANS LES VOSGES

Pour la troisième fois en 2002, la mission évangélique tzigane "Vie et Lumière" a donné rendez-vous à ses membres à Damblain dans les Vosges.

Pour faire face à l'arrivée prévue de 35 000 personnes, un état-major s'est immédiatement mis en place. Le préfet du département, le sous-préfet de Neuf Château, mais aussi les équipes du préfet délégué à la sécurité et à la défense de la zone ont préparé minutieusement l'événement. Objectif : conclure avec les représentants de la mission un protocole d'accord définissant précisément les engagements et obligations de l'Etat comme des organisateurs et être en capacité de traiter immédiatement les difficultés dès qu'elles surgiraient. Un tel modus operandi a exigé, dès la mi-juin, un investissement constant du corps préfectoral des services de la préfecture (cabinet, SIDPC), du préfet délégué à la sécurité et des autres services de l'Etat (gendarmerie, DDE, DDASS,...).

Une exigence de transparence à l'égard des élus, de la population, comme des médias nationaux et locaux a guidé les équipes et permis de lever bon nombre d'incompréhensions. Du 13 au 30 août, près de 35 000 personnes se sont relayées sur la base aérienne de Damblain.

Pour accompagner le rassemblement dans de bonnes conditions, des escadrons de gendarmes mobiles fournis par la zone de défense, mais aussi des médecins, pompiers, techniciens de l'équipement ont été mobilisés. Au-delà de la présence continue des services de l'Etat sur le terrain, une réunion interservices présidée par le préfet à laquelle se joignaient les responsables de l'association "Vie et Lumière" a été organisée quotidiennement.

Résultat, un bilan positif. L'ordre public a été respecté, l'approvisionnement en eau a été assuré et la population a réservé un bon accueil à ses visiteurs. Constituant une lourde charge pour les différents services de l'Etat, le bon déroulement du rassemblement tient largement à la mise en synergie de toutes les compétences par le préfet.

Le 25 août 2002, un protocole d'accord avec l'association "Vie et Lumière" a été cosigné par M. Michel Guillot, préfet des Vosges, et par le pasteur Charpentier, puis présenté à Christian Poncelet, président du Sénat, président du Conseil général des Vosges



GLOBALISATION DES CRÉDITS DANS LES VOSGES

La préfecture des Vosges s'inscrit dans le peloton de tête des préfectures globalisées. Pour la troisième année, elle assume la responsabilité totale de la gestion de son budget, tant sur les moyens classiques du fonctionnement que sur ceux de l'investissement ou sur les rémunérations du personnel.

Parce que ces crédits globalisés sont fongibles et autorisent l'équipe de direction à affecter les moyens en fonction de ses priorités locales, et non plus de directives uniformes venues de Paris, une transparence totale s'impose. C'est pourquoi la préfecture s'est dotée d'un projet de service et a développé un dialogue social approfondi avec les instances paritaires (comité de globalisation réunissant notamment les cadres de la préfecture, comités techniques paritaires réunissant les syndicats) pour débattre des choix les plus pertinents. Un contrôle de gestion a également été mis en place en 2002 auprès du secrétaire général pour analyser les résultats d'indicateurs d'activité mis en place par le ministère de l'intérieur et améliorer l'efficacité des services tandis qu'une comptabilité analytique prenant en compte la réalité des missions et des fonctions logistiques se développait.

Résultat, des marges de manœuvre ont été dégagées et

réinvesties dans le recrutement de personnels vacataires pour faire face à différentes contraintes conjoncturelles (missions particulières, surcharge de travail...). Elles ont également permis d'attribuer une indemnité complémentaire à l'ensemble des agents, indemnité cependant modulée pour partie en fonction de la contribution particulière des uns et des autres. Enfin, une part non négligeable des crédits globalisés a été consacrée à des dépenses d'équipement.

Au total, la préfecture des Vosges, comme dix autres en 2002, est entrée de plain pied dans l'ère de la modernité. Avec plus de trois ans d'avance sur l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances qui va révolutionner l'administration française, la globalisation des crédits a permis une meilleure allocation des moyens financiers, la mise en place d'un contrôle de gestion comme outil d'aide à la décision, un dialogue social plus nourri et une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences rigoureuse.

UNE COORDINATION ZONALE EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Difficile pour les responsables du réseau routier de résoudre seuls les perturbations dues aux intempéries ou les afflux de circulation à l'échelle d'une zone quadrillée par quelque 2000 km d'autoroutes et 12 600 km de routes principales. Seule une coordination renforcée et réactive permet d'être efficace. C'est dans ce but qu'ont été élaborés les plans de gestion du trafic (PGT). Leur principe : mettre en place sous la direction d'une seule autorité responsable, le préfet de zone, des mesures coordonnées de gestion du trafic à l'échelle de la zone (délestages du réseau primaire, itinéraires alternatifs sur le réseau associé, interdiction de circulation des poids lourds...).

Trois plans de gestion du trafic ont été approuvés en 2002 pour la zone Est : l'un pour les grandes migrations estivales et hivernales, l'autre pour tout évènement perturbant sur le corridor européen autoroutier entre Bruxelles et Langres, le troisième pour faire face aux intempéries de la zone Est. Il revient au poste de commandement zonal de circulation de mettre en œuvre ces plans à partir des informations reçues de tous les services de la zone, voire d'autres zones, et grâce aux moyens de communication réactifs et sécurisés dont il dispose.

Au cours de l'hiver 2002-2003, le PC zonal de circulation a été activé à trois reprises pour anticiper des chutes de neige et des pluies verglaçantes. Les mesures mises en place par le préfet de zone et le préfet délégué à la sécurité en étroite concertation avec les préfets de départements ont limité les conséquences de ces caprices météo : aucun automobiliste n'est resté bloqué plus de 3 heures sur les autoroutes.



MIDI-PYRÉNÉES

AZF : UNE CRISE MULTIFORME

30 morts, plus de 8 000 blessés dont certains très graves : le 21 septembre 2001, l'explosion de l'usine AZF "souffle" la ville de Toulouse.

Aussitôt, un dispositif de coordination sans précédent, associant tous les services concernés et la ville de Toulouse, se met en place à la préfecture. C'est le temps de l'urgence. Mobiliser l'ensemble des moyens de secours, veiller à la mise en sécurité du site de la catastrophe, assurer la sécurité publique en évitant les vols et les pillages, contrôler la qualité de l'eau et de l'air, répondre à l'angoisse de la population, prévoir l'hébergement d'urgence, communiquer avec les médias... : une batterie d'actions doit être mise en œuvre simultanément.

Mais passée l'urgence, vient le temps de la reconstruction. Pendant de nombreux mois, le drame de Toulouse a nécessité la mise en place d'un dispositif sur-mesure pour faire face à une situation inédite. Une aide d'urgence a été attribuée dans les premières semaines à 38 000 foyers. Pour faire face aux dégâts importants subis par plus de 30 000 logements, un budget de réparations représentant l'équivalent de la construction d'une ville neuve de 11 000 habitants a été nécessaire. 1 000 relogements ont été réalisés. Une cellule travaux a été mise en place pour faciliter la mise en relation des particuliers et des entreprises. Une cellule assurance et une cellule de médiation locative ont favorisé le règlement des difficultés dans le cadre d'un dispositif dérogatoire. Un comité de suivi des victimes a été mis en place tandis qu'un suivi épidémiologique était assuré pour connaître les conséquences à long terme de cette catastrophe sur la santé et l'environnement. Un dispositif d'aide aux entreprises sinistrées a permis de limiter les conséquences économiques.

Pour faciliter le reclassement des salariés touchés par la fermeture totale d'AZF ou partielle de la SNPE et assurer le suivi des décisions importantes prises par le CIADT du 13 décembre 2002 concernant le développement économique de Toulouse, une cellule d'accompagnement social et de développement économique a été constituée.

Crise très grave, longue, multiforme, la catastrophe d'AZF a nécessité un engagement fort et exigeant de l'Etat pour identifier les actions nécessaires, les organiser en fédérant les énergies, en assurant une réelle coordination tout en veillant à ce que chacun assume ses responsabilités.

L'ITINÉRAIRE TRÈS GRAND GABARIT

50 mètres de long, 14 de haut et 8 de large : telles sont les dimensions hors normes des convois destinés à acheminer les pièces de l'Airbus A380 entre Bordeaux et Toulouse. Pour assurer ces transports exceptionnels, l'aménagement d'une voie de 240 km à travers les quatre départements de la Gironde, des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne s'imposait. Le projet "d'itinéraire très grand gabarit", financé par l'Etat (43%) et par Airbus (57%) pour un coût total de 171 millions d'euros, était né.

Les services de l'Etat des quatre départements se sont mobilisés pour relever ce défi. Leur feuille de route : réaliser en deux ans une opération exceptionnelle pour un projet qui en aurait nécessité cinq en temps ordinaires tout en respectant un haut niveau de service et un budget précis.

Les retombées positives pour le développement des départements traversés sont déjà à la hauteur de l'effort consenti. Témoin, le Gers. "Plus de la moitié de l'infrastructure routière passe par le Gers", indique le préfet. Aujourd'hui, l'adhésion des habitants, des entreprises et des élus du Gers est forte. D'ailleurs, l'annonce de l'implantation du sous-traitant Latécoère et de ses 150 emplois à Gimont illustre clairement l'impact économique d'une telle opération. D'autres projets sont en train d'émerger à l'Isle Jourdain, à Auch, note le préfet qui rappelle que l'infrastructure est aussi un itinéraire technologique, doublé d'une fibre haut débit avec des points de raccordement tous les deux kilomètres. Grâce à ce projet, le Gers a l'opportunité de développer deux nouvelles filières, celles de l'aéronautique et des hautes technologies.

TOURISME EN HAUTES-PYRÉNÉES

Des contrats de pôle touristique pour valoriser les charmes du département



Sous la forte impulsion des services de l'Etat, le département des Hautes-Pyrénées a initié une démarche d'aménagement ambitieuse. D'où la signature de six contrats de pôle touristique entre les collectivités, le conseil général, le conseil régional et l'Etat pour la Haute Vallée d'Aure, le Haut Louron, Luz St Sauveur, Gavarnie-Gèdre, Argelès, Val d'Azun, Hautacam, et La Mongie Tourmalet. Sur la base d'un diagnostic partagé, chacun des pôles a réalisé une étude stratégique définissant un positionnement commercial et des priorités d'aménagement. Un programme d'actions a été élaboré intégrant des investissements matériels et immatériels pour un budget total de 24 millions d'euros sur la période 2002-2006 (dont 4 millions de subventions publiques).

Conduite dans une large concertation, cette démarche constitue une étape décisive pour l'adaptation de l'offre de prestation touristique à la demande des clientèles dans le respect de l'environnement et du patrimoine.

MONTAUBAN : LA PREMIÈRE PRÉFECTURE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Parce qu'elle est sortie de terre avec le troisième millénaire, la nouvelle préfecture du Tarn et Garonne a été placée sous le signe de la modernité. Cette opération immobilière, qui combine, pour un coût de 9 millions d'euros, restructuration du bâtiment existant et construction d'une aile neuve, a été l'occasion de nombreuses innovations. De retour sur son site historique au cœur de Montauban, la préfecture constitue à nouveau l'un des pôles du centre urbain, accueillant et facile d'accès dont le ministère de l'intérieur a voulu faire un site exemplaire et pilote à plus d'un égard.

C'est pourquoi les technologies de l'information et de la communication font partie intégrante des bâtiments et de la nouvelle organisation des services. L'ensemble des locaux est ainsi équipé en fibres optiques et la mainte-



La préfecture sera entièrement cablée

nance des bâtiments est réalisée grâce à un système assisté par ordinateur. Tous les grands fichiers réglementaires ont été numérisés, première expérience de gestion électronique des documents "multiapplicative" dans les préfectures et une borne interactive consultable 24h/24 par les usagers a été installée aux abords de la préfecture.



NORD-PAS-DE-CALAIS



Le centre de coopération policière et douanière de Tournai est opérationnel depuis septembre 2002

SÉCURITÉ : LA COOPÉRATION FRANCO-BELGE

Un triangle urbanisé de 2 500 km² de part et d'autre de la frontière, 1,8 million de citoyens et une criminalité en hausse continue : tels étaient les termes de l'équation que les policiers français et belges avaient à résoudre au printemps 2002. Si un accord avait été signé en mars 2001 entre les deux ministres de l'intérieur pour renforcer la coopération et ne plus faire de la frontière une aubaine pour les délinquants, l'engagement tardait à se concrétiser. En mai 2002, le nouveau gouvernement se donne trois mois pour ouvrir un centre de coopération policière et douanière (CCPD), mettre en place des patrouilles mixtes dans la zone frontalière et créer un groupe de travail bilatéral chargé d'étudier la question des interpellations transfrontalières, préalable indispensable dans la lutte contre les bandes du triangle Lille-Roubaix-

Tourcoing. Dans les quinze jours, les patrouilles conjointes sont à pied d'œuvre. Le 10 juin, le groupe de réflexion est installé par les deux ministres de l'intérieur. Le 1er septembre, le centre de coopération policière et douanière est ouvert à Tournai dans les locaux de la police fédérale et accueille dix policiers de la police aux frontières, de la sécurité publique, de la police judiciaire ainsi que cinq gendarmes et cinq douaniers français. Opérationnel 24 heures sur 24, le CCPD est un lieu d'échanges d'informations et de coordination des actions.

UN PÔLE DE COMPÉTENCE "DÉVELOPPEMENT DURABLE"

Le développement durable qui associe, dans une approche transversale, des préoccupations économiques, environnementales et de cohésion sociale, est au cœur des politiques menées en région Nord-Pas-de-Calais par l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales.

C'est pourquoi l'Etat s'est doté en mai 2002 d'un pôle "développement durable". Sa mission : élaborer le point de vue de l'Etat à l'échelon régional et faire de celui-ci un acteur à part entière du développement durable.

Ce pôle, résolutement interministériel, implanté auprès du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) (1), mène une triple action. D'abord, mettre en œuvre dans la région la stratégie nationale de développement durable

(1) Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelles (DRTEFP), Direction de l'environnement (DIREN), Direction régionale de la recherche et de l'environnement (DRIRE), Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF), Direction régionale de l'équipement (DRE), délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), préfetures de département.

adoptée en novembre 2002. Ensuite, définir les missions pouvant être confiées au centre ressource du développement durable (CERDD), créé en mai 2001 sur proposition de l'Etat et du conseil régional, pour promouvoir le développement durable dans la région. Enfin, développer une "administration durable", par la diffusion de cette culture auprès de chaque service, chaque fonctionnaire. En clair, apprendre à ses propres troupes à adopter des "comportements durables" et repenser les organisations, des actions de recyclage du papier aux déplacements des agents, pour se placer en conformité avec cette nouvelle exigence.

**L'OPÉRATION PASSERELLE :
FONCTIONNAIRES ET CHEFS
D'ENTREPRISE APPRENNENT À
MIEUX SE CONNAÎTRE**

"Mieux écouter le monde de l'entreprise" : c'est l'un des objectifs que s'est fixé l'Etat en région Nord-Pas-de-Calais pour accroître la qualité de ses prestations aux entreprises et améliorer la connaissance réciproque entre la sphère économique et le monde administratif.

L'opération, baptisée "Passerelle", a été définie par le secrétariat général pour les affaires régionales en collaboration avec les chambres consulaires, le MEDEF et une organisation patronale interprofessionnelle, Entreprises & Cités.

Son parti-pris : mettre en œuvre un programme de formation et d'information réciproques. Plus concrètement, des fonctionnaires de catégorie A réalisent un stage au sein d'entreprises, tandis que des cadres ou chefs d'entreprises partagent le quotidien des services régionaux de l'Etat. Au bout du compte, chacun en retire une compréhension plus juste des contraintes, des objectifs et des méthodes de l'autre. En trois ans, la moitié des cadres A de l'échelon régional de l'Etat et autant de cadres d'entreprises devraient avoir tenté l'expérience.

Lancée le 17 mai 2002 à l'initiative du préfet Rémy Pautrat, l'opération "Passerelle" a déjà permis à 38 fonctionnaires de participer pendant une semaine à la vie d'une entreprise. Chaque session de formation est encadrée par des séminaires d'1/2 journée visant à préparer les stages et à confronter les expériences. A l'issue du stage, chaque fonctionnaire rédige une fiche de restitution décrivant sa vision de l'entreprise, de sa stratégie, ainsi que ses attentes à

l'égard de l'Etat. En 2003, ce sera au tour des cadres et chefs d'entreprise d'intégrer l'administration l'espace d'une semaine.

Cette initiative complète la démarche d'information des entreprises engagée via le site internet de la préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) qui fournit des informations actualisées sur les droits et obligations des chefs d'entreprise, sur les aides à la création, à la reprise ou à l'extension.

**SANGATTE :
UNE MOBILISATION
HORS DU COMMUN**

Pour gérer la fermeture du centre de Sangatte décidée par le ministre de l'intérieur, la préfecture du Pas-de-Calais s'est mobilisée pendant plusieurs semaines. Une cellule de coordination comprenant des représentants de



*Nicolas Sarkozy
a réalisé plusieurs
voyages au centre
de Sangatte*

la préfecture, de la police, de la gendarmerie et de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, a été mise en place afin d'organiser l'accueil et le transport des réfugiés dans des foyers SONACOTRA et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le plus souvent hors du département.

Les opérations ont abouti au 31 décembre 2002 à 7 384 interpellations, 81 placements en centres d'hébergement et de réinsertion sociale, 638 placements en centres d'accueil, 15 placements en foyer, 31 placements en hôtels. Dans le même temps, les autorités britanniques acceptaient 1 018 migrants résidants au centre de Sangatte sur leur territoire.



BASSE-NORMANDIE



Les partenaires publics se mobilisent pour la reconversion des salariés de Moulinex

FERMETURE DE MOULINEX : UNE MOBILISATION COORDONNÉE PAR LA PRÉFECTURE DE RÉGION

7 septembre 2001 : le groupe Brandt-Moulinex dépose son bilan. Pour la région de Basse-Normandie, les conséquences sont lourdes : fermeture partielle ou totale de cinq sites, plus de 3 250 salariés licenciés.

Parallèlement au plan social doté de 100 millions d'euros et à la mise en place de cellules de reclassement début 2002, l'Etat, le conseil régional, les conseils généraux et les collectivités locales concernées décident de conjuguer des moyens financiers exceptionnels pour favoriser la reconversion des sites et la revitalisation économique du territoire. C'est l'objet de la convention de redynamisation, signée le 1er février 2002, qui mobilise 103 millions d'euros de financements nouveaux.

Préparation du plan d'action, tutelle de la mission de revitalisation économique (MIRE) mise en place auprès du préfet de région, coordination des services de l'Etat concernés, secrétariat du comité des cofinanceurs, défini-

tion et suivi du montage financier de la plupart des actions de redynamisation... : la préfecture de région a été en première ligne pour faire vivre la convention.

Un an après sa mise en œuvre, plus de 31,5 millions d'euros (tous financeurs confondus) ont été engagés au profit du reclassement des ex-salariés comme en faveur des projets de réindustrialisation des sites touchés. Fin 2002, 57% des salariés ont trouvé une solution : emploi, retraite, pré-retraite, projet de vie, formation longue qualifiante dans des secteurs porteurs... Et 723 emplois vont être créés sur trois ans, soit 20 % de l'objectif fixé par la convention qui vise à la création de 3 600 emplois.

TÉLÉMAIRIES 61 DANS L'ORNE

Lancée en juillet 2002 par la préfecture de l'Orne, en partenariat avec l'association départementale des maires, Télémairies 61 sera opérationnel en 2003. Résolument tourné vers l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le projet vise à dématérialiser les actes administratifs échangés entre l'Etat et les collectivités locales.

La mise en œuvre de Télémairies 61 est progressive. Elle passe tout d'abord par une campagne d'information et de sensibilisation auprès des élus. Elle implique également de subventionner, au titre de la dotation globale d'équipement, l'achat de matériel informatique par les mairies du département afin que chacune d'elle possède sa propre adresse de messagerie électronique.

L'ambition est d'étendre le procédé à toutes les collectivités locales et à tous les types de correspondance entre les mairies et la préfecture. 200 communes, sur les 505 que

compte le département, possèdent d'ores et déjà une adresse de messagerie électronique.

Le dispositif est simple. Les documents sont envoyés sous format PDF afin d'assurer leur intégrité et de réduire leur "poids" électronique, limitant ainsi les risques de saturation des messageries. Au sein de la préfecture, un opérateur centralise les envois des courriers transmis par les différents services. Chaque document envoyé est stocké dans une bibliothèque électronique afin de palier toute perte, liée à une éventuelle saturation des boîtes de réception. Grâce à certains critères (objet du courrier, auteur, date de création), tout envoi peut être retrouvé et transmis d'un simple clic.

GESTION DE CRISE DANS LA MANCHE : INFORMER DU PLUS PRÈS AU PLUS LOIN



La préfecture de la Manche s'est dotée d'un dispositif réactif de gestion de crise

Avec 350 km de côtes, 3,5 millions de visiteurs au Mont-Saint-Michel, 3 sites nucléaires, la Manche ne manque pas d'occasion de gérer des crises petites et grandes. Le naufrage du tanker chimiquier Levoli Sun, l'a convaincue d'élaborer un outil informatique d'information, de coordination et d'aide à la décision.

Cahier des charges fixé à cette application innovante : assurer une gestion systématique des informations provenant de sources multiples et réaliser une synthèse pertinente du point de vue opérationnel pour éclairer la décision de l'autorité préfectorale.

Pour répondre à la commande, l'outil informatique a été élaboré selon l'architecture suivante. Une main courante

saisie sur informatique permet de recueillir l'ensemble des données fournies par les services de secours et de sécurité. Celles-ci sont enrichies par une base de données numérisées (cartographie, photographies, vidéos). Dans la salle opérationnelle équipée d'un vidéo-projecteur, la main courante est projetée en continu pour assurer un niveau d'information égal aux différents services.

Pour que les équipes de terrain et le PC de la préfecture travaillent en parfaite cohérence, sans perte d'informations ni d'instructions, les données ainsi recueillies sont transmises au fil de l'eau. A cet égard la consultation en temps réel (intranet-internet) de la main courante informatisée permet d'offrir une information de référence aux différents maillons de la chaîne des secours.

Cette fluidité dans la circulation interne des informations favorise le décloisonnement entre les différents échelons et les divers services en les impliquant dans une démarche d'anticipation et de concertation active.

Adapté aux risques spécifiques du département, cet outil permet d'informer "du plus près au plus loin" l'ensemble des acteurs de la gestion de crise, sur l'ensemble de ses paramètres. Et de renforcer encore l'efficacité des secours.



HAUTE-NORMANDIE

RÉDUIRE LES RISQUES MAJEURS À LA SOURCE

Avec 60 sites classés SEVESO II, la maîtrise du risque industriel constitue une priorité absolue de la préfecture de Seine-Maritime.

Pour réduire les dangers à la source et favoriser une meilleure prise en compte du risque industriel en matière d'urbanisme (maîtrise de la construction...), une double démarche a été impulsée par l'Etat en 2002.

En lien étroit avec les industriels qui ont coopéré à la rédaction d'une "charte de bonne conduite", des réunions par bassins de risque ont été organisées au printemps 2002 en présence des élus locaux.

Les premiers résultats sont déjà tangibles. L'usine Grande Paroisse de Grand-Quevilly (Rouen Ouest) par exemple a réduit significativement ses zones de danger. Et, le travail est en cours sur le second site de cette société situé dans la partie est de l'Agglomération Rouennaise.

MODERNISER L'ALERTE DES POPULATIONS

Le risque zéro n'existe pas. Et si tout est mis en œuvre pour réduire les dangers à la source, les habitants doivent aussi être mobilisés. C'est pourquoi la préfecture de Seine-Maritime a lancé en 2002 une réflexion sur la modernisation de l'alerte industrielle.

Pour améliorer la capacité de l'Etat à mobiliser plus efficacement les habitants, le ministère a financé une étude destinée à identifier des pistes d'amélioration : installations complémentaires ou déplacement de sirènes, actua-

lisation plus rapide des plans particuliers d'intervention (PPI) qui définissent l'organisation des secours en cas d'urgence, utilisation des panneaux à messages variables autour des agglomérations, définition des axes d'évacuation, mobilisation des téléphones portables ou filaires dans la zone d'alerte, utilisation du site internet de la préfecture pour diffuser en temps réel les explications et consignes à la population en cas d'alerte... La préfecture travaille aussi, en lien avec l'union des industries chimiques, sur le contenu des premiers messages d'alerte. Enfin, comme cela a été le cas en 2002 pour les communes exposées au risque nucléaire, la préfecture proposera en 2003 aux communes confrontées au risque industriel des plans communaux de sauvegarde afin d'anticiper une alerte et une organisation de crise.

TERRITOIRES ET INTERCOMMUNALITÉ

MITI : derrière ce sigle travaille la mission inter-services des territoires et de l'intercommunalité. Créée en 2000, pilotée par le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, elle rassemble tous les services de l'Etat susceptibles de favoriser par leur action l'essor de l'intercommunalité (1). Pour la préfecture, la MITI préfigure aussi l'une des pistes explorées pour réformer l'Etat en développant le travail interministériel en réseau.

L'investissement a porté. Ainsi, l'intercommunalité à fiscalité propre a connu une évolution importante. 21 créations de communautés de communes et une création de communauté d'agglomération sont intervenues au cours des deux dernières années. Au 31 décembre 2002, l'intercommunalité à fiscalité propre concernait 97,7% des communes du département et 98,2% de la population. La MITI a également permis des échanges constructifs ainsi

qu'un suivi des projets dans le domaine des pays comme dans celui des agglomérations.

Au-delà, la MITI a permis la constitution d'un capital moins visible mais tout aussi précieux : le développement d'une culture interministérielle entre des services aux missions et aux logiques différentes. C'est ainsi que les échanges réguliers d'informations entre les services autour de questions d'intérêt commun, la territorialisation des politiques publiques en faveur des projets de développement local, la vision partagée des enjeux des territoires ont favorisé la construction d'un socle commun.

Après les travaux sur les périmètres, la MITI a approfondi sa plus-value sur les aspects financiers des contrats. En 2003, elle s'investira sur le suivi et l'évaluation de ces derniers. Au total, la MITI illustre la volonté de l'Etat d'explorer des organisations de travail résolument interministérielles.

UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC À ROUEN ET AU HAVRE

Pour repenser une ville, la rénover, la réorganiser, l'Etat, la région, le département, les communes et autres bailleurs sociaux doivent s'asseoir autour de la même table, conjuguer leur savoir-faire, mutualiser leurs moyens. Reste à savoir comment organiser juridiquement cette coopération. Au Havre et à Rouen, deux villes choisies pour mener à bien une opération lourde de rénovation via un grand projet de ville (GPV), la formule du groupement d'intérêt public (GIP) mutualisé a été choisie.

Au sein de cette structure juridique unique, dont le champ de compétence s'étend aux sites "sensibles" retenus par la politique de la ville, chaque partenaire dispose d'un nombre de sièges proportionnel à sa participation financière. Favorisant l'émergence d'une démarche partagée, le GIP offre également un point d'entrée unique aux porteurs de projet faisant appel aux moyens du GIP/GPV. D'où une instruction collégiale qui permet une meilleure prise en compte des projets. Désormais, ces derniers ne sont pas examinés à l'aune des critères financiers de chaque partenaire mais en fonction de l'opportunité et de la pertinence de l'action proposée. L'instruction des dossiers s'en trouve accélérée et les subventions accordées sont plus rapidement engagées. Enfin, la mutualisation des crédits implique une transparence et un suivi de gestion particulièrement rigoureux pour que, in fine, chacun des partenaires retrouve la trace de ses contributions. Bref, le GIP se révèle comme un instrument souple et efficace.

UN SITE DE FORMATION DÉDIÉ AUX VIOLENCES URBAINES

Pour concrétiser la volonté de la LOPSI et de la LPSI adoptées au cours du second semestre 2002 de faire reculer l'insécurité, le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a décidé de doter les policiers d'une formation spécialisée. Au sein de l'école nationale de police de Rouen-Oissel, sera construit un quartier de simulation permettant aux policiers de s'entraîner dans des conditions proches de la réalité. Premiers stages en 2003.

EURE : UNE FORMATION COMMUNE POLICE-GENDARMERIE



Une formation commune police-gendarmerie

Preuve que le rapprochement des forces de police et de gendarmerie voulu par le ministre de l'intérieur marque des points partout sur le terrain, une formation commune aux policiers et aux gendarmes a été organisée à l'automne 2002 dans le département de l'Eure. A l'initiative du commissariat de Vernon, une journée dédiée à la police scientifique a permis aux policiers et militaires d'échanger sur leurs organisations respectives, leurs méthodes de travail, leurs dotations en armements et en matériels.

(1) La MITI associe les sous-préfectures, les directions de la préfecture, la DDE (service aménagement du territoire), la DIREN, la DRAC, la DDAF, la DDTEFP, la DRT, la DRDJS, la DDASS, ainsi que le Rectorat, l'Inspection Académique, la Trésorerie Générale, les Services Fiscaux, l'INSEE, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional (service action territoriale).



PAYS DE LA LOIRE

LA MISE EN ŒUVRE DES FONDS EUROPÉENS

En 2002, une nouvelle dynamique en faveur de la mise en œuvre des fonds européens, notamment de l'objectif 2, s'est déployée dans toute la région des Pays de la Loire. Si la cellule "europe" du secrétariat général pour les affaires régionales des Pays de la Loire avait, dès l'an 2000, mis en place des méthodes de travail rigoureuses et une organisation administrative dédiée, associant très largement les sous-préfectures et les préfectures de département à la gestion des fonds européens, l'impulsion donnée par le gouvernement à l'été 2002 pour simplifier et mieux coordonner le dispositif a donné des résultats satisfaisants.

C'est ainsi qu'une stratégie d'animation a été mise au point avec les collectivités locales, principalement avec la région. Des documents pratiques ont été diffusés pour aider les porteurs de projet à faire émerger des opérations structurantes. Le suivi des maîtres d'ouvrages a fait l'objet d'un accord avec les services du Trésor public tandis que le pilotage informatique du programme était parallèlement renforcé.

Cette batterie d'initiatives a placé la région en bonne position dans la gestion des programmes et l'objectif fixé par le gouvernement semble avoir été atteint.

LA MODERNISATION DE L'ÉTAT EN MAINE-ET-LOIRE

En 2002, le Maine-et-Loire s'est investi dans trois directions pour moderniser le fonctionnement de l'Etat au quotidien.

D'abord, la préfecture a intensifié sa démarche de contrô-



le de gestion. Un outil de modélisation de l'activité et de gestion prévisionnelle des emplois (EFFI) a été créé et la comptabilité analytique introduite pour certaines dépenses. La démarche a également franchi les grilles de la préfecture puisqu'un "club" des contrôleurs de gestion des services de l'Etat a été mis sur pied.

Ensuite, la préfecture a renforcé l'usage des technologies de l'information et de la communication. L'opération "e-mail services aux mairies" a été engagée pour accélérer, avec le soutien financier de l'Etat, l'équipement informatique des communes. Pour faciliter et sécuriser les échanges, un réseau de boîtes fonctionnelles réservé aux élus a été créé.

Enfin, la préfecture a poursuivi ses réflexions dans le domaine de l'accueil. Une analyse de l'existant, la défini-

tion d'un programme d'actions et une trame de charte ont été finalisées. Une large information du personnel a été engagée. Objectif : être parfaitement opérationnel dès les premiers jours de l'année 2003.

BAISSE SPECTACULAIRE DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA SARTHE

- 12,33% d'accidents, -13,97% de blessés mais aussi et surtout -20,77% de tués : tel est le bilan encourageant de la lutte contre l'insécurité routière enregistré dans la Sarthe en 2002.

Après cinq années de stagnation, l'action préventive mise en place sur le terrain semble avoir porté. Les collégiens, très sensibilisés à cette problématique, y ont été associés de près notamment grâce à un concours de dessin. Le résultat de leurs cogitations et de leurs coups de crayon : un hérisson baptisé Routi. Chaque semaine dans la presse, Routi fournit aux automobilistes conseils et chiffres de



Un logo inventé
par des collégiens
pour la presse

l'accidentologie du département.

Mais la prévention n'est pas tout. C'est pourquoi, une action répressive déterminée, plaçant les conducteurs face à leurs responsabilités, a été conduite en parallèle. Témoin, le nombre de permis retenus ou suspendus a progressé de 38% en 2002.

LE S.I.T. DES SERVICES DE L'ÉTAT EN VENDÉE

Le système d'information territorial (SIT) de la préfecture de la Vendée, d'abord ouvert aux seuls services de l'État, a été étendu aux communes le 1er janvier 2002. Pour faciliter la circulation des informations et jouer son rôle d'outil fédérateur, l'architecture du SIT repose sur des modules thématiques conçus en fonction des centres d'intérêts quotidiens des utilisateurs.

Le S.I.T. propose un annuaire des communes et groupements de communes ainsi qu'un annuaire des services de l'État en Vendée. Le module "solidarité emploi formation" permet aux services de l'État compétents, à la ville de la Roche-sur-Yon et aux organismes d'aide à l'emploi d'échanger des données. Le module "collectivités locales" met à disposition toutes les circulaires préfectorales et la réglementation dans les domaines des finances locales, des marchés publics... Un module "observatoire de l'eau" offre une base de données qui permet de connaître les acteurs de l'eau dans le département, leurs coordonnées et leur rôle.

Dans le module "bruit", la direction départementale de l'action sanitaire et sociale a mis en ligne la réglementation, des modèles de lettres et d'arrêtés.

Enfin, le module "environnement" propose la réglementation, les procès-verbaux des commissions (commissions des sites, conseil départemental d'hygiène, commissions des carrières). Chemin faisant, d'autres idées ont germé. En 2003, un pôle interministériel "formation", une rubrique "sécurité publique et sécurité civile" et des données sur la délivrance des titres et les élections devraient enrichir le SIT.

LE GIR DÉMANTÈLE UN RÉSEAU DE CAMBRIOLEURS

9 octobre 2002 : une vaste opération judiciaire regroupant 275 personnels est déclenchée par le groupe d'intervention régional (GIR) de Nantes et le groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique en coordination étroite avec le préfet. Objectif : démanteler un réseau de cambrioleurs qui écume la région depuis quelques mois avec un mode opératoire constant avant d'écouler les marchandises en Europe de l'Est. Résultat : 106 personnes interpellées et 73 placées en garde à vue, une opération dont le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a salué le professionnalisme quelques mois à peine après la création des GIR.



PICARDIE

UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ DANS L'OISE

Le réseau des préfectures s'adapte aux mutations démographiques. La preuve, dans l'Oise. En 2002, la création d'une annexe de la sous-préfecture de Senlis a été décidée au centre de l'agglomération creilloise. Destinée à l'accueil du public au plein cœur d'un bassin de 100 000 habitants, cette annexe emploiera 12 personnes, soit quasiment l'équivalent d'une sous-préfecture. Décision importante pour les habitants de l'Oise qui bénéficieront ainsi d'un accueil de proximité comme pour la préfecture qui répondra mieux à leurs attentes, cet équipement financé par le ministère de l'intérieur, avec l'appui du ministère de la ville, ouvrira dans le courant de l'année 2003.

Pendant ce temps, la préfecture de l'Oise a également placé l'accueil du public et la sécurité des locaux au rang de ses priorités 2002. Les conditions matérielles de l'accueil (guichet, signalétique...) ont ainsi été substantiellement améliorées. La charte d'accueil a été arrêtée et mise en œuvre dans le courant de l'année 2002. Les objectifs de qualité sont dorénavant affichés à proximité des guichets, résultats réels à la clef (délais de délivrance de cartes grises, délais de délivrance des permis de conduire...).

L'ÉOLIENNE DE LA SOMME

Riche d'un puissant potentiel venteux, le département de la Somme est en bonne position pour satisfaire aux exigences de la directive européenne : porter à 21 % la part des énergies renouvelables et non polluantes dans la consommation d'électricité. Environ 150 projets d'implantation d'aérogénérateurs ont d'ores et déjà été recensés par l'agence de la maîtrise de l'énergie.



La commission éolienne offre un point d'entrée unique pour tous les projets

La diversité des acteurs concernés a conduit le préfet à mettre en place une structure interministérielle de coordination : la commission éolienne départementale. Composée de l'ensemble des services de l'Etat concernés, son secrétariat est assuré par la direction départementale de l'équipement.

Sa valeur-ajoutée, en termes de conseils et d'expertise, présente plusieurs facettes : conseiller les élus qui le souhaitent, éditer et diffuser un guide, porter à la connaissance des porteurs de projet les cartes des zones de sensibilité à l'égard des projets éoliens (patrimoine historique des sites naturels protégés, servitudes radioélectriques, inventaires paysagers et environnementaux), analyser les projets déposés pour instruction au regard des différentes législations applicables, vérifier la cohérence territoriale des implantations.

La commission est la porte d'entrée unique pour les demandes de renseignements comme pour les dossiers déposés en vue de l'instruction. Sur le site internet de la préfecture de la Somme, toutes les informations sur les réglementations et sur la démarche interministérielle conduite sous forme de textes, de cartes et de logigrammes sont en libre accès.

GIR DE PICARDIE : UN BILAN POSITIF

Installé en juin 2002, le groupe d'intervention régional (GIR) de Picardie a déjà conclu, en appui des services de police et de gendarmerie départementales, 11 affaires. L'action du GIR s'est focalisée sur deux axes prioritaires définis par les préfets de départements et les procureurs en fonction de la délinquance locale : le démantèlement de réseaux de trafic de stupéfiants et de véhicules automobiles, principalement dans la Somme et dans l'Oise, sans oublier les réseaux de trafic de fausses cartes bancaires.



147
personnes
interpellées
par
le GIR
Picardie

147 personnes ont été interpellées et 38 écrouées. Plus de 110 000 euros d'argent liquide et 15 véhicules haut de gamme ont été saisis. Cette collaboration entre services, y compris celle du ministère de l'économie et des finances, a permis la mise en recouvrement d'amendes fiscales et douanières importantes (plus de 50 000 euros) qui complètent les peines d'emprisonnement prononcées par la justice. L'investigation financière constitue en effet une condition indispensable d'éradication pérenne des réseaux de blanchiment de l'économie souterraine. La mobilisation des chefs des bureaux de la circulation et des étrangers des préfectures, a également apporté une réelle plus-value au travail des enquêteurs du GIR.

Au-delà du travail effectué au sein du GIR, la création de cette structure a conféré aux services intervenant dans le domaine de la sécurité une culture renforcée de l'échange d'informations et du travail en commun.

LES ORTHOPHOTOPLANS DE LA RÉGION

Comment aider les services de l'Etat à mieux à gérer l'espace, à mieux prévenir les risques ? Par la mise à disposition d'un support cartographique exploitable sous système d'information géographique (SIG), a estimé le secrétariat général pour les affaires régionales de Picardie. Des directions de l'agriculture à la direction de l'environnement, des services interministériels de défense et de protection civiles aux directions de l'équipement, nombreux sont en effet les services qui ont besoin de cet outil pour mieux suivre et assurer leurs missions.

Pour créer ces orthophotoplans à moindre coût (228 674 euros contre 1,15 à 1,60 millions d'euros pour des produits équivalents disponibles sur le marché), la préfecture a sollicité un prestataire privé pour réaliser des prises de vues aériennes ultra précises.



Une
représentation
cartographique
pour aider les
services
de l'État

Les photographies prises en 2001 et 2002 couvrent l'intégralité de la Picardie. Les clichés en couleur permettent d'obtenir un produit numérique uniforme, géoréférencé, utilisable dans tous les systèmes d'information. Dans un souci de bonne mutualisation, il sera diffusé aux services de l'Etat, aux collectivités et à d'autres partenaires selon des modalités en cours de finalisation. Une première en région.



POITOU-CHARENTES



Une maquette
du futur hall
d'accueil

UN ACCUEIL DE QUALITÉ DANS LA VIENNE

Pour offrir un accueil cousu-main au public de la préfecture et des sous-préfectures de la Vienne, tous les fonctionnaires concernés se sont mobilisés. Tout a commencé par une enquête de satisfaction auprès des intéressés eux-mêmes afin de mieux cerner leurs attentes dans tous les domaines, de l'accueil téléphonique à l'accueil au guichet. Les agents ont ensuite été invités à présenter leurs propositions. Il en est résulté une charte de l'accueil en 21 points.

Certaines actions transversales touchent à la réorganisation de l'ensemble des services : nouveaux locaux, mise en place d'un pré-accueil, amélioration des conditions d'attente, création d'un gestionnaire de file et amélioration de l'accueil téléphonique. D'autres actions sont spécifiques aux services : réduction des délais de délivrance des titres, information des usagers et simplification des

démarches par l'édition de guides ou de notices claires, mise en ligne d'informations et d'imprimés sur le site internet de la préfecture, mise en place d'une borne de délivrance extérieure des certificats de non-gage accessible 24h/24h et sept jours sur sept.

DÉMARCHE QUALITÉ DANS LES DEUX-SÈVRES

Initiée à l'automne 2001, la démarche qualité engagée par la préfecture des Deux-Sèvres pour améliorer son accueil a donné ses premiers fruits. Après un travail méticuleux engagé par les équipes pour connaître les attentes du public, sensibiliser les agents à la qualité, rédiger un manuel "qualité" et un référentiel de service qui fait office de feuille de route pour chacun, la première année d'application a livré ses enseignements.

Du côté de la satisfaction des usagers, le public est désormais informé en temps réel du temps d'attente en fonction de l'affluence dans le hall. Des fiches pédagogiques sur les principales démarches sont en cours d'édition et une borne d'accès à internet sera bientôt opérationnelle. Une cellule spécifique "courrier" a été créée pour réduire les délais de réponse aux correspondances. Enfin, le contact avec les professionnels de l'automobile a été renoué par des réunions périodiques et la préfecture s'est portée candidate pour expérimenter la télécartegrise pour les petits garages.

Sur le plan des conditions de travail des fonctionnaires, la démarche a permis une analyse fine des processus d'élaboration des titres et documents à travers un référentiel de service, l'expérimentation de la lecture automatisée des dossiers et leur gestion électronique pour un archivage moderne et performant. Au total, un certain nombre de règles de management ont été modifiées pour améliorer

rer la réactivité face aux pics de production et améliorer la sécurité eu égard au caractère sensible du titre délivré. Il reste que le processus d'amélioration est continu et que les équipes se sont fixé de nouveaux objectifs de court terme. Par exemple, pérenniser les délais de traitement (moins de 20 mn en moyenne à l'accueil, moins de 3 jours par courrier pour l'obtention d'une carte grise), fiabiliser la LAD puisque l'archivage électronique est désormais bien maîtrisé ou étendre les heures d'ouverture. Une nouvelle consultation du public est aussi prévue en 2003.

CHARENTE : DES CARTES GRISES HIGH-TECH

En 2002, la préfecture de la Charente a modernisé son procédé de production de cartes grises en misant, avec l'aide technique et financière de la direction des systèmes d'information et de communication du ministère, sur les technologies de lecture optique de documents (LAD) et de gestion électronique de données (GED).

Bénéfices attendus : une réduction du délai de délivrance de titres pour les usagers et une amélioration des conditions de travail pour les fonctionnaires qui peuvent désormais rechercher aisément des données anciennes tout en réglant définitivement le problème de place lié à l'archivage. Le principe technique retenu : les informations nécessaires à l'élaboration du titre sont numérisées et automatiquement intégrées, archivées, d'où gain de temps et sécurité de l'opération.

Pour que cette "greffe technologique" prenne, plusieurs réunions de travail entre l'encadrement et les personnels concernés ont eu lieu, les fonctionnaires ont effectué une visite d'études dans une préfecture disposant déjà de ces outils et une formation adaptée a été dispensée à chacun.

L'introduction de ces techniques s'inscrit dans un vaste plan d'ensemble de modernisation de l'accueil qui a conduit la préfecture à rénover son hall, à créer un pré-accueil et à s'équiper de bornes interactives extérieures, accessibles de jour comme de nuit.

UNE DÉLÉGATION INTER-SERVICES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Parce que la sécurité de nos assiettes mobilise de nombreux services, de la direction des affaires sanitaires et sociales aux services vétérinaires, de la direction du travail à la direction de la concurrence et de la répression des fraudes sans oublier police, gendarmerie et douanes, il est indispensable de coordonner les actions et de rapprocher les pratiques. Pour y parvenir, le préfet de Charente-Maritime a confié au directeur départemental des affaires sanitaires et sociale une délégation interservices qui lui permet d'animer le travail des uns et des autres.

Et la délégation a d'ores et déjà fait ses preuves. Des programmes de contrôles communs ou répartis, un traitement unique des plaintes et un système permanent de veille et de prévention ont été mis en place. Des protocoles thématiques d'intervention et de gestion des situations d'urgence ou de crise ont également été rédigés pour savoir précisément qui fait quoi. Au total, des gains d'efficacité ont été réalisés. Mais déjà, la réflexion se poursuit : à la Rochelle, les responsables concernés estiment qu'une fusion des services par rassemblement des métiers constitue une voie intéressante à explorer.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CHARENTE-MARITIME

Depuis 1999, le département de la Charente-Maritime est le cadre d'une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs de la sécurité routière.

En 2002, la préfecture a ajouté une nouvelle pierre à cet édifice : un comité médical départemental de sécurité routière. Première en France, il a reçu pour mission de

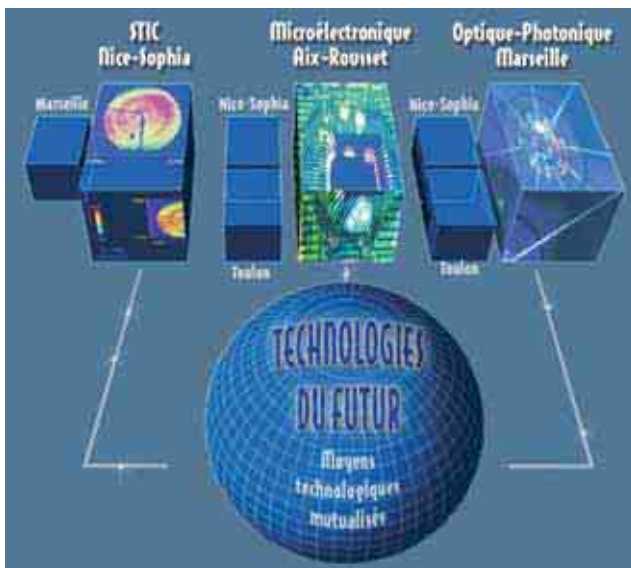


La Charente-Maritime multiplie les initiatives en matière de sécurité routière

sensibiliser le corps médical au risque routier, de conseiller les professionnels de la santé comme le grand public via le site internet de la préfecture et d'échanger des informations entre l'administration et le corps médical pour aider les médecins à mieux évoquer ce danger avec leurs patients. Une action préventive qui complète le plan de contrôle de la police et de la gendarmerie.



PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



ITER, un projet économique structurant pour toute la région

TÊTES CHERCHEUSES EN PACA

A l'initiative du préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, des responsables institutionnels et des acteurs socio-économiques de la région, l'Etat et ses partenaires se mobilisent pour constituer des toiles technopolitaines sur des secteurs stratégiques. En clair, des pôles de compétence et d'excellence dans le domaine de l'enseignement et de la recherche sont mis sur pied pour conforter le développement des filières industrielles régionales. Le tout se fait en coordination avec les actions des régions voisines, par exemple avec la filière micro-électronique de Grenoble, dans une logique de réseaux nationaux.

Pour conduire ces projets, des opérateurs communs à l'Etat et à la région ont été créés. Exemples : la mission de développement économique régionale pour l'accueil et la promotion ; Méditerranée Technologies pour l'offre technologique ; l'établissement public foncier régional pour les programmes d'assise foncière. Ces outils permettent d'accompagner les actions collectives menées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et des programmes structurels.

Second chantier majeur de l'année 2002 : le projet international ITER de fusion thermonucléaire contrôlée pour lequel le CEA de Cadarache, soutenu par la France, est candidat. Pour lui donner toutes ses chances, un comité de pilotage régional, animé par le secrétariat général pour les affaires régionales de la préfecture de région, a été créé. Sa mission : coordonner le travail des acteurs et partenaires régionaux du projet, en appui aux démarches nationales de promotion de la candidature. Le jeu en vaut la chandelle. Avec 10 milliards d'euros sur 30 ans, le projet constitue un objectif structurant pour la région. Les conseils régional et généraux du Vaucluse, des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute Provence, du Var, la communauté d'agglomération du pays d'Aix financent 447 millions d'euros sur 10 ans. Tous participent, avec les autres acteurs du territoire, les équipes du CEA et les nombreux services de l'Etat impliqués, aux groupes de travail du comité de pilotage chargés d'approfondir tous les aspects collatéraux du projet : logement, éducation, transports, économie-formation, communication-promotion, juridique, accueil-administration.

L'objectif est d'acquiescer une culture collective du projet, d'ordonner une stratégie pour l'enrichir, de le soutenir et de préparer les retombées optimales pour le territoire et l'économie régionale. Le tout, avec une cible unique : faire que la candidature de Cadarache soit retenue.

GLOBALISATION DES CRÉDITS DANS LES ALPES-MARITIMES

Pour rejoindre le "club" des préfetures pilotes de la globalisation, la préfecture des Alpes-Maritimes s'est minutieusement préparée tout au long de l'année 2002. Il a d'abord fallu déterminer la structure des emplois budgétaires de la préfecture par grade et par catégorie, la masse indiciaire budgétaire et le total d'emplois, avec plafond d'emplois et d'indice. Il a ensuite fallu définir une stratégie locale d'emploi pour 2003 en anticipant les départs (mutations, retraites...). Il a enfin fallu négocier le montant de l'enveloppe et l'adoption du budget prévisionnel 2003. Un travail patient qui portera ses fruits en 2003.

LA MAISON DE VERRE DE L'ÉTAT

Le Système d'information territorial de la préfecture de région (SIT@paca.pref.gouv.fr) est en partie accessible aux partenaires de l'Etat (collectivités territoriales et organismes publics). Grâce à un code d'accès sécurisé, cinq rubriques sur les 14 qui constituent le système, leur sont ouvertes. Ainsi, les programmations du contrat de plan Etat-Région s'effectuent exclusivement sous forme électronique. Pour partager la charge de travail, l'Etat et la région sont chacun à leur tour responsables de la mise en ligne des dossiers et de la validation des informations. L'outil a permis de formaliser et de simplifier les pratiques de travail. Il a aussi introduit une transparence totale dans la gestion de l'ensemble des programmations comme dans le suivi des politiques de l'Etat.

Le suivi du contrat de plan par les services a fait l'objet d'une attention particulière. Pour permettre à quelque 120 agents instructeurs relevant de 50 services différents d'extraire les fiches et tableaux avant et après chacun des 14 comités d'engagement du contrat de plan, une base informatique unique regroupe l'ensemble des données. Ce logiciel partagé entre l'Etat et la région, baptisé "Spot Planet", permet d'automatiser la production des tableaux avant de les mettre en ligne sur le système d'information territorial auquel ont accès l'ensemble des partenaires du contrat. L'outil permet également d'obtenir des bilans cumulés partagés de la programmation en temps réels, pour chaque mesure, chaque territoire et chaque département.

ALPES-MARITIMES : SITE PILOTE DU SYSTÈME D'AIDE À LA GESTION DE CRISE

Depuis 2001, la préfecture des Alpes-Maritimes teste pour le compte du ministère de l'intérieur un système d'aide à la gestion de crise. Son principe : une base collationne tous les plans et documents relatifs aux diffé-

rents scénarios de crise, les coordonnées des personnes ressources, les moyens disponibles, les liens utiles ainsi que les retours d'expérience liés à des exercices ou incidents précédents.

Lorsque la crise survient, tous les événements, messages, cartes, documents sont insérés et consultables par les personnes présentes au centre opérationnel. Le système prévoit plusieurs niveaux d'habilitation.

Ce produit a été testé en temps réel lors d'un exercice de secours à naufragés organisé en septembre 2002. Une formation au système des fonctionnaires du service interministériel de défense et de protection civile est programmée pour 2003.

LES GENDARMES À SAINT-TROPEZ

Saint-Tropez en zone gendarmerie. Telle est la décision arrêtée en 2002 par Nicolas Sarkozy sur la base du redé-

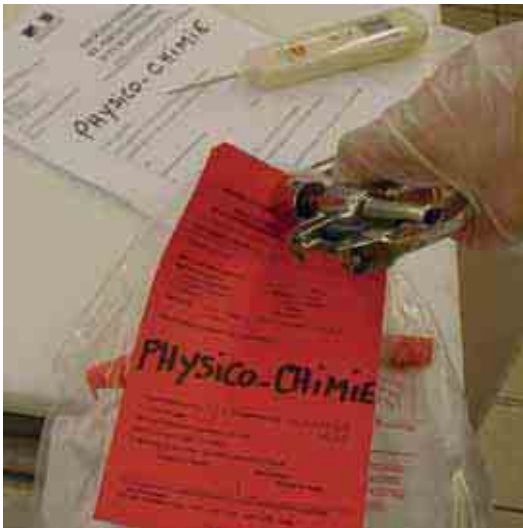


Le redéploiement de la gendarmerie sur le golfe de Saint-Tropez a été décidé

ploiement police-gendarmerie proposé par le préfet du Var en lien avec les élus. Le projet est simple : tandis que cinq communes urbaines de la périphérie toulonnaise intégreront la zone de police, le golfe de Saint-Tropez, quant à lui, relèvera entièrement de la gendarmerie. En zone police comme en zone gendarmerie, des effectifs nouveaux permettront d'organiser la sécurité dans des conditions au moins équivalentes, notamment grâce aux capacités de renforts mutuels. A Saint-Tropez, la gendarmerie procède à une réorganisation en profondeur de son dispositif : outre un renforcement des effectifs de la brigade territoriale, passant de 15 à 28, sont créés une brigade des recherches et un peloton de surveillance et d'intervention. Les questions de circulation routière seront traitées par une brigade motorisée transférée de Sainte-Maxime. La circonscription de Fréjus est scindée en deux. L'ensemble du dispositif sur Saint-Tropez, fort de 115 militaires, sera confié à un groupe de commandement créé à cet effet. En zone police, ce sont 78 nouveaux policiers qui viendront renforcer les effectifs déjà à pied d'œuvre.



RHÔNE-ALPES



*Tous les services
compétents
en matière
de sécurité
alimentaire
coopèrent
dans un pôle
unique*

ALIMENTS SOUS HAUTE SURVEILLANCE DANS LE HÔNE

Depuis fin 1999, le département du Rhône s'appuie sur un pôle de compétence interministériel pour assurer un haut niveau de sécurité alimentaire, mieux coordonner l'action des services de l'Etat et organiser une meilleure prévention des risques.

Son originalité est double. D'une part, la responsabilité du pôle est assurée de manière tournante pour une durée de deux ans, par l'un des chefs de services membres de la structure (direction des services vétérinaires, direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales). D'autre part, le pôle associe à ses réunions de coordination et à ses programmes de contrôle les agents des bureaux d'hygiène

des villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Villefranche-sur-Saône, ainsi que les agents de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Leur feuille de route : fixer les priorités et les objectifs, coordonner les contrôles dans les secteurs prioritaires, assurer le fonctionnement d'un dispositif d'alerte départementale, définir la communication sur l'activité du pôle, établir une politique de formation commune aux agents du pôle.

Avec 2 845 contrôles assurés en 2002, les domaines de la restauration collective à caractère social, de la distribution et même le contrôle dans les avions en transit à l'aéroport Saint-Exupéry ont fait l'objet d'un suivi attentif.

La réactivité du pôle est désormais bien rôdée. Ainsi, suite au décès en novembre 2002 d'une personne et à l'hospitalisation de trois membres de sa famille intoxiqués par une salmonellose, le pôle s'est immédiatement mobilisé. Les réseaux de distribution de chacun des produits incriminés ont été contrôlés, les produits suspects ont été retirés de la vente et il a été possible de remonter jusqu'à la source des produits.

L'ARDÈCHE PARIE SUR LES JEUNES

Avant, un projet en faveur des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes présenté par une collectivité ou une association devait faire l'objet de cinq dossiers différents pour obtenir des financeurs les fonds nécessaires (l'Etat par l'intermédiaire des crédits contrats éducatifs locaux, Ville-Vie-Vacances, contrat local d'accompagnement à la scolarité, les caisses d'allocations familiales et leurs contrats temps libres, le conseil général).

Aujourd'hui, un pôle de compétence, créé sous l'impulsion du préfet, rassemble tous les financeurs pour soute-

nir de manière efficace et concertée les projets locaux et offre un point d'entrée unique aux porteurs de projets. Le pôle est dirigé par la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Pour qu'il soit le plus opérationnel possible, les frontières traditionnelles entre administrations et institutions ont été gommées. Ainsi trouve-t-on aux côtés des services de l'Etat compétents, les caisses d'allocations familiales, le conseil général, les élus locaux, les fédérations d'éducation populaire. Outil de mise en commun et de simplification des axes de développement des politiques publiques, le pôle a mis en place un dossier unique, une évaluation commune, un réseau de "techniciens conseil" et des lieux d'échanges et de concertations.

Après deux ans de fonctionnement, le pôle a favorisé l'amélioration de la qualité des projets par le rapprochement des institutions et des acteurs, par un réel échange avec les élus ainsi que l'optimisation des fonds.

En 2003, il s'attellera à la définition d'un processus de qualité pour les loisirs jeunesse, mettra en place une téléprocédure pour le traitement des projets, leur évaluation et le suivi des financements, développera la formation des



Un pôle de compétence de la jeunesse et des sports rassemble partenaires publics et privés

chefs de projet. Une conférence départementale annuelle est également en projet.

LA DRÔME À L'HEURE DE LA CERTIFICATION

Pour faire progresser la qualité du service rendu aux usagers en faisant évoluer les pratiques du personnel et des partenaires (collectivités...), la préfecture de la Drôme s'est engagée dans un processus de certification ISO 9001 de son service des cartes grises.

Tout a débuté en 2001 par un audit organisationnel. Son diagnostic : une écoute insuffisante, une faible connaissance des attentes de l'utilisateur, une faible implication des agents qui souffrent de la mauvaise image du service, une communication insuffisante, une efficacité incertaine de l'utilisation des ressources et la multiplication de la non qualité (délais, titres fautés...).

Pour dépasser ces difficultés, la préfecture de la Drôme a résolument choisi de construire un système de management de la qualité ISO fondé sur l'engagement d'amélioration continue, contrôlé annuellement par un organisme de certification extérieur et fondé sur des principes répondant aux enjeux du service : volonté de placer l'utilisateur au cœur des préoccupations et de l'activité en cherchant constamment à connaître ses attentes et besoins explicites et implicites ainsi que sa satisfaction ; mise en place d'une approche globale du service cartes grises, en prenant en compte ses métiers, ses activités rattachées et tous les supports essentiels à son fonctionnement (GRH, maintenance, infrastructure, informatique), ainsi que l'amélioration des processus internes de fabrication d'un titre (pré-accueil, guichet ou courrier, régie...).

Pour faire aboutir la démarche, le personnel a été fortement impliqué de sorte que chacun des agents soit responsabilisé vis-à-vis de l'objectif commun du service (mesure de leur satisfaction, communication interne, analyse des compétences...).

Grâce au concours d'un cabinet conseil, une analyse a été réalisée pour développer un partenariat avec les mairies qui reçoivent 40% des dossiers de cartes grises ainsi qu'avec les sous-préfectures. La certification devrait être effective au dernier trimestre 2003.

DES UNITÉS MOBILES RÉORGANISÉES

En août 2002, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure définissait une nouvelle doctrine d'emploi pour les unités mobiles. Son ambition : déconcentrer la gestion des unités à l'échelle de chaque zone de défense pour répondre en tout temps aux exigences de sécurité générale et de maintien de l'ordre. En novembre 2002, la zone de défense sud-est était désignée comme site expérimental pour la mise en œuvre de cette nouvelle doctrine. La question posée était simple : comment répartir au mieux les unités entre des départements de la zone qui expriment tous des demandes légitimes en matière de sécurité ? Réponse : une unité zonale de coordination a été créée pour gérer les 13 escadrons de gendarmerie mobile et les 7 compagnies républicaines de sécurité implantés dans le ressort territorial de la zone mais qui sont appelés à intervenir aussi en renfort pour tout événement national. Pour bien connaître le terrain et ses problématiques, répondre au plus près aux attentes des préfets, établir des priorités, un dialogue étroit s'est instauré entre les préfets de département et la zone de défense. Grâce à cette réorganisation et à cette nouvelle façon de travailler, plus de quatre unités mobiles ont été mobilisées au profit de la zone sud-est, soit un effectif supérieur à ce qui était jusqu'alors possible d'obtenir. Elles ont assuré pour 81% de leur temps des missions de sécurisation et pour 19% des opérations d'ordre public.

JANVIER :

Le 1^{er} janvier, la France se met à l'euro et remporte un défi logistique sans précédent, notamment grâce à l'action coordonnée des forces de sécurité et des préfetures. Le 14, le nouveau dispositif national de recherche des personnes disparues est présenté à Lille. Le 23, les députés Caresche et Pandraud rendent leur rapport sur la mesure de la délinquance. La sous-direction de l'action sociale entame sa réorganisation interne pour améliorer l'efficacité de ses réponses. Naissance d'"Etat et Territoire", le journal professionnel des fonctionnaires de préfetures et de centrale.

MAI :

Le 5 mai, à l'issue du deuxième tour des élections présidentielles, M. Jacques Chirac est réélu avec 82,21% des voix. Le lendemain, il nomme Jean-Pierre Raffarin à la tête de son gouvernement. Par décret du 7 mai 2002, Nicolas Sarkozy prend la tête d'un ministère au périmètre élargi et devient ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. M. Patrick Devedjian est nommé ministre délégué aux libertés locales. Le 16, une série de textes majeurs est publiée : le Conseil de sécurité intérieure (CSI), désormais présidé par le Président de la République, est créé ; le ministre de l'intérieur devient responsable de l'emploi des ser-

FÉVRIER :

Au nom de la transparence et de l'efficacité, le comité de suivi du plan triennal d'action sociale est officiellement installé. Le 28, les statistiques annuelles des crimes et délits constatés pour 2001 sont présentés : la tendance est à la hausse (+7,69%). Les atteintes aux personnes constituent la catégorie en plus forte augmentation (+ 9,86%).

MARS :

Le 9, après trois années de travaux, le tunnel du Mont Blanc est réouvert aux véhicules légers. L'hôtel de police de Strasbourg, dont le chantier a été suivi de bout en bout par la direction de la programmation des affaires financières et immobilières, est inauguré. Le 27, la direction de la défense et de la sécurité civiles organise, Exacom 2002, exercice opérationnel majeur destiné à améliorer la coordination des moyens de secours départementaux et nationaux.

AVRIL :

Pour assurer un contrôle fin de son budget, le ministère de l'intérieur se dote d'un plan triennal de contrôle de gestion. Suite au drame qui vient d'endeuiller la mairie de Nanterre, un "plan pour le renforcement du contrôle de la détention des armes" est annoncé. Une mission de la direction de la défense et de la sécurité civiles s'envole pour Jenine en Cisjordanie afin d'évaluer les besoins humanitaires. Le 26, une armurerie clandestine est découverte en Essonne.

vices de la gendarmerie nationale ; les GIR sont mis en place. Pierre Mutz, préfet, devient directeur général de la gendarmerie nationale. Dès le 22, l'aide aux victimes d'infractions s'affirme comme l'une des priorités du gouvernement.

JUIN :

Le 1^{er} juin, un incendie ravage la préfeture de région de Champagne-Ardenne.

L'audit sur l'état bâtiminaire des centres de vacances du ministère est terminé. Le 12, les ministres français et belges de l'intérieur annoncent à Lille la création prochaine d'un commissariat franco-belge à Tournai. Le 14, un cargo convoyant une importante cargaison de drogue est arraisonné en plein océan Atlantique. Le 16, les législatives donnent la majorité absolue aux partis de la majorité présidentielle (52,76%). Le 22, pour sa 4^{ème} édition, la journée nationale des sapeurs-pompiers rend hommage, partout en France, aux 241 000 soldats du feu et fait découvrir aux citoyens les mille et une facettes du métier. Le 26, le ministre de l'intérieur s'adresse à l'ensemble des responsables de la police nationale rassemblés à Paris.

JUILLET :

Les premiers inspecteurs d'hygiène et sécurité du ministère prennent leurs fonctions. Michel Gaudin devient directeur général de la police nationale. Michel-Henri Comet, préfet, est nommé directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au sein de la direction générale de l'administration. Le 5, le Premier ministre, les ministres de la défense et de l'intérieur s'adressent à l'ensemble des responsables de la gendarmerie nationale rassemblés à Paris. Le 12, un accord franco-britannique est conclu pour Sangatte : le centre d'accueil fermera avant la fin du premier trimestre 2003. Le 17, un décret rénove les dispositifs

recueillir les suggestions des élus et de la société civile sur la décentralisation. Le 26, sous l'égide de la Commission européenne, la direction de la défense et de la sécurité civiles organise le premier exercice de protection civile impliquant des équipes de secours de six pays européens, EURATOX, pour tester les secours aux victimes d'attentats impliquant des matières radioactives et des produits chimiques toxiques. Un pôle inter-régional d'appui au contrôle de légalité est créé à Lyon. Premier du genre, il apporte son expertise juridique aux préfetures dans l'analyse des dossiers les plus complexes.

EPHÉMÉRIDE • 2002

territoriaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour mieux y associer les élus. La place du préfet comme coordonnateur des forces de sécurité est réaffirmée. Le 26, les chefs des 28 GIR sont réunis à Paris. Un « Picasso » et 39 dessins d'artistes sont retrouvés.

AOÛT :

Le 29, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure qui fonde la nouvelle architecture de la sécurité et définit les moyens à mobiliser est adoptée par le Parlement. Le 30, un accord franco-roumain permet aux deux ministres de l'intérieur de renforcer la lutte contre la criminalité et la traite des êtres humains.

SEPTEMBRE :

Le 9, des pluies diluviennes s'abattent sur le Sud-Est. Le Gard est particulièrement touché. Le 17, le président de la République fait de la lutte contre l'insécurité routière l'une des priorités du quinquennat.

OCTOBRE :

L'état des lieux sur le partenariat social est achevé. Le 12, le ministre préside la première réunion d'évaluation des résultats obtenus en matière de sécurité par les préfets, la police et la gendarmerie. Ces rencontres se tiendront désormais à rythme régulier. Le 16, le conseil des ministres adopte le projet de loi constitutionnelle réformant la décentralisation et engageant l'acte II de la décentralisation. Le 18, coup d'envoi des assises des libertés locales qui vont sillonner la France pour

NOVEMBRE :

Le premier bilan de l'action sociale est publié. Claude Kupfer est nommé directeur de la programmation des affaires financières et immobilières du ministère. Au Perthuis, un nouveau centre de coopération policière et douanière franco-espagnol est inauguré. Au Havre, les démineurs neutralisent une bombe anglaise de 250 kg et organisent, avec les forces de sécurité, l'évacuation de 10 000 personnes. Le 19, le ministre de l'intérieur donne à Troyes le coup d'envoi du redéploiement police-gendarmerie. Tous les sous-préfets d'arrondissement sont réunis en séminaire pendant deux jours : c'est le début d'une nouvelle animation des équipes de l'administration territoriale mise en œuvre par la direction générale de l'administration. Le 25, un coup de filet est opéré dans les milieux islamistes.

DÉCEMBRE :

Le Comité interministériel de la sécurité routière est réuni sous la présidence du président de la République. Le ministre de l'intérieur annonce un accord pour la création d'une organisation représentative des musulmans de France. Le 22, une importante saisie de cocaïne est opérée à Lorient. Le 30, le centre de Sangatte est fermé.

LES MOYENS BUDGETAIRES

CRÉDITS ET EFFECTIFS 2002 PAR AGRÉGATS

	Crédits	Effectifs
Police nationale	5 149 395 450	132 104 (hors ADS)
Sécurité civile	249 174 651	1 950
Administration territoriale	1 099 371 097	30 084
Collectivités locales	8 098 079 089	
Administration centrale	3 027 624 550	5 416
Total général	17 623 644 837	169 554

LES CHIFFRES 2002

EFFECTIFS RÉELS 2002

DIRECTIONS	Hauts fonctionnaires	Conception et direction	Commandement et encadrement	Maîtrise et application	Administratifs	Adjointes de sécurité	Total
Sécurité publique	8	670	5 966	56 866	5 437	10 221	79 168
Renseignements généraux	5	187	1 326	784	757	18	3 077
Police aux frontières	4	73	652	5 469	347	799	7 344
C.R.S.	1	31	424	12 750	1 425	487	15 118
Police judiciaire	7	205	1 857	923	1 348	14	4 354
Surveillance du territoire	5	82	662	471	271	13	1 504
Direction de l'administration	1	17	54	86	1 544	4	1 706
Direction de la formation	3	73	361	1 488	1 106	139	3 170
Divers	32	241	654	1 668	411	56	3 062
Préfecture de police	19	222	2 540	14 857	627	572	18 837
Elèves		154	654	5 693		592	7 093
Total	85	1 955	15 150	101 055	13 273	12 915	144 433

POLICE NATIONALE

RECRUTEMENT

Treize concours ont été organisés en 2002. Ils ont permis de recruter :

- 69 commissaires pour 1 755 candidats inscrits,
- 579 officiers de police pour 3.997 candidats inscrits,
- 3 380 gardiens de la paix pour 18 628 candidats inscrits,
- 60 secrétaires administratifs pour 5 803 candidats inscrits,
- 398 adjoints administratifs pour 12 005 candidats inscrits,
- 34 aides techniques de laboratoire pour 2 970 candidats inscrits.

IMMOBILIER

13 implantations ont été livrées au cours de l'année 2002, soit 45 133 m² de SHON.

- 8 implantations neuves : Commissariat de police de Toul, de Grigny, de Bercy, de Saint-Maur et de Marseille Nord ; Hôtel de police d'Agen, de Strasbourg, Centre de rétention administrative de Coquelles.

- 5 réhabilitations : Casernement des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) de Rennes, CRS de Bergerac, CP de Saumur, Secrétariat Général pour l'administration de la police (SGAP) de Lille-Fives et l'Ecole nationale de police (ENP) de Sens.

LES MOYENS

- La police disposait au 31 décembre 2002 de 31 312 véhicules dont 14 385 véhicules légers, 1 818 véhicules lourds et 6 814 cyclomoteurs et scooters. Ce parc s'est accru de 16,65% entre 1997 et 2002.
- Au 31 décembre 2002, 40.000 policiers de terrain sont dotés d'un gilet pare-balles individuel.

LA DELINQUANCE 2002

Avec 4 113 882 crimes et délits constatés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, l'année 2002 enregistre une variation de la criminalité et de la délinquance qui s'établit à +1,28 %, soit 52 090 faits supplémentaires par rapport à 2001.

Ce résultat traduit une maîtrise de l'évolution de la délinquance après les fortes progressions enregistrées en 2000 (+5,72 % avec 203 985 faits supplémentaires) et en 2001 (+7,69 % avec 289 943 faits supplémentaires).

Cette maîtrise se trouve confirmée par le retournement de tendance observé depuis mai 2002 (baisse de -0,74 % des crimes et délits de mai à décembre 2002) alors que la délinquance accusait encore une hausse de +4,80 % entre janvier et avril 2002.

Parmi les 4 113 882 crimes et délits constatés, 1 080 518 ont été élucidés par l'ensemble des services de police et de gendarmerie. Le nombre des élucidations a ainsi progressé de +6,75% (soit +68 355 faits par rapport à 2001).

Le taux global d'élucidation tous services de police et de gendarmerie confondus s'établit à 26,27 % (contre 24,92 % en 2001).

SECURITE CIVILE

- 31 669 sapeurs pompiers professionnels
- 191 501 volontaires
- 9 342 militaires
- 3 unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC) comptent 1 500 hommes
- 18 centres de déminage

- 22 bases hélico mettent à disposition 40 hélicoptères et 94 pilotes
- Une base avion implantée à Marignane, 25 bombardiers d'eau, 3 avions de commandement, 85 pilotes
- 4 établissements de soutien opérationnel et logistique

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE

LES EFFECTIFS

La direction générale de l'administration compte un effectif total de 36 547 personnes hors membres du corps préfectoral et administrateurs civils.

- 24 717 travaillent dans les préfetures au sein du cadre national des préfetures
- 8 300 appartiennent aux personnels techniques et spécialisés
- 2 110 fonctionnaires travaillent en administration centrale
- 1 377 personnes constituent l'effectif enregistré par le bureau des cultes d'Alsace et de Lorraine
- 30 648 sont des titulaires de la fonction publique et 4 117 ne le sont pas
- Les agents de catégorie A représentent 5 176 personnes
- Les agents de catégorie B représentent 8 429 personnes
- Les agents de catégorie C représentent 22 942 personnes
- Enfin, le corps préfectoral compte 150 préfets et 370 sous-préfets

Le ministère accueille 200 administrateurs civils dont 60 directeurs, chefs de service, sous-directeurs et directeurs de projets.

L'ACTIVITÉ DES PRÉFETURES

En 2002, les préfetures ont délivré 223 769 cartes de séjour temporaire aux personnes d'origine étrangère contre 208 978 en 2001. 623 000 titres de séjour ont été accordés et 1 017 000 récépissés de cartes de séjour ont été délivrés. Elles ont traité 24 611 demandes d'asile territorial contre 28 437 en 2001.

5 212 680 cartes nationales d'identité ont également été délivrées.

Le délai moyen de délivrance des cartes grises en temps réel (hors attente à la régie de paiement) est de 23 minutes et de 4 jours en temps différé lorsque la demande est faite par courrier.

Le délai moyen de délivrance des permis de conduire en temps réel (hors attente à la régie de paiement) est de 15 minutes et de 13 jours en temps différé.

Le délai moyen de traitement des cartes nationales d'identité est de 11 jours (entre la date de réception de la demande et la date d'envoi au centre de traitement).

Le délai moyen de traitement des passeports est de 9,5 jours (entre la date d'arrivée du lot dans le service et la date de traitement du premier dossier)

Coordination éditoriale : Direction générale de l'administration,
Service de l'information et des relations publiques

Edition : Service de l'information et des relations publiques

Conception – réalisation : Feeling
www.feeling.fr <<http://www.feeling.fr/>>

Crédit photo : SIRP, SIRPA Gendarmerie, DDSC, DPAFI,
Frédéric de La Mure et Frédéric Eberhardt (ministère des affaires étrangères),
Préfecture de police, Préfectures, Mathieu Moverand,
offices du tourisme Evian et Marseille, STC ville de Toulouse,
J Varlet (office du tourisme de Franche-Comté),
commissariat de Vernon (Eure), Philippe Berthé (C.M.N.Paris)

Impression : Préfecture de police
N ° ISSN : en cours

Site internet : <http://www.internet.gouv.fr>

